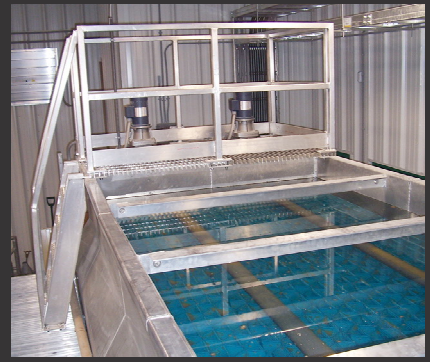


Évaluation nationale des systèmes d'aqueduc et d'égout dans les collectivités des Premières nations

Rapport de synthèse régional – Manitoba VERSION FINALE

Ministère des Affaires indiennes
et du Nord canadien

Janvier 2011
Neegan Burnside Ltd.
15 Townline
Orangeville (Ontario) L9W 3R4
1-800-595-9149
www.neeganburnside.com





Évaluation nationale des systèmes d'aqueduc et d'égout dans les collectivités des
Premières nations

Rapport de synthèse régional – Manitoba
Version finale

Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien

Préparé par :

Neegan Burnside Ltd.
15 Townline, Orangeville (Ontario) L9W 3R4

Préparé pour :

Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien

Janvier 2011

Numéro de dossier : FGY163080.4

Les observations présentées dans ce rapport correspondent à la meilleure analyse possible compte tenu des renseignements disponibles au moment de la rédaction. Toute utilisation de ce rapport par une tierce partie ou toute référence à celui-ci ou décision fondée sur celui-ci relève de la responsabilité de cette tierce partie. Neegan Burnside Ltd. décline toute responsabilité en cas de dommages causés à une tierce partie à la suite de décisions ou d'actions fondées sur ce rapport.

Énoncé des qualités et des limites associées aux rapports de synthèse régionaux

Le présent rapport de synthèse régional a été préparé par Neegan Burnside Ltd. et une équipe de sous-traitants (le consultant) pour le compte du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (le client). Des rapports de synthèse régionaux ont été préparés pour huit régions afin de faciliter la planification aux niveaux régional et national des travaux de mise à niveau des systèmes d'aqueduc et d'égout et l'établissement du budget associé à ces travaux.

La matière contenue dans le présent rapport :

- est préliminaire par nature, pour permettre au client de procéder à une planification de haut niveau du budget et des risques à l'échelle nationale.
- résume les données et les résultats des rapports spécifiques aux collectivités qui ont été préparés et publiés pour une région particulière.
- n'a pas pour but de préconiser une solution visant à remédier aux lacunes dans chaque collectivité. Le rapport présentera plutôt une ou des solutions possibles, présentées plus en détail dans les rapports sur les collectivités, ainsi que leurs coûts préliminaires probables. Des études particulières sur les collectivités comprenant une évaluation plus détaillée seront nécessaires afin d'établir les solutions privilégiées et les coûts finaux.
- est fondée sur les conditions existantes observées par le consultant ou déclarées à celui-ci. La présente évaluation n'élimine pas entièrement les incertitudes possibles quant aux coûts, aux risques ou aux pertes en lien avec une installation. Les conditions existantes non enregistrées demeurent inconnues, compte tenu du niveau de l'étude.
- doit être lue dans son intégralité.
- ne doit pas être utilisée à d'autres fins que celles convenues avec le client. Toute utilisation de ce rapport par une tierce partie ou toute référence à celui-ci ou décision fondée sur celui-ci relève de la responsabilité de cette tierce partie. Tout autre utilisateur n'a aucunement le droit de déposer quelque réclamation que ce soit à l'endroit du consultant, de ses sous-traitants, de ses représentants, de ses agents et de ses employés.

Les risques liés à la santé et à la sécurité et au bâtiment ont été établis d'après les dangers repérés à vue d'œil lors de la visite des installations de traitement de l'eau et d'épuration des eaux usées. Ils n'ont pas fait l'objet d'une évaluation complète basée sur les règlements sur la santé et la sécurité et/ou les règlements sur la construction.

Le consultant n'assume aucune responsabilité quant aux décisions ou aux mesures fondées sur le présent rapport.

Table des matières

1.0	Introduction	1
1.1	Visites.....	2
1.2	Rapports.....	2
2.0	Aperçu régional	4
2.1	Alimentation en eau.....	4
2.2	Évacuation des eaux usées.....	5
3.0	Résultats préliminaires et tendances.....	7
3.1	Consommation par personne et capacité des stations.....	7
3.2	Distribution et collecte	8
3.3	Évaluation du niveau de risque associé à l'eau	9
3.3.1	Niveau de risque global des systèmes selon la source.....	12
3.3.2	Niveau de risque global des systèmes selon le niveau de classification du traitement..	12
3.3.3	Niveau de risque global selon le nombre de branchements.....	13
3.3.4	Catégories de risque – Système d'aqueduc.....	13
3.3.5	Catégorie de risque « Source d'eau » – Système d'aqueduc.....	14
3.3.6	Catégorie de risque « Conception » – Système d'aqueduc.....	15
3.3.7	Catégorie de risque « Exploitation » – Système d'aqueduc	16
3.3.8	Catégorie de risque « Rapports » – Système d'aqueduc	18
3.3.9	Catégorie de risque « Opérateurs » – Système d'aqueduc.....	18
3.4	Évaluation du niveau de risque associé aux eaux usées	20
3.4.1	Niveau de risque global du système selon la classification du traitement	22
3.4.2	Niveau de risque global du système selon le nombre de branchements.....	22
3.4.3	Catégories de risque – Système d'égout	22
3.4.4	Catégorie de risque « Milieu récepteur des effluents » – Système d'égout	23
3.4.5	Catégorie de risque « Conception » – Système d'égout	24
3.4.6	Catégorie de risque « Exploitation » – Système d'égout.....	25
3.4.7	Catégorie de risque « Rapports » – Système d'égout.....	26
3.4.8	Catégorie de risque « Opérateurs » – Système d'égout.....	27
3.5	Plans	28
3.5.1	Plans de protection des sources d'eau (PPSE)	29
3.5.2	Plans de gestion de l'entretien (PGE)	29
3.5.3	Plans d'intervention d'urgence (PIU).....	29
4.0	Analyse des coûts	30
4.1	Mise aux normes (MAINC) des systèmes d'aqueduc.....	30
4.2	Mise aux normes (MAINC) des systèmes d'égout	32
4.3	Sommaire des coûts associés à la mise aux normes.....	34
4.4	Travaux requis d'après le Système de rapports sur la condition des biens	35
4.5	Desserte des collectivités	36
5.0	Sommaire régional	38

Liste des tableaux

Tableau 2.1 – Aperçu des systèmes d'aqueduc.....	5
Tableau 2.2 – Aperçu des systèmes d'égout.....	6
Tableau 3.1 – Échelle des demandes d'eau par personne.....	7
Tableau 3.2 – Longueur moyenne des tronçons de conduite d'eau principale et de collecteur d'égout principal entre les branchements.....	8
Tableau 3.3 – Sommaire des niveaux de risque global selon la source d'alimentation en eau ..	12
Tableau 3.4 – Sommaire des niveaux de risque global selon le niveau de classification du traitement.....	12
Tableau 3.5 – Système d'aqueduc : Statut des opérateurs pour la région du Manitoba	19
Tableau 3.6 – Système d'égout : Statut des opérateurs pour la région du Manitoba	27
Tableau 3.7 – Aperçu des plans : Systèmes d'aqueduc.....	28
Tableau 3.8 – Aperçu des plans : Systèmes d'égout.....	28
Tableau 4.1 – Coûts de construction totaux estimés pour les systèmes d'aqueduc.....	30
Tableau 4.2 – Coûts non liés à la construction totaux estimés pour les systèmes d'aqueduc...	32
Tableau 4.3 – Coûts d'exploitation et d'entretien additionnels estimés pour les systèmes d'aqueduc	32
Tableau 4.4 – Coûts de construction et connexes totaux estimés pour les systèmes d'égout ..	33
Tableau 4.5 – Coûts non liés à la construction et connexes totaux estimés pour les systèmes d'égout.....	34
Tableau 4.6 – Coûts d'exploitation et d'entretien annuels additionnels estimés pour les systèmes d'égout.....	34
Tableau 4.7 – Sommaire et comparaison des coûts associés à la mise aux normes.....	35
Tableau 4.8 – Ventilation des coûts estimés par niveau de risque pour la mise aux normes (protocoles du MAINC) des systèmes d'aqueduc.....	35
Tableau 4.9 – Ventilation des coûts estimés par niveau de risque pour la mise aux normes (protocoles du MAINC) des systèmes d'égout.....	35
Tableau 4.10 – Coûts d'exploitation et d'entretien identifiés par le Système de rapports sur la condition des biens pour les systèmes d'aqueduc.....	36
Tableau 4.11 – Coûts d'exploitation et d'entretien identifiés par le Système de rapports sur la condition des biens pour les systèmes d'égout	36
Tableau 4.12 – Coûts de desserte futurs.....	37

Liste des figures

Figure 1.1 – Premières nations visitées au Manitoba	3
Figure 3.1 – Capacités de traitement de l'eau et d'épuration des eaux usées	8
Figure 3.2 – Distribution de l'eau : Longueur moyenne des tronçons de conduite principale entre les branchements.....	9
Figure 3.3 – Collecte des eaux usées : Longueur moyenne des tronçons du collecteur entre les branchements	9

Évaluation nationale des systèmes d'aqueduc et d'égout dans les collectivités des Premières nations
 Rapport de synthèse régional – Manitoba – Version finale
 Janvier 2011

Figure 3.4 – Niveaux de risque associés aux systèmes d'aqueduc au Manitoba.....	11
Figure 3.5 – Profil de risque fondé sur le niveau de classification du système de traitement de l'eau.....	13
Figure 3.6 – Système d'aqueduc : Profil de risque fondé sur les catégories de risque	14
Figure 3.7 – Facteurs de risque associés à la source.....	15
Figure 3.8 – Facteurs de risque associés à la conception	16
Figure 3.9 – Facteurs de risque associés à l'exploitation	17
Figure 3.10 – Résumé des observations : Pratiques d'exploitation des systèmes d'aqueduc...	17
Figure 3.11 – Facteurs de risque associés aux rapports	18
Figure 3.12 – Facteurs de risque associés aux opérateurs	19
Figure 3.13 – Niveau de risque des systèmes d'égout du Manitoba.....	21
Figure 3.14 – Profil de risque fondé sur la classification du système d'épuration des eaux usées	22
Figure 3.15 – Système d'égout : Profil de risque fondé sur les catégories de risque	23
Figure 3.16 – Facteurs de risque associés au milieu récepteur des effluents.....	24
Figure 3.17 – Facteurs de risque associés à la conception	25
Figure 3.18 – Facteurs de risque associés à l'exploitation	26
Figure 3.19 – Facteurs de risque associés aux rapports	26
Figure 3.20 – Facteurs de risque associés aux opérateurs	28
Figure 4.1 – Ventilation des coûts de construction estimés pour la mise aux normes (MAINC) des systèmes d'aqueduc (M\$)	31
Figure 4.2 – Ventilation des coûts de construction estimés pour la mise aux normes (MAINC) des systèmes d'égout (M\$)	33

Annexes

A	Glossaire
B	Résumé des systèmes
B.1	Résumé des systèmes d'aqueduc
B.2	Résumé des systèmes d'égout
C	Méthode de visite
D	Résumé des systèmes des Premières nations
D.1	Résumé des systèmes d'aqueduc pour chaque Première nation
D.2	Résumé des systèmes d'égout pour chaque Première nation
E	Résumé du risque
E.1	Résumé du risque associé aux systèmes d'aqueduc pour chaque Première nation
E.2	Résumé du risque associé aux systèmes d'égout pour chaque Première nation
F	Coûts associés au respect des protocoles et aux services d'aqueduc et d'égout

Évaluation nationale des systèmes d'aqueduc et d'égout dans les collectivités des Premières nations
Rapport de synthèse régional – Manitoba – Version finale
Janvier 2011

1.0 Introduction

Le gouvernement du Canada s'est engagé à fournir de l'eau potable salubre à toutes les collectivités des Premières nations, et à s'assurer que les systèmes d'égout de toutes ces collectivités respectent les exigences relatives à la qualité des effluents. Dans le cadre de cet engagement, le gouvernement a lancé le Plan d'action pour l'approvisionnement en eau potable et le traitement des eaux usées des Premières nations (ci-après le Plan). Ce Plan prévoit des fonds pour la construction et la mise à niveau de systèmes d'eau et d'égout, la formation des opérateurs et les activités de sensibilisation du public quant aux systèmes d'aqueduc et d'égout dans les réserves. Il prévoit également une évaluation indépendante à l'échelle nationale, l'*Évaluation nationale des systèmes d'aqueduc et d'égout dans les collectivités des Premières nations* (ci-après l'*Évaluation nationale*), qui orientera la stratégie future d'investissement à long terme du gouvernement. Cette évaluation était également recommandée par le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones.

L'objectif de l'*Évaluation nationale* est de relever les lacunes et les problèmes d'exploitation présents dans les systèmes d'aqueduc et d'égout, d'identifier les besoins à long terme en eau potable et en épuration des eaux usées pour chaque collectivité et de recommander des stratégies pour des infrastructures durables.

Les objectifs de l'*Évaluation nationale* sont les suivants :

- Établir les mises à niveau nécessaires pour que les systèmes publics existants soient conformes à la norme sur les niveaux de service du MAINC, au *Protocole pour la salubrité de l'eau potable dans les communautés des Premières nations* du MAINC, au *Protocole ayant trait au traitement et à l'élimination des eaux usées dans les collectivités des Premières nations* du MAINC, ainsi qu'aux règlements, normes et codes provinciaux applicables.
- Effectuer l'inspection annuelle, l'évaluation des risques et les inspections conformes au Système de rapports sur la condition des biens (SRCB) pour les biens des systèmes d'aqueduc et d'égout.
- Procéder à une évaluation fonctionnelle générale des systèmes privés, communautaires et/ou centralisés de la collectivité.
- Préparer une estimation de catégorie D pour chacune des collectivités visitées.

Les estimations de catégorie D sont préliminaires et elles sont basées sur les renseignements disponibles sur le site. Elles donnent le coût approximatif des mesures recommandées, et elles peuvent servir aux fins de l'élaboration des plans d'immobilisations à long terme et aux fins d'analyses préliminaires des projets d'immobilisations.

L'*Évaluation nationale* suppose la cueillette de données sur chaque collectivité, une visite des installations et la préparation de rapports spécifiques à chaque Première nation participante. La firme de consultation Neegan Burnside Ltd. et ses sous-traitants ont effectué les évaluations pour chacune des huit régions concernées. Le présent rapport résume les résultats obtenus pour la région du Manitoba.

Évaluation nationale des systèmes d'aqueduc et d'égout dans les collectivités des Premières nations
Rapport de synthèse régional – Manitoba – Version finale
Janvier 2011

1.1 Visites

La firme de consultation Neegan Burnside Ltd. et son sous-traitant, KGS Group, ont effectué des visites dans la région du Manitoba au cours des mois de septembre et d'octobre 2009 et de mai à juillet 2010. Pour chaque visite, il y avait au moins deux membres de l'équipe. Le formateur itinérant, et dans certains cas l'hygiéniste du milieu (HM) de Santé Canada, étaient également invités à ces visites. Chaque rapport sur la collectivité indique les participants additionnels, le cas échéant.

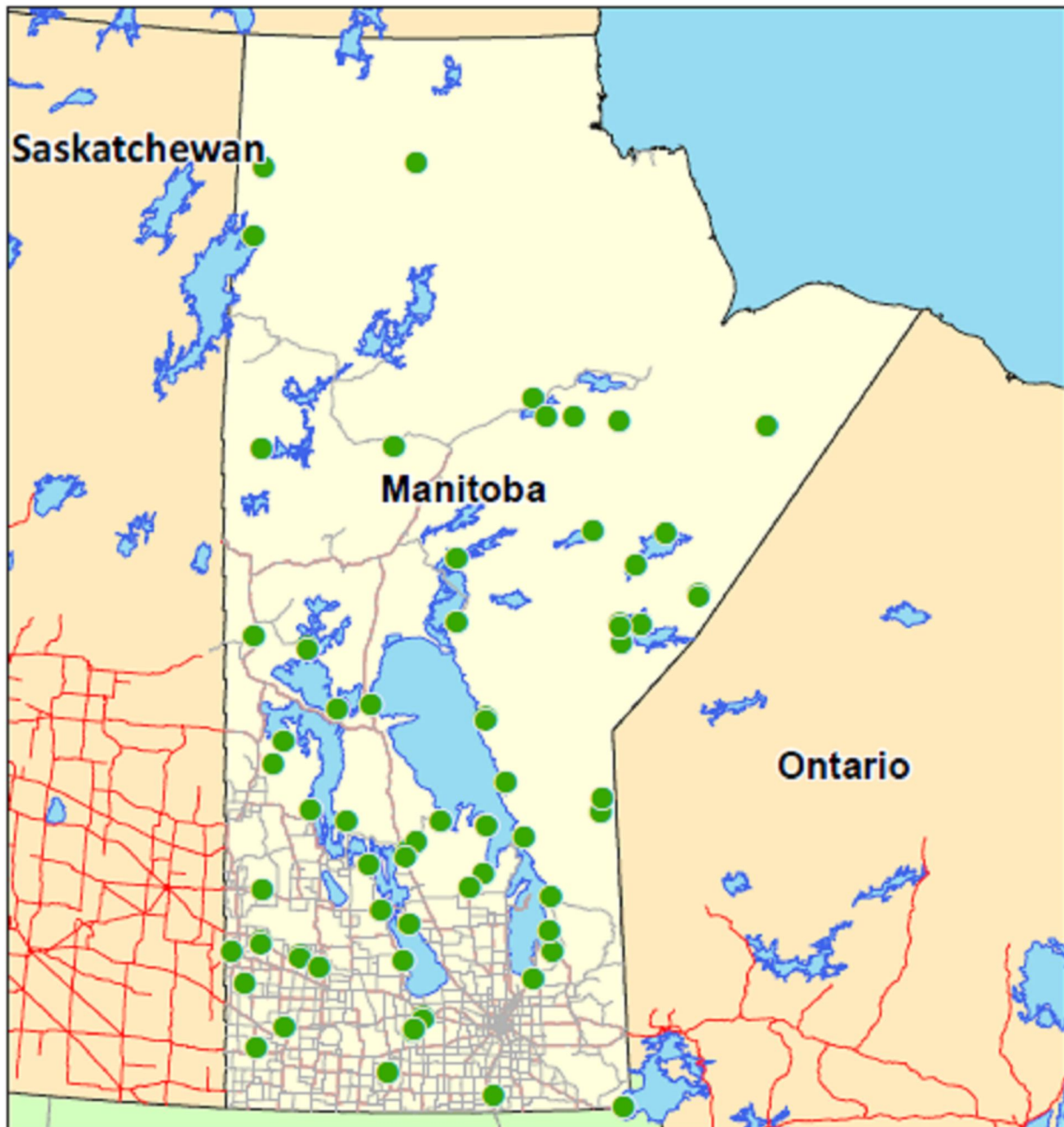
Une fois les diverses composantes utilisées par la Première nation pour fournir les services d'alimentation en eau et de collecte des eaux usées à la collectivité (c.-à-d. nombre et types de systèmes, canalisations, systèmes individuels, etc.), la population et les besoins futurs (développement prévu et croissance démographique) identifiés, une évaluation portant sur les systèmes d'aqueduc et d'égout et sur 5 % des systèmes individuels a été faite.

1.2 Rapports

Des rapports spécifiques aux collectivités ont été préparés pour chaque Première nation. Dans la région du Manitoba, la totalité des 62 Premières nations ont participé à l'étude. La figure 1.1 indique l'emplacement de chaque Première nation visitée dans le cadre de l'étude.

Les rapports comprennent une évaluation des systèmes communautaires et individuels existants, la détermination des mises à niveau nécessaires pour satisfaire aux lignes directrices et aux protocoles ministériels, fédéraux et provinciaux, une évaluation des services existants dans la collectivité, ainsi que des projections de la population et des débits d'eau potable et d'eaux usées pour les dix prochaines années. Chaque rapport comprend les coûts projetés des recommandations visant la conformité aux protocoles ministériels et aux lignes directrices fédérales et provinciales, ainsi qu'une évaluation des options possibles, avec le coût du cycle de vie pour chaque option réalisable.

Les annexes de chaque rapport renferment également les résumés de l'inspection annuelle des systèmes d'alimentation en eau potable, de l'évaluation des niveaux de risque et de l'inspection conforme au Système de rapport sur l'état des biens effectués pour chaque système.



**ÉVALUATION NATIONALE DES SYSTÈMES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT
DANS LES COLLECTIVITÉS DES PREMIÈRES NATIONS**

- Premières nations du Manitoba (visitées)
- Routes du Manitoba
- Réseau de routes nationales
- Lacs principaux

Figure 1.1 – Premières nations du Manitoba visitées



AVERTISSEMENT
 Ce rapport a été préparé en vertu de l'ordonnance sur l'accès à l'information et l'accès à la documentation. Les renseignements qu'il contient sont fournis en vertu de la Loi sur l'accès à l'information.
AVERTISSEMENT
 Ce rapport a été préparé en vertu de l'ordonnance sur l'accès à l'information et l'accès à la documentation. Les renseignements qu'il contient sont fournis en vertu de la Loi sur l'accès à l'information.
AVERTISSEMENT
 Ce rapport a été préparé en vertu de l'ordonnance sur l'accès à l'information et l'accès à la documentation. Les renseignements qu'il contient sont fournis en vertu de la Loi sur l'accès à l'information.



Indes and Northern
Affaires Canada

Indes and Northern
Affaires Canada

Projet: 101-1004
 Changer le Sud
NEEGAN BURNSIDE
 Conception - Géographie
 Canada LLC

Évaluation nationale des systèmes d'aqueduc et d'égout dans les collectivités des Premières nations
Rapport de synthèse régional – Manitoba – Version finale
Janvier 2011

2.0 Aperçu régional

La région du Manitoba comprend 62 Premières nations, dont 74 systèmes d'aqueduc (69 systèmes appartenant aux Premières nations et 5 systèmes faisant l'objet d'un accord de transfert municipal) et 61 systèmes d'égout (57 systèmes appartenant aux Premières nations et 4 systèmes faisant l'objet d'un accord de transfert municipal).

Un système d'aqueduc ou d'égout appartenant à une Première nation est une installation financée par le MAINC et desservant au moins cinq habitations ou installations publiques. Un accord de transfert municipal (ATM) permet à la Première nation de s'approvisionner en eau traitée ou d'évacuer ses eaux usées chez une municipalité, une autre Première nation ou une entité corporative avoisinante, en vertu d'une entente officielle entre les deux parties.

Les collectivités visitées comptent de 43 à 5 869 personnes et ont une densité d'occupation de 2,0 à 8,8 personnes par logement. Le nombre total d'habitations est de 15 661 et le nombre moyen de personnes par logement est de 5,4.

2.1 Alimentation en eau

Au total, 74 systèmes d'aqueduc desservent 60 Premières nations. Les deux autres Premières nations sont desservies uniquement par des puits individuels. Pour ce qui est du traitement de l'eau, les 74 systèmes comprennent :

- 5 systèmes alimentés en eau en vertu d'un accord de transfert municipal (ATM);
- 32 systèmes alimentés en eau souterraine;
- 37 systèmes alimentés en eau de surface.

Pour ce qui est de la distribution de l'eau, les 74 systèmes sont tous entretenus par les Premières nations. Les données suivantes résument le niveau de service fourni aux habitations dans la région du Manitoba :

- 51 % des habitations (7 930) sont desservies par un réseau de canalisations;
- 31 % des habitations (4 777) sont desservies par camion-citerne;
- 13 % des habitations (2 078) sont desservies par un puits individuel;
- 5 % des habitations (876) sont dépourvues de service d'alimentation en eau.

La plupart des habitations dépourvues de service sont situées dans des collectivités éloignées de la partie nord de la province. En général, ces habitations sont dépourvues de service parce qu'elles ne sont pas dotées de tuyauterie. Dans certains cas, la canalisation de distribution d'eau passe devant l'habitation, mais celle-ci n'y est pas raccordée parce qu'elle n'est pas dotée de tuyauterie.

Le tableau 2.1, ci-dessous, donne un aperçu des systèmes d'aqueduc selon leur classification, le type de source, le type de traitement et le type de réservoir. En général, la classification du système de traitement reflète la complexité du procédé de traitement. Les systèmes considérés comme des « petits systèmes » sont habituellement des systèmes avec désinfection seulement ou sans traitement et la classification du système de distribution reflète la population de la collectivité desservie. Les classifications sont établies d'après les règlements du Manitoba.

Évaluation nationale des systèmes d'aqueduc et d'égout dans les collectivités des Premières nations
Rapport de synthèse régional – Manitoba – Version finale
Janvier 2011

Tableau 2.1 – Aperçu des systèmes d'aqueduc

Classification du système	N ^{bre}	% du total
Petit système	12	16 %
Niveau I	7	10 %
Niveau II	32	43 %
Niveau III	18	24 %
ATM	5	7 %

Type de source	N ^{bre}	% du total
Eau souterraine	32	43 %
Eau de surface	37	50 %
ATM	5	7 %

Réservoir	N ^{bre}	% du total
Aucun	11	15 %
Au niveau du sol	3	4 %
Souterrain	60	81 %

Type de traitement	N ^{bre}	% du total
Aucun – utilisation directe	6	8 %
Désinfection seulement	8	11 %
Filtration sur sables verts	5	7 %
Filtration sur charbon actif	1	1 %
Filtration lente sur sable	1	1 %
Classique	34	46 %
Filtration sur membrane	14	19 %
ATM	5	7 %

2.2 Évacuation des eaux usées

Au total, 61 systèmes d'égout desservent 55 Premières nations. Les 7 autres Premières nations ne sont desservies que par des installations septiques individuelles.

Pour ce qui est du traitement des eaux usées, les 61 systèmes comprennent :

- 4 systèmes faisant l'objet d'un accord de transfert municipal (ATM);
- 57 systèmes d'épuration des eaux usées appartenant aux Premières nations, dont 32 systèmes qui comportent des étangs facultatifs ou aérés, 24 systèmes qui comportent une station mécanique et 1 système qui comporte une fosse septique communautaire.

Pour ce qui est de la collecte des eaux usées, les 61 systèmes comprennent :

- 2 systèmes de collecte des eaux usées entretenus en vertu d'un accord de transfert municipal (ATM);
- 59 systèmes de collecte des eaux usées entretenus par la Première nation.

Voici un résumé du niveau de service offert aux collectivités de la région du Manitoba :

Évaluation nationale des systèmes d'aqueduc et d'égout dans les collectivités des Premières nations
Rapport de synthèse régional – Manitoba – Version finale
Janvier 2011

- 45 % des habitations (7 075) sont desservies par un réseau de canalisations;
- 28 % des habitations (4 403) sont desservies par camion-citerne;
- 22 % des habitations (3 337) sont desservies par des installations septiques individuelles;
- 5 % des habitations (846) sont dépourvues de service de collecte des eaux usées.

Le tableau suivant donne un aperçu des systèmes d'égout selon leur classification et le type de traitement.

Tableau 2.2 – Aperçu des systèmes d'égout

Classification du système	N^{bre}	% du total
Petit système	4	7 %
Niveau I	28	45 %
Niveau II	20	33 %
Niveau III	5	8 %
ATM	4	7 %

Type de traitement	N^{bre}	% du total
Étang aéré	10	16 %
Étang facultatif	22	36 %
Traitement mécanique	24	39 %
ATM	4	7 %
Installation septique	1	2 %

Évaluation nationale des systèmes d'aqueduc et d'égout dans les collectivités des Premières nations
Rapport de synthèse régional – Manitoba – Version finale
Janvier 2011

3.0 Résultats préliminaires et tendances

3.1 Consommation par personne et capacité des stations

Aucun registre des débits n'est disponible pour 2 des 5 Premières nations desservies dans le cadre d'un accord de transfert municipal ainsi que pour 23 des Premières nations desservies par un système d'aqueduc communautaire. Pour les 49 systèmes d'aqueduc communautaires restants, la demande moyenne par personne se situe entre 10 L/p/j et 420 L/p/j, la demande moyenne par personne étant d'environ 176 L/p/j.

Dans le cas des systèmes pour lesquels il n'existe aucune donnée sur les débits, l'évaluation est fondée sur une demande moyenne par personne de 225 L/p/j à 275 L/p/j pour les systèmes de distribution par canalisations et de 90 L/p/j pour les systèmes de distribution par camion-citerne. La répartition des demandes d'eau par personne est indiquée au tableau 3.1.

Tableau 3.1 – Échelle des demandes d'eau par personne

	Nombre de systèmes en 2009
Moins de 250 L/p/j	38
De 250 L/p/j à 375 L/p/j	34
Plus de 375 L/p/j	2

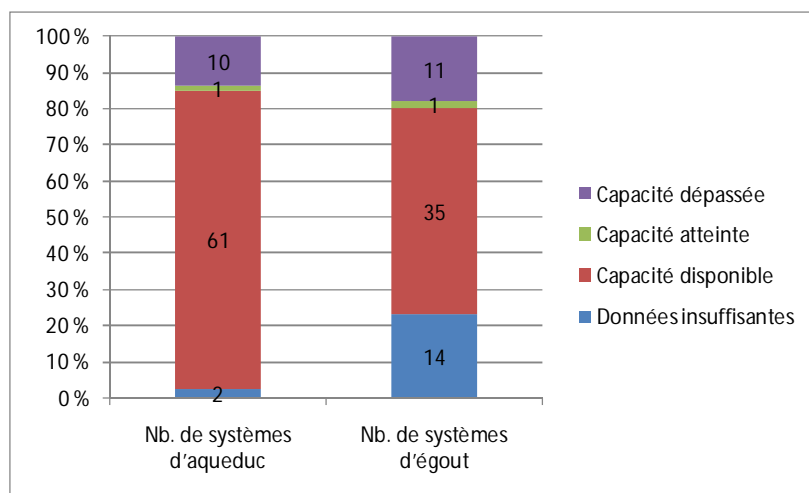
Aucune donnée sur les débits d'eaux usées n'est disponible pour la plupart des systèmes d'égout. Par conséquent, afin d'évaluer la capacité de l'infrastructure existante de répondre aux besoins actuels et projetés, on a calculé un débit quotidien moyen d'après la consommation réelle ou présumée par personne, en ajoutant 90 L/p/j pour l'infiltration dans les réseaux de canalisations.

La figure suivante résume la capacité de traitement des systèmes d'aqueduc et d'égout.

- Capacité dépassée : le système existant ne répond pas aux besoins actuels.
- Capacité atteinte : le système existant répond aux besoins actuels.
- Capacité disponible : le système existant a une capacité plus que suffisante pour répondre aux besoins actuels.
- Données insuffisantes : les données disponibles ne suffisent pas à déterminer la capacité réelle du système.

Évaluation nationale des systèmes d'aqueduc et d'égout dans les collectivités des Premières nations
Rapport de synthèse régional – Manitoba – Version finale
Janvier 2011

Figure 3.1 – Capacités de traitement de l'eau et d'épuration des eaux usées



Les données recueillies indiquent que 11 systèmes d'aqueduc et 12 systèmes d'égout ont atteint ou dépassé leur capacité estimée. Dans le cas des stations dont la capacité est dépassée, la demande par personne correspond aux valeurs habituelles pour la région, selon les données disponibles.

3.2 Distribution et collecte

Dans les 62 Premières nations visées, la taille des ménages se situe entre 2,0 et 8,8 personnes par logement, la moyenne étant de 5,4 personnes par logement. Le nombre total de branchements d'eau est de 7 930 et de branchements d'égout est de 7 075. La longueur moyenne des tronçons de conduite principale d'eau entre les branchements est d'environ 56 m. La longueur moyenne des tronçons de collecteur d'égout principal entre les branchements est d'environ 33 m.

Dans certains cas, les données sur les conduites principales d'eau incluaient les tronçons des conduites principales dédiées à la distribution (sans branchements) et les canalisations non dédiées à la distribution (tuyaux d'adduction et conduites d'amenée d'eau brute); la longueur moyenne des tronçons entre les branchements était donc exagérée, particulièrement dans le cas des petites collectivités où ces longueurs additionnelles de canalisations sont réparties sur un petit nombre de branchements.

Le tableau ci-dessous indique le nombre de systèmes d'aqueduc et d'égout dont la longueur des tronçons entre les branchements est supérieure à 30 m, et ceux dont la longueur des tronçons entre les branchements est inférieure à 30 m. Ces renseignements n'étaient pas disponibles pour tous les systèmes.

Tableau 3.2 – Longueur moyenne des tronçons de conduite d'eau principale et de collecteur d'égout principal entre les branchements

	Conduite principale	Collecteur d'égout principal
Longueur moyenne entre les branchements (m)	56	33
Nombre de systèmes dont la longueur des tronçons entre les branchements est supérieure à 30 m	50	27
Nombre de systèmes dont la longueur des tronçons entre les branchements est inférieure à 30 m	9	24

Évaluation nationale des systèmes d'aqueduc et d'égout dans les collectivités des Premières nations
Rapport de synthèse régional – Manitoba – Version finale
Janvier 2011

Figure 3.2 – Distribution de l'eau : Longueur moyenne des tronçons de conduite principale entre les branchements

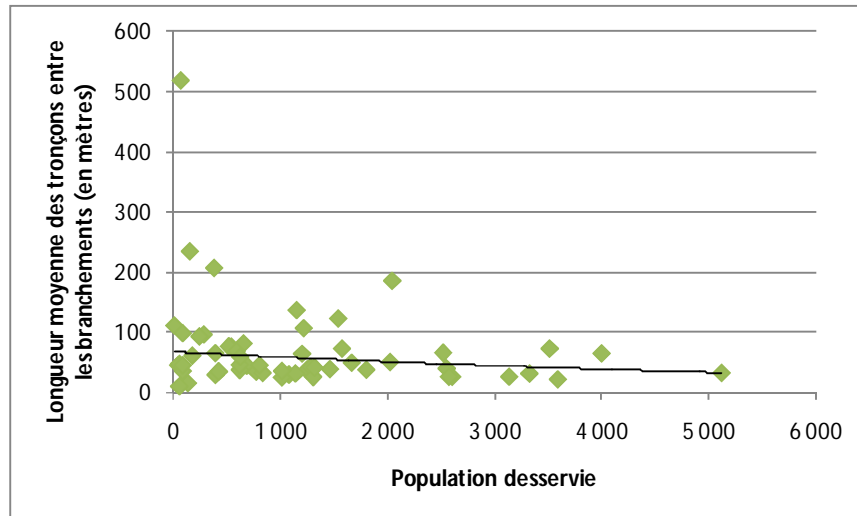
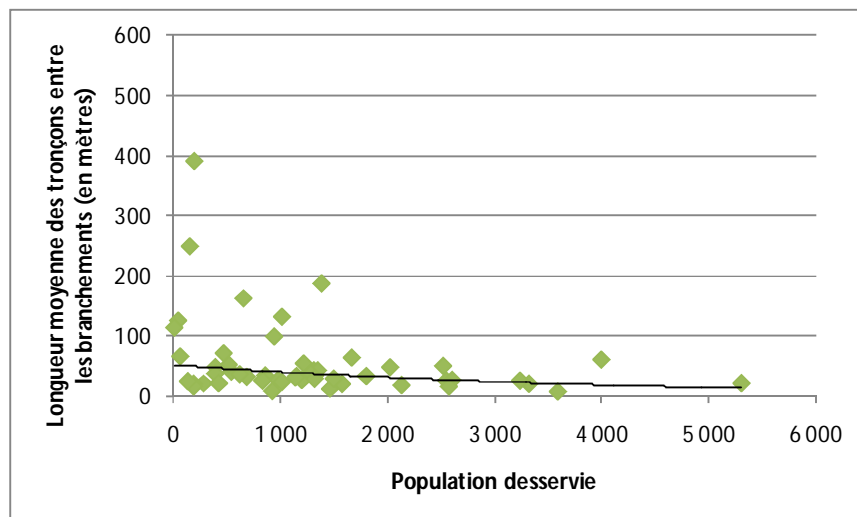


Figure 3.3 – Collecte des eaux usées : Longueur moyenne des tronçons du collecteur entre les branchements



3.3 Évaluation du niveau de risque associé à l'eau

Une évaluation du niveau de risque a été effectuée pour chaque système d'aqueduc, conformément au document *Management Risk Level Evaluation Guidelines for Water and Wastewater Systems in First Nations Communities* (en anglais seulement) du MAINC. Chaque installation est évaluée pour les catégories de risque suivantes : source d'eau, conception, exploitation (et entretien), rapports et opérateurs. Les niveaux de risque de ces cinq catégories sont ensuite utilisés pour déterminer le niveau de risque global du système.

Chacune des cinq catégories de risque, ainsi que le niveau de risque global du système, se voit attribuer un résultat de 1 à 10. Les niveaux de risque faible, moyen et élevé sont définis de la façon suivante.

Évaluation nationale des systèmes d'aqueduc et d'égout dans les collectivités des Premières nations
Rapport de synthèse régional – Manitoba – Version finale
Janvier 2011

- **Niveau de risque faible (1,0 à 4,0) :** Il s'agit de systèmes qui ne présentent que de légères lacunes. Ces systèmes respectent habituellement les critères de qualité de l'eau potable canadiens appropriés (en particulier, les *Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada* (RQEPC)).
- **Niveau de risque moyen (4,1 à 7,0) :** Il s'agit de systèmes qui présentent des lacunes qui, de façon individuelle ou combinée, constituent un risque moyen pour la qualité de l'eau et la santé humaine. Ces systèmes n'exigent habituellement pas que des mesures immédiates soient prises, mais les lacunes doivent être corrigées pour que d'éventuels problèmes soient évités.
- **Niveau de risque élevé (7,1 à 10,0) :** Il s'agit de systèmes présentant des lacunes majeures qui, de façon individuelle ou combinée, constituent un risque élevé pour la qualité de l'eau. Ces lacunes pourraient causer des problèmes pour la santé et la sécurité, ou pour l'environnement. Il pourrait également en résulter des avis concernant la qualité de l'eau potable (par exemple, des avis d'ébullition de l'eau), des situations récurrentes de non-conformité aux lignes directrices et des problèmes d'approvisionnement en eau. Dès qu'un système se fait attribuer un niveau de risque élevé, les régions et les Premières nations doivent prendre des mesures correctrices immédiates afin de minimiser ou d'éliminer les lacunes identifiées.

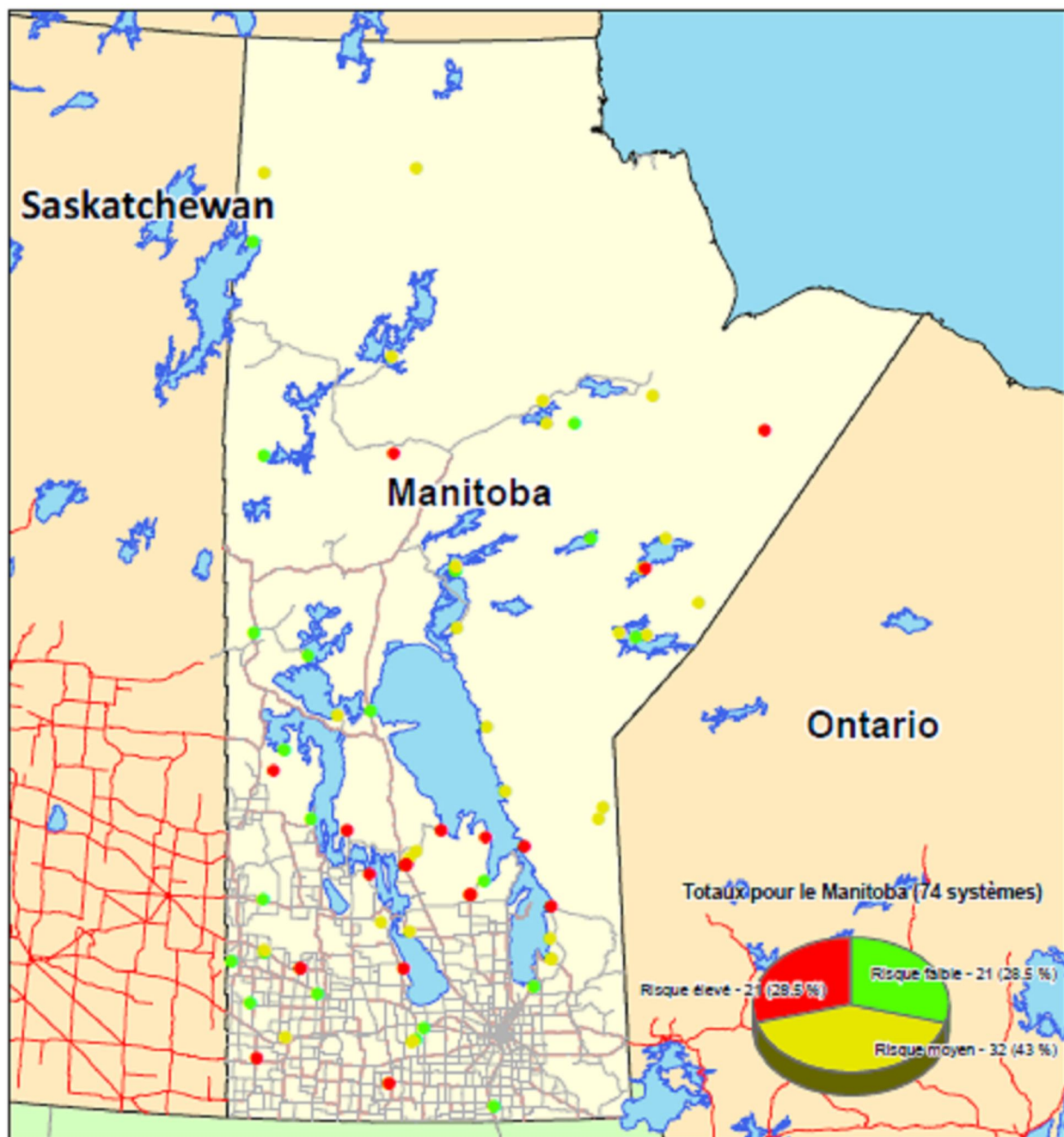
Sommaire régional du niveau de risque

Des 74 systèmes d'aqueduc inspectés :

- 21 sont considérés comme présentant un niveau de risque global élevé;
- 32 sont considérés comme présentant un niveau de risque global moyen;
- 21 sont considérés comme présentant un niveau de risque global faible.

L'annexe E.1 présente un tableau récapitulatif de la corrélation entre la catégorie de risque et le niveau de risque global.

La figure 3.4 indique la répartition géographique des systèmes d'aqueduc inspectés et de leur niveau de risque final.



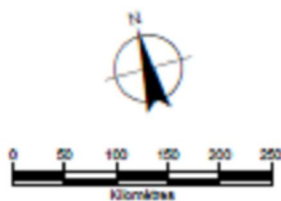
ÉVALUATION NATIONALE DES SYSTÈMES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT DANS LES COLLECTIVITÉS DES PREMIÈRES NATIONS

Niveau de risque des systèmes d'aqueduc

- Élevé
- Moyen
- Faible

- Routes du Manitoba
- Routes principales nationales
- Lacs principaux

Figure 3.4 – Niveau de risque des systèmes d'aqueduc au Manitoba



Remarque

Cette carte a été créée à l'aide d'images aériennes satellites et d'images de terrain. Les images ont été corrigées géométriquement.

Échelle

Échelle : 1:100 000. Les données de l'Agence canadienne de géomatique ont été utilisées.

Élaboration

Projet financé par le Programme de financement fédéral pour les services de santé des Premières Nations et des communautés autochtones.

Projet : F0116224

Carte par : B. Gao

Projet : Géographie Canada LCC

Évaluation nationale des systèmes d'aqueduc et d'égout dans les collectivités des Premières nations
Rapport de synthèse régional – Manitoba – Version finale
Janvier 2011

3.3.1 Niveau de risque global des systèmes selon la source

Le tableau suivant résume le niveau de risque global des systèmes selon la source d'approvisionnement en eau. On tient pour acquis que les sources d'eau des systèmes faisant l'objet d'un accord de transfert municipal présentent habituellement le niveau de risque le plus faible, suivi par les systèmes alimentés en eau de surface puis enfin par les systèmes alimentés en eau souterraine.

Tableau 3.3 – Sommaire des niveaux de risque global selon la source d'alimentation en eau

Niveau de risque global	Eau souterraine	Eau de surface	ATM	TOTAL
Élevé	12	9	0	21
Moyen	10	21	1	32
Faible	10	7	4	21
Total	32	37	5	74

3.3.2 Niveau de risque global des systèmes selon le niveau de classification du traitement

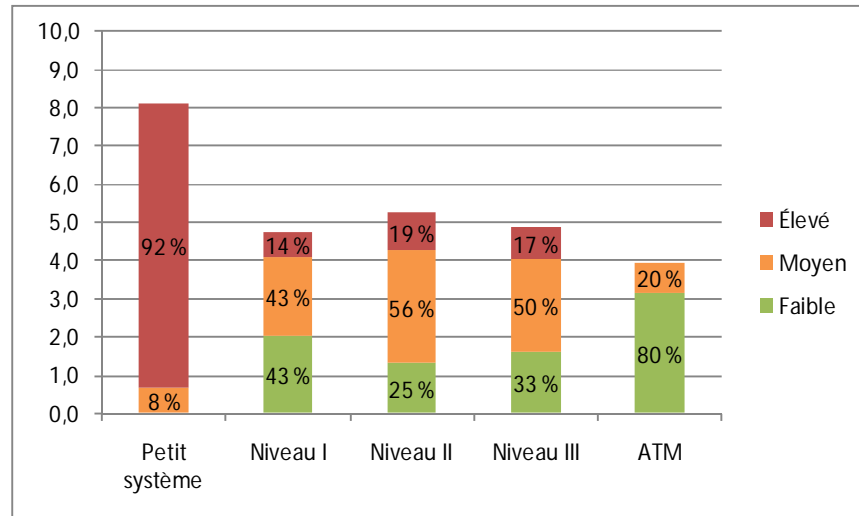
Le tableau suivant résume le niveau de risque global des systèmes selon le niveau de classification du traitement. Même si aucun lien n'a pu être clairement établi entre le niveau de classification des systèmes et le niveau de risque global des systèmes, 92 % des petits systèmes ont un niveau de risque élevé, 56 % des systèmes de niveau II et 50 % des systèmes de niveau III ont un niveau de risque moyen.

Tableau 3.4 – Sommaire des niveaux de risque global selon le niveau de classification du traitement

Niveau de risque global	Petit système	Niveau I	Niveau II	Niveau III	ATM	Total
Élevé	11	1	6	3	0	21
Moyen	1	3	18	9	1	32
Faible	0	3	8	6	4	21
Total	12	7	32	18	5	74

Évaluation nationale des systèmes d'aqueduc et d'égout dans les collectivités des Premières nations
 Rapport de synthèse régional – Manitoba – Version finale
 Janvier 2011

Figure 3.5 – Profil de risque fondé sur le niveau de classification du système de traitement de l'eau



3.3.3 Niveau de risque global selon le nombre de branchements

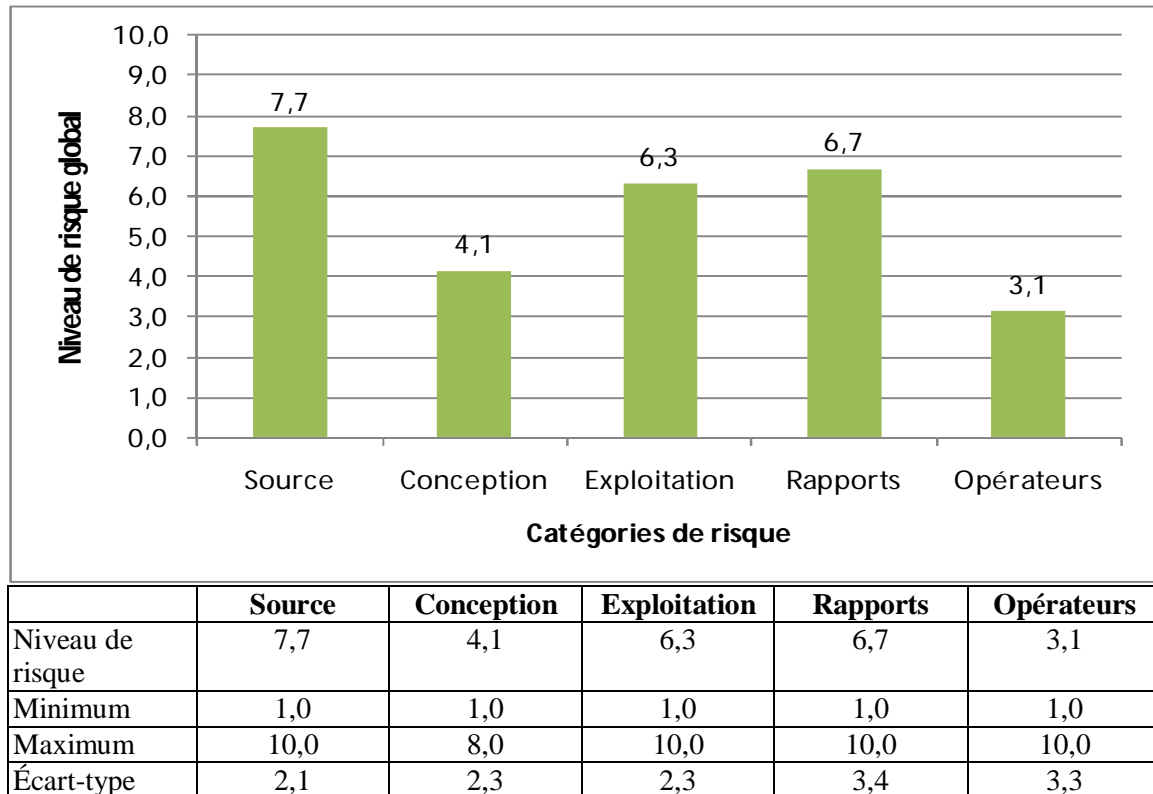
Dans la région du Manitoba, environ 81 % des systèmes comportant plus de 100 branchements ont un niveau de risque global moyen ou faible, et environ 85 % des systèmes comportant moins de 100 branchements ont un niveau de risque global moyen ou élevé.

3.3.4 Catégories de risque – Système d'aqueduc

Le niveau de risque global comprend cinq catégories de risque : source d'eau, conception, exploitation, rapports et opérateurs. Ces différentes catégories sont exposées plus bas.

Évaluation nationale des systèmes d'aqueduc et d'égout dans les collectivités des Premières nations
Rapport de synthèse régional – Manitoba – Version finale
Janvier 2011

Figure 3.6 – Système d'aqueduc : Profil de risque fondé sur les catégories de risque



3.3.5 Catégorie de risque « Source d'eau » – Système d'aqueduc

Le niveau de risque moyen associé à la source d'eau est de 7,7. Ce résultat selon le type de source est le suivant :

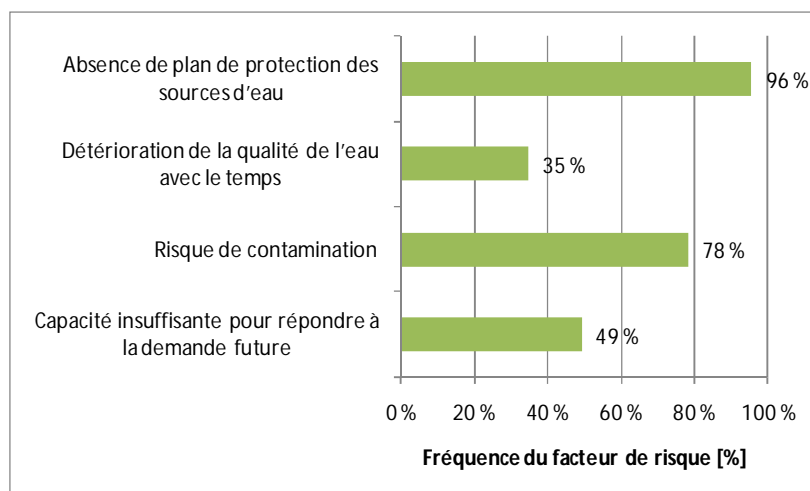
- niveau de risque de 7,4 pour l'eau souterraine;
- niveau de risque de 8,7 pour l'eau de surface;
- niveau de risque de 2,4 pour les systèmes relevant d'un accord de transfert municipal (ATM).

Les données indiquent que le niveau de risque des systèmes alimentés en eau de surface est généralement plus élevé que le niveau de risque des systèmes alimentés en eau souterraine. La formule utilisée pour calculer le niveau de risque attribue automatiquement un niveau de risque de départ plus élevé à ces types de systèmes.

La figure suivante indique les facteurs participant au niveau de risque associé à la source.

Évaluation nationale des systèmes d'aqueduc et d'égout dans les collectivités des Premières nations
Rapport de synthèse régional – Manitoba – Version finale
Janvier 2011

Figure 3.7 – Facteurs de risque associés à la source



3.3.6 Catégorie de risque « Conception » – Système d'aqueduc

Le niveau de risque moyen associé à la conception est de 4,1. Ce résultat selon le type de source est le suivant :

- niveau de risque de 4,5 pour l'eau souterraine;
- niveau de risque de 4,0 pour l'eau de surface;
- niveau de risque de 2,8 pour les systèmes relevant d'un accord de transfert municipal (ATM).

Le niveau de risque associé à la conception le plus élevé est attribué aux systèmes alimentés en eau souterraine, car ils n'offrent pas un niveau de traitement adéquat pour respecter les exigences énoncées dans les lignes directrices en ce qui a trait à l'esthétique et à l'exploitation. Dans le cadre de l'approche à barrières multiples, le traitement de l'eau par chloration est maintenant requis pour tous les systèmes d'alimentation en eau. De façon générale, le niveau de risque associé à la conception d'un système alimenté en eau souterraine est plus élevé si aucun système de désinfection n'est en place, ou si le temps de contact est insuffisant pour assurer un processus de chloration adéquat.

Le risque élevé des systèmes alimentés en eau de surface et des systèmes relevant d'un accord de transfert municipal est généralement attribuable à la présence de sous-produits de désinfection en concentrations supérieures aux limites prescrites dans les RQEPC dans l'eau traitée ou distribuée.

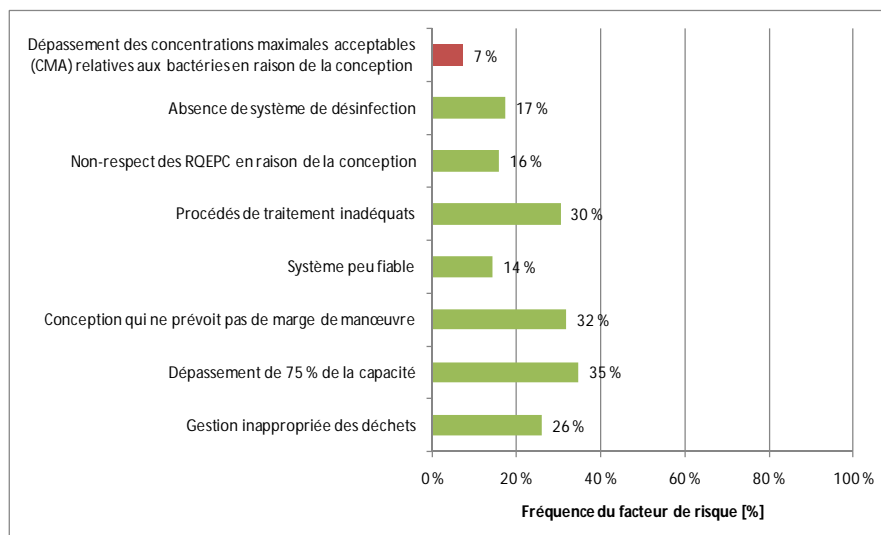
Plusieurs facteurs clés expliquent les résultats du niveau de risque associé à la conception, notamment :

- non-respect des *Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada* (RQEPC);
- dépassement des concentrations maximales acceptables (CMA) relatives aux bactéries prescrites dans les RQEPC;
- absence de système de désinfection ou système de désinfection non utilisé;
- absence de traitement approprié pour satisfaire aux exigences des protocoles du MAINC;
- problèmes de fiabilité du système;
- capacité nominale presque atteinte ou dépassée;
- gestion inappropriée des déchets.

Évaluation nationale des systèmes d'aqueduc et d'égout dans les collectivités des Premières nations
Rapport de synthèse régional – Manitoba – Version finale
Janvier 2011

La fréquence de chaque facteur de risque associé à la conception est indiquée dans la figure ci-dessous.

Figure 3.8 – Facteurs de risque associés à la conception



Il suffit que le facteur de risque associé à la conception représenté en rouge s'applique au système d'aqueduc pour que celui-ci se fasse attribuer un niveau de risque élevé, peu importe les résultats des autres catégories de risque.

3.3.7 Catégorie de risque « Exploitation » – Système d'aqueduc

Le niveau de risque moyen associé à l'exploitation est de 6,3. Ce résultat selon le type de source est le suivant :

- niveau de risque de 6,0 pour l'eau souterraine;
- niveau de risque de 6,6 pour l'eau de surface;
- niveau de risque de 5,8 pour les systèmes relevant d'un accord de transfert municipal (ATM).

Les facteurs qui font augmenter les niveaux de risque comprennent les opérateurs ne tenant pas de registres, les opérateurs ne disposant pas de manuels d'exploitation et d'entretien approuvés ou n'utilisant pas ces manuels, et les opérateurs ne planifiant pas ou n'effectuant pas les opérations d'entretien. Pour réduire le niveau de risque associé à l'exploitation, et par le fait même le niveau de risque global, il suffit d'apporter des améliorations dans ces domaines.

Plusieurs facteurs clés expliquent les résultats du niveau de risque associé à l'exploitation, notamment :

- non-respect des *Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada* (RQEPC);
- dépassement des concentrations maximales acceptables (CMA) relatives aux bactéries prescrites dans les RQEPC;
- mauvaise tenue des registres d'entretien;
- entretien général du système insuffisant;
- plan d'intervention d'urgence non implanté ou non suivi;

Évaluation nationale des systèmes d'aqueduc et d'égout dans les collectivités des Premières nations
 Rapport de synthèse régional – Manitoba – Version finale
 Janvier 2011

- manuel d'exploitation et d'entretien non existant ou non utilisé.

Figure 3.9 – Facteurs de risque associés à l'exploitation

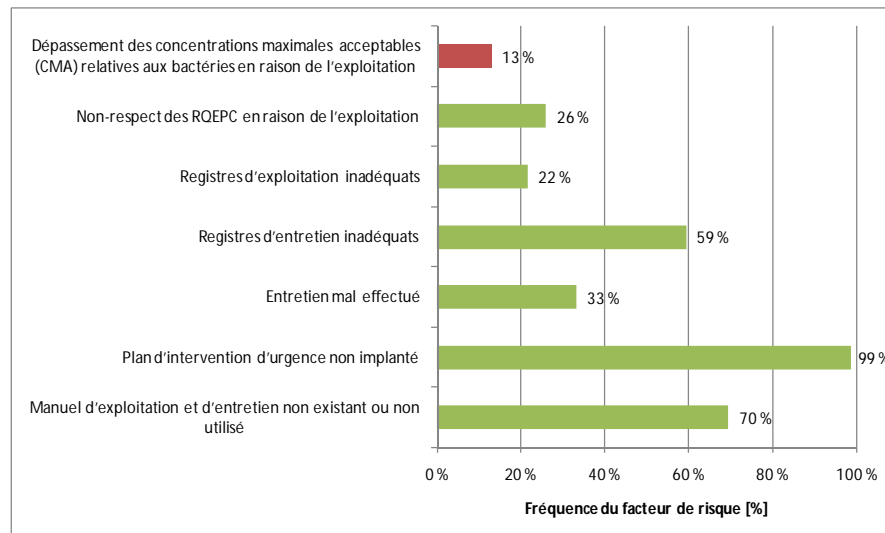
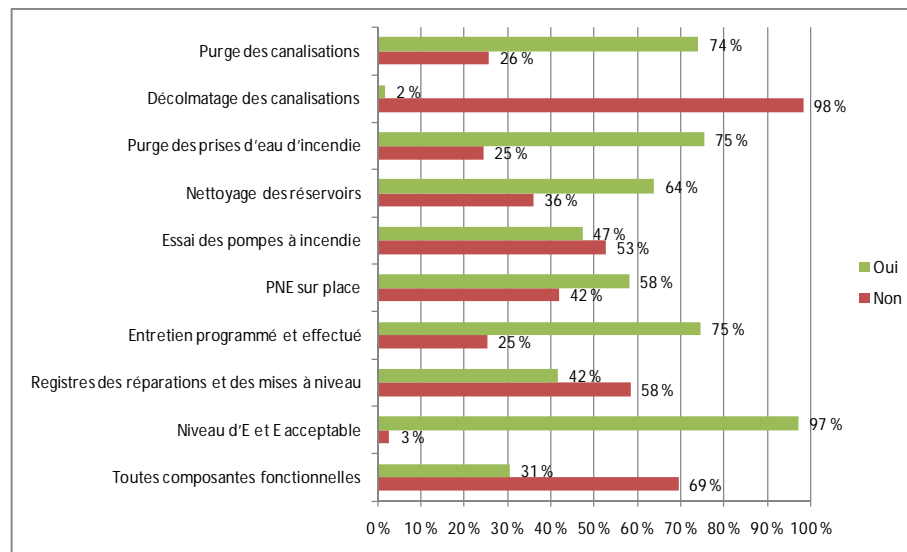


Figure 3.10 – Résumé des observations : Pratiques d'exploitation des systèmes d'aqueduc



Une ou plusieurs composantes majeures ne fonctionnent pas pour environ 70 % des systèmes. Bien que les opérateurs d'environ 75 % des systèmes effectuent une purge des canalisations et une purge des prises d'eau d'incendie, la plupart n'effectuent pas régulièrement de décolmatage des conduites principales. Environ 36 % n'effectuent pas le nettoyage des réservoirs et 53 % n'effectuent pas l'essai des pompes à incendie. Les registres d'entretien et de réparation des systèmes n'étaient disponibles que pour 42 % des systèmes.

Évaluation nationale des systèmes d'aqueduc et d'égout dans les collectivités des Premières nations
Rapport de synthèse régional – Manitoba – Version finale
Janvier 2011

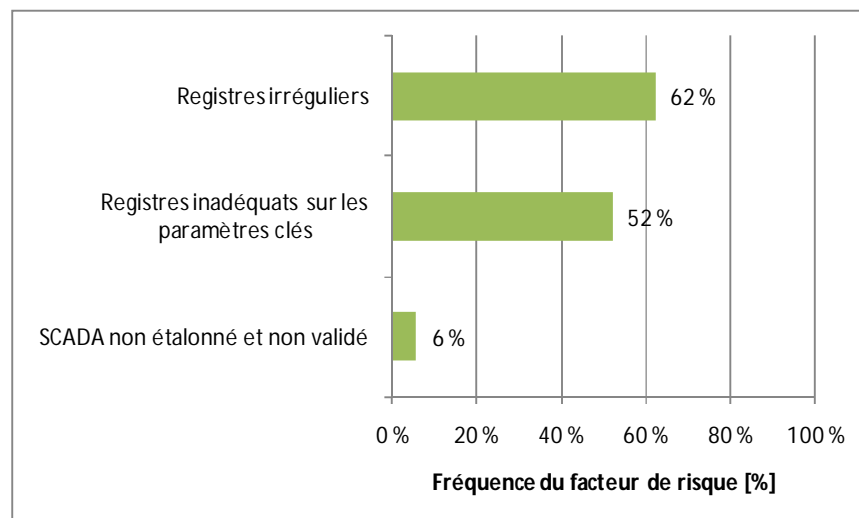
3.3.8 Catégorie de risque « Rapports » – Système d'aqueduc

Le niveau de risque moyen associé aux rapports est de 6,7. Certains des systèmes relevant d'un accord de transfert municipal comportent un réservoir de rechloration et un poste de relèvement haute pression qui assure l'adduction de l'eau. Il n'y a généralement pas de registres du chlore résiduel et des débits pour ces installations, ce qui explique le niveau de risque de 9,2 de ces systèmes. Ce résultat selon le type de source est le suivant :

- niveau de risque de 7,1 pour l'eau souterraine;
- niveau de risque de 6,0 pour l'eau de surface;
- niveau de risque de 9,2 pour les systèmes relevant d'un accord de transfert municipal (ATM).

Les principaux facteurs augmentant le niveau de risque de tous les systèmes sont la mauvaise tenue des registres et la tenue irrégulière des rapports (62 %).

Figure 3.11 – Facteurs de risque associés aux rapports



3.3.9 Catégorie de risque « Opérateurs » – Système d'aqueduc

Le niveau de risque moyen associé aux opérateurs est de 3,1. Il s'agit du niveau de risque global le plus bas pour tous les types de systèmes. La majorité des systèmes sont dotés d'un opérateur principal, à l'exception de quelques petits postes de relèvement d'eau souterraine. Même si un système plus complexe (selon la classification du traitement) exige des opérateurs avec un plus haut niveau de formation, le niveau de risque associé aux opérateurs est plus élevé dans le cas des systèmes alimentés en eau souterraine. Le niveau de risque moyen associé aux opérateurs selon le type de source est le suivant :

- niveau de risque de 4,3 pour l'eau souterraine;
- niveau de risque de 2,5 pour l'eau de surface;
- niveau de risque de 1,0 pour les systèmes relevant d'un accord de transfert municipal (ATM).

Les systèmes existants qui ont des opérateurs principaux et de remplacement dotés d'une certification conforme sont indiqués dans le tableau 3.5. Des 69 systèmes exigeant un opérateur certifié pour le système de traitement de l'eau, 49 % n'avaient pas d'opérateur principal doté d'une certification

Évaluation nationale des systèmes d'aqueduc et d'égout dans les collectivités des Premières nations
Rapport de synthèse régional – Manitoba – Version finale
Janvier 2011

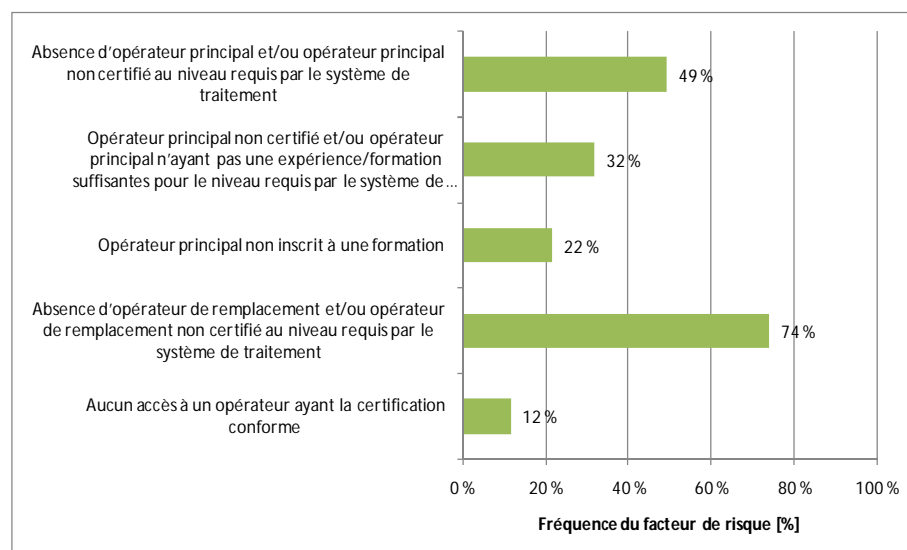
conforme et 88 % n'avaient pas d'opérateur de remplacement doté d'une telle certification. Des 69 systèmes exigeant un opérateur certifié pour le système de distribution, 38 % n'avaient pas d'opérateur principal doté d'une certification conforme, et 75 % n'avaient pas d'opérateur de remplacement doté d'une telle certification.

Tableau 3.5 – Système d'aqueduc : Statut des opérateurs pour la région du Manitoba

	Opérateur principal		Opérateur de remplacement	
	Traitement	Distribution	Traitement	Distribution
Nombre de systèmes actuellement sans opérateur	5	4	15	14
Nombre de systèmes dont les opérateurs ne sont pas certifiés	15	16	36	37
Nombre de systèmes dont les opérateurs sont certifiés, mais pas au niveau requis par le système	14	6	10	1
Nombre de systèmes dont les opérateurs sont dotés de la certification adéquate	35	43	8	17
Nombre de systèmes dont les opérateurs n'ont pas à être certifiés	5	5	5	5
Nombre total de systèmes	74	74	74	74

Les facteurs couramment associés à un niveau de risque élevé sont indiqués à la figure 3.12. Une certification et une formation insuffisantes et l'absence d'opérateur principal ou de remplacement font partie de ces facteurs.

Figure 3.12 – Facteurs de risque associés aux opérateurs



Évaluation nationale des systèmes d'aqueduc et d'égout dans les collectivités des Premières nations
Rapport de synthèse régional – Manitoba – Version finale
Janvier 2011

3.4 Évaluation du niveau de risque associé aux eaux usées

On a procédé à une évaluation du niveau de risque pour chaque système d'épuration des eaux usées, conformément au document *Management Risk Level Evaluation Guidelines for Water and Wastewater Systems in First Nations Communities* (en anglais seulement) du MAINC. Le niveau de risque de chaque installation d'épuration des eaux usées est classé selon les catégories suivantes : milieu récepteur des effluents, conception, exploitation (et entretien), rapports, et opérateurs. Le risque global est une moyenne pondérée des résultats des principaux niveaux de risque.

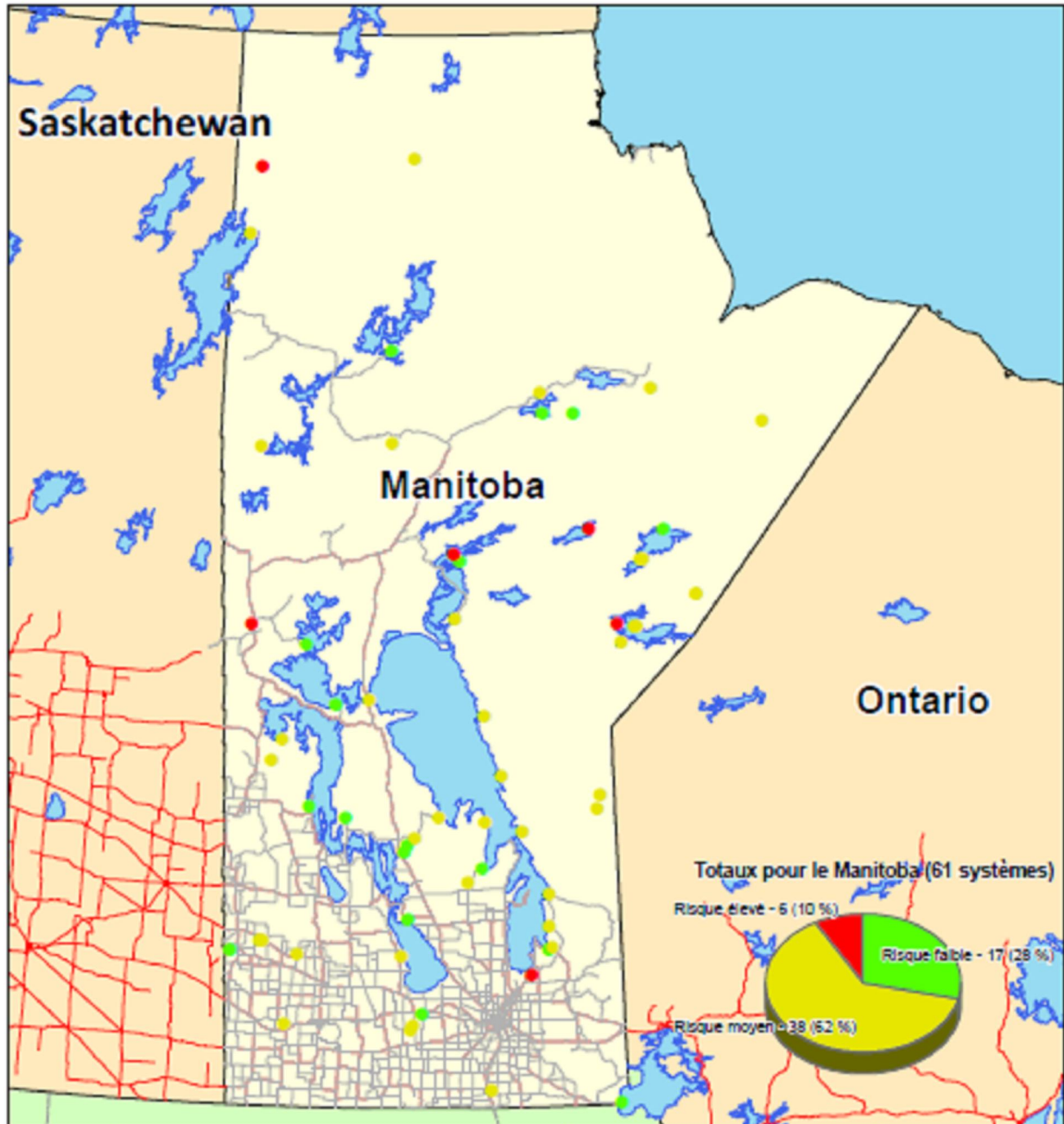
Chacune des cinq catégories de risque, tout comme le niveau de risque global du système, se fait attribuer un résultat numérique (1 à 10). Un niveau de risque compris entre 1,0 et 4,0 correspond à un risque faible, un niveau de risque compris entre 4,1 et 7,0 correspond à un risque moyen, et un niveau de risque compris entre 7,1 et 10,0 correspond à un risque élevé.

Des 61 systèmes d'épuration des eaux usées inspectés :

- 6 sont considérés comme présentant un risque global élevé;
- 38 sont considérés comme présentant un risque global moyen;
- 17 sont considérés comme présentant un risque global faible.

L'annexe E.2 comprend un tableau qui résume la corrélation entre les catégories de risque et le risque global.

La figure 3.13 indique la répartition géographique des systèmes d'égout inspectés et de leur niveau de risque final.



**ÉVALUATION NATIONALE DES SYSTÈMES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT
DANS LES COLLECTIVITÉS DES PREMIÈRES NATIONS**

- Niveau de risque des systèmes d'égout**
- Élevé
 - Moyen
 - Faible
 - Routes du Manitoba
 - Routes principales nationales
 - Lacs principaux

Figure 3.13 – Niveau de risque des systèmes d'égout au Manitoba



Mentions
 Cette carte est une œuvre de synthèse basée sur les données de la base de données des Premières Nations et du Canada.
 Aucune garantie n'est donnée quant à l'exactitude ou à l'actualité des données.
 Les données sont présentées sans garantie de précision, de fiabilité ou de validité.
 Les données sont présentées sans garantie de précision, de fiabilité ou de validité.

Évaluation nationale des systèmes d'aqueduc et d'égout dans les collectivités des Premières nations
Rapport de synthèse régional – Manitoba – Version finale
Janvier 2011

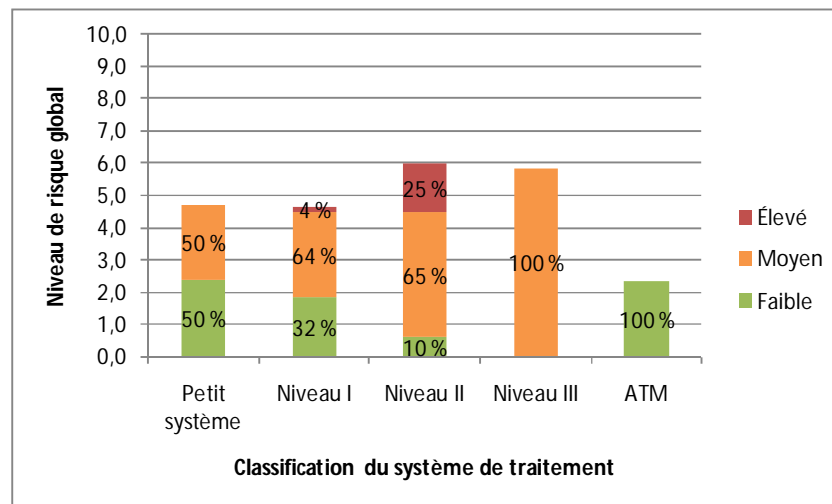
3.4.1 Niveau de risque global du système selon la classification du traitement

La figure 3.14 montre la corrélation entre le niveau de risque global moyen associé au système et le niveau de classification du système de traitement. Dans la région du Manitoba, la majorité des systèmes sont de niveau I ou II, et il n'y a que cinq systèmes de niveau III et quatre petits systèmes. Dans le cas des systèmes relevant d'un ATM, on a pris pour acquis que la municipalité concernée exploitait son système conformément aux règlements municipaux, ce qui a contribué à l'abaissement du niveau de risque pour ces systèmes.

La totalité des quatre systèmes relevant d'un ATM ont un niveau de risque faible. Dans la région du Manitoba :

- tous les petits systèmes un niveau de risque faible ou moyen;
- tous les systèmes de niveau I, à l'exception d'un seul, ont un niveau de risque faible ou moyen;
- 90 % des systèmes de niveau II ont un niveau de risque moyen ou élevé;
- la totalité des cinq systèmes de niveau III ont un niveau de risque élevé.

Figure 3.14 – Profil de risque fondé sur la classification du système d'épuration des eaux usées



3.4.2 Niveau de risque global du système selon le nombre de branchements

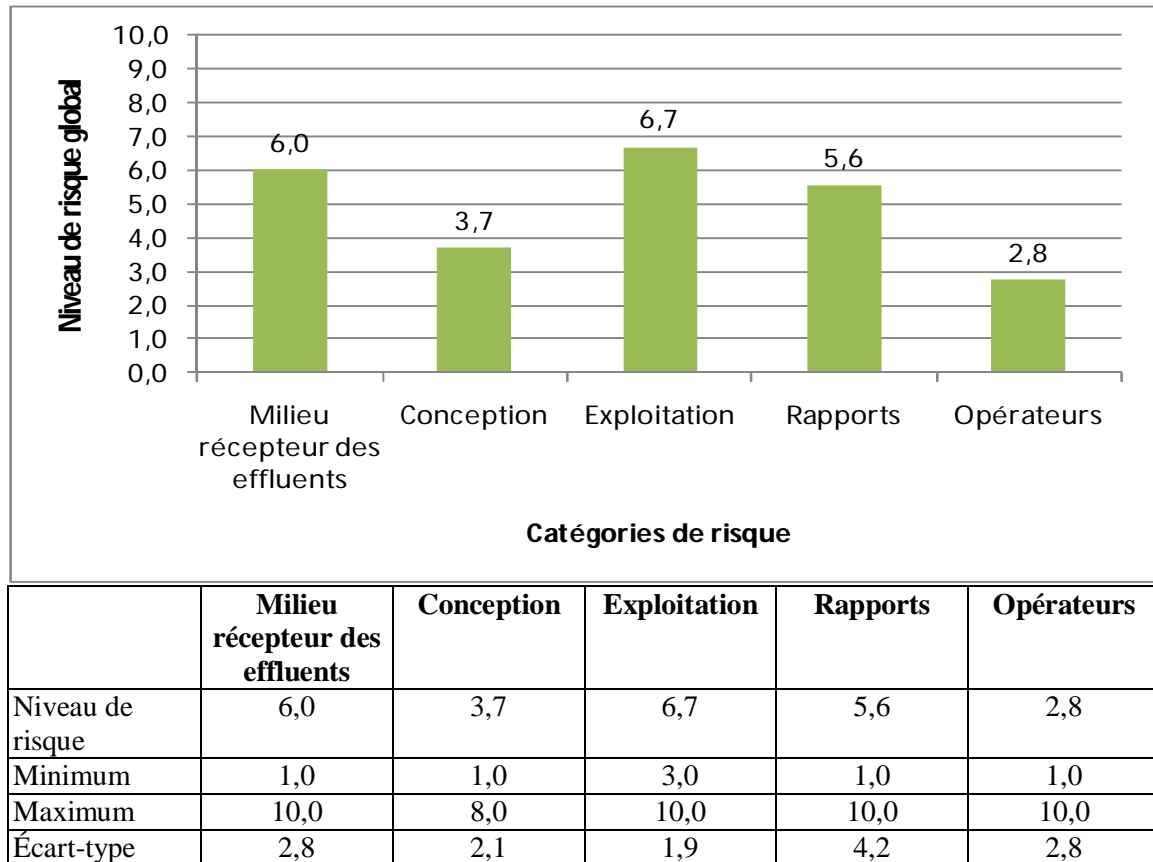
Dans la région du Manitoba, plus le nombre de branchements est élevé, plus le niveau de risque global associé au système est élevé.

3.4.3 Catégories de risque – Système d'égout

Le niveau de risque global comprend cinq catégories de risque : milieu récepteur des effluents, conception, exploitation, rapports et opérateurs. Ces différentes catégories sont exposées plus bas.

Évaluation nationale des systèmes d'aqueduc et d'égout dans les collectivités des Premières nations
Rapport de synthèse régional – Manitoba – Version finale
Janvier 2011

Figure 3.15 – Système d'égout : Profil de risque fondé sur les catégories de risque



3.4.4 Catégorie de risque « Milieu récepteur des effluents » – Système d'égout

Le niveau de risque moyen associé au milieu récepteur des effluents est de 6,0. Cette catégorie de risque comporte deux facteurs clés :

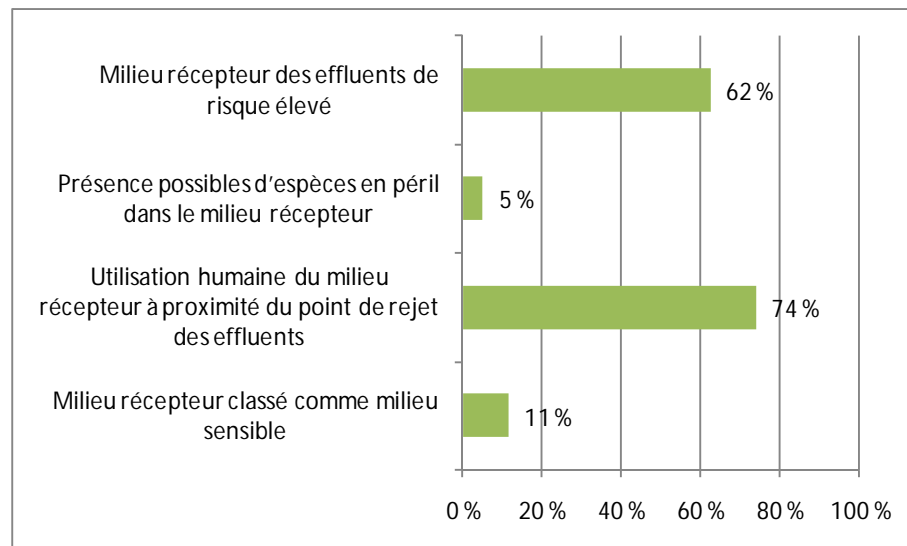
- le milieu récepteur;
- l'utilisation humaine du milieu récepteur, par exemple pour la pêche ou pour des activités récréatives, ou comme source d'eau potable.

Ce résultat selon le type de traitement est le suivant :

- niveau de risque de 3,0 pour les installations septiques;
- niveau de risque de 6,1 pour les étangs aérés;
- niveau de risque de 5,0 pour les étangs facultatifs;
- niveau de risque de 7,7 pour les stations d'épuration mécaniques;
- niveau de risque de 1,8 pour les systèmes relevant d'un accord de transfert municipal (ATM).

Évaluation nationale des systèmes d'aqueduc et d'égout dans les collectivités des Premières nations
Rapport de synthèse régional – Manitoba – Version finale
Janvier 2011

Figure 3.16 – Facteurs de risque associés au milieu récepteur des effluents



3.4.5 Catégorie de risque « Conception » – Système d'égout

Le niveau de risque moyen associé à la conception est de 3,7. Cette catégorie de risque est celle qui présente le résultat moyen le plus faible. Toutefois, sans compter les systèmes relevant d'un accord de transfert municipal, 18 systèmes ont un niveau de risque élevé ou moyen, et 39 systèmes ont un niveau de risque faible. Ce résultat selon le type de traitement est le suivant :

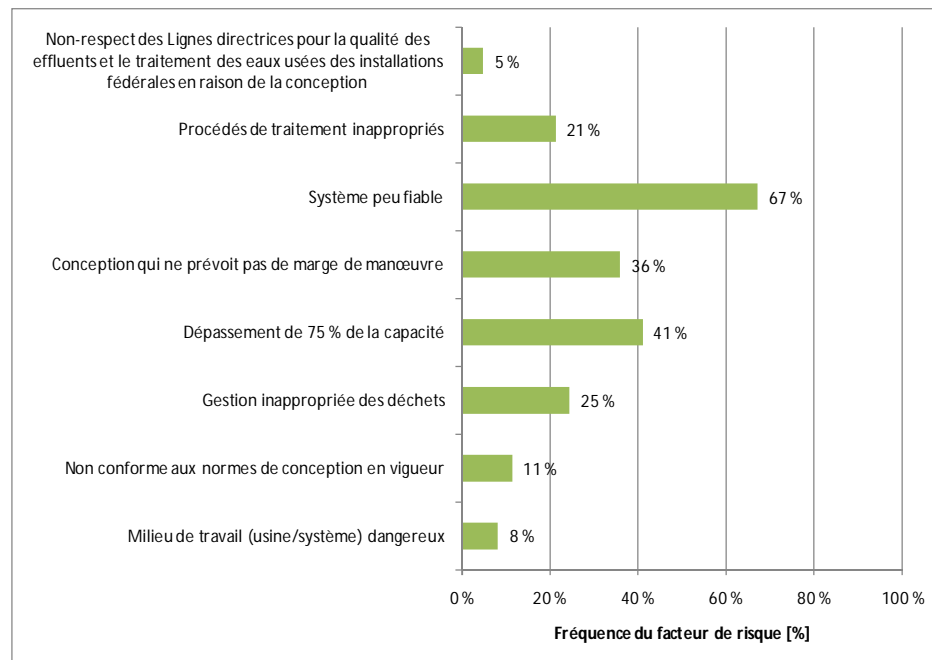
- niveau de risque de 3,0 pour les installations septiques;
- niveau de risque de 2,8 pour les étangs aérés;
- niveau de risque de 3,2 pour les étangs facultatifs;
- niveau de risque de 5,0 pour les stations d'épuration mécaniques;
- niveau de risque de 1,3 pour les systèmes relevant d'un accord de transfert municipal (ATM).

Plusieurs facteurs clés expliquent les résultats du niveau de risque associé à la conception dans la région, notamment :

- procédés de traitement inadéquats;
- problèmes de fiabilité du système;
- aucune marge de manœuvre pour répondre à la demande future;
- dépassement de la capacité nominale du système;
- gestion inappropriée des déchets.

Évaluation nationale des systèmes d'aqueduc et d'égout dans les collectivités des Premières nations
Rapport de synthèse régional – Manitoba – Version finale
Janvier 2011

Figure 3.17 – Facteurs de risque associés à la conception



3.4.6 Catégorie de risque « Exploitation » – Système d'égout

Le niveau de risque moyen associé à l'exploitation est de 6,7. La plupart des systèmes d'égout ont un niveau de risque moyen ou élevé. Par conséquent, les mesures d'atténuation des risques sont particulièrement indiquées dans ce domaine. Ce résultat selon le type de traitement est le suivant :

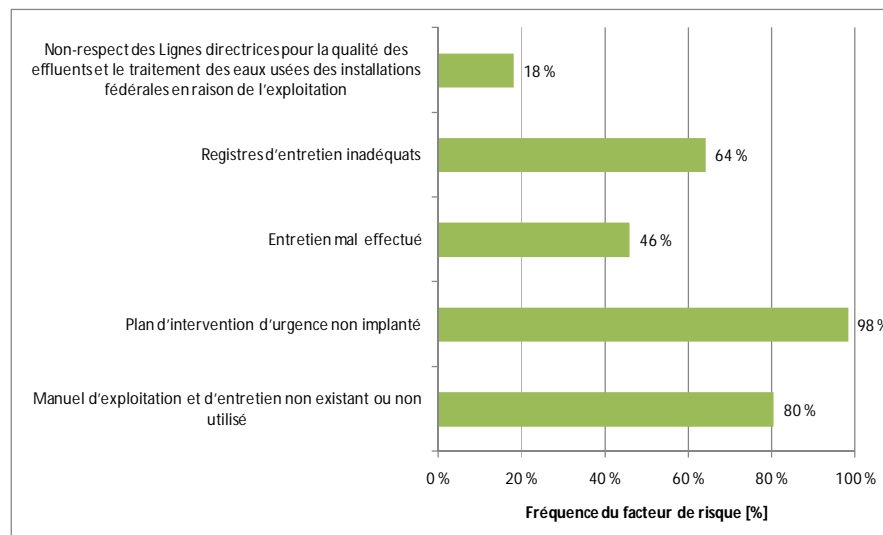
- niveau de risque de 8,0 pour les installations septiques;
- niveau de risque de 5,5 pour les étangs aérés;
- niveau de risque de 7,1 pour les étangs facultatifs;
- niveau de risque de 7,1 pour les stations d'épuration mécaniques;
- niveau de risque de 4,5 pour les systèmes relevant d'un accord de transfert municipal (ATM).

Plusieurs facteurs clés expliquent les résultats du niveau de risque associé à l'exploitation dans la région du Manitoba, notamment :

- tenue inappropriée des registres d'entretien;
- entretien général inadéquat;
- plans d'intervention d'urgence non implantés ou non utilisés;
- manuels d'exploitation et d'entretien non disponibles ou non utilisés.

Évaluation nationale des systèmes d'aqueduc et d'égout dans les collectivités des Premières nations
Rapport de synthèse régional – Manitoba – Version finale
Janvier 2011

Figure 3.18 – Facteurs de risque associés à l'exploitation

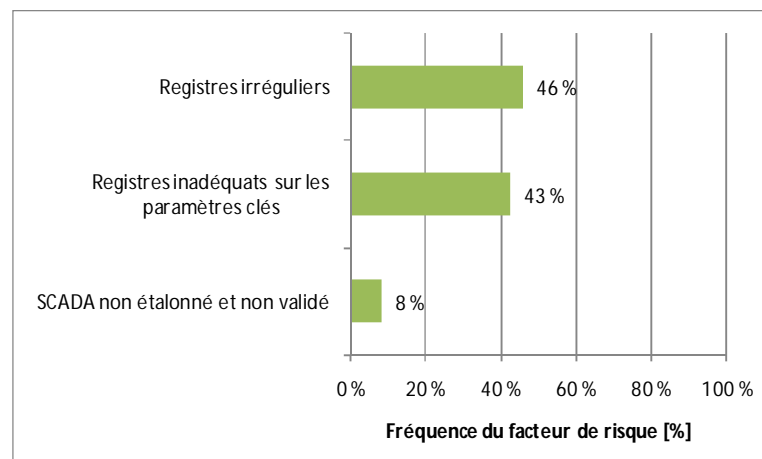


3.4.7 Catégorie de risque « Rapports » – Système d'égout

Le niveau de risque moyen associé aux rapports est de 5,6. Cette catégorie de risque porte sur la tenue des registres des données de la qualité des effluents et des registres de surveillance du système. Les données devant être enregistrées pour les installations septiques et les étangs sont très minimales : seuls des registres d'entretien général et l'échantillonnage des effluents des étangs avant leur rejet suffisent. Une mauvaise tenue des registres est un facteur important de l'augmentation du risque global pour les stations d'épuration mécaniques avec déversement continu. Ce résultat selon le type de traitement est le suivant :

- niveau de risque de 1,0 pour les installations septiques;
- niveau de risque de 4,8 pour les étangs aérés;
- niveau de risque de 3,6 pour les étangs facultatifs;
- niveau de risque de 8,3 pour les stations d'épuration mécaniques;
- niveau de risque de 3,3 pour les systèmes relevant d'un accord de transfert municipal (ATM).

Figure 3.19 – Facteurs de risque associés aux rapports



Évaluation nationale des systèmes d'aqueduc et d'égout dans les collectivités des Premières nations
Rapport de synthèse régional – Manitoba – Version finale
Janvier 2011

3.4.8 Catégorie de risque « Opérateurs » – Système d'égout

Le niveau de risque moyen associé aux opérateurs est de 2,8. Ce niveau de risque est déterminé par la certification, adéquate ou non, des opérateurs. Seuls 6 systèmes présentent un niveau de risque élevé, en raison de l'absence d'opérateurs dotés d'une certification conforme et/ou de l'absence d'un opérateur de remplacement. Le niveau de risque associé aux opérateurs est moyen pour 10 systèmes et faible pour les 45 systèmes restants.

Les systèmes d'égout existants qui comportent des opérateurs principaux et de remplacement dotés d'une certification conforme sont présentés au tableau 3.6. Des 57 systèmes exigeant un opérateur certifié pour le traitement des eaux usées, 44 % ne comportaient pas d'opérateur principal doté d'une certification conforme et 89 % ne comportaient pas d'opérateur de remplacement doté d'une telle certification. Des 58 systèmes exigeant un opérateur certifié pour le système de collecte, 41 % ne comportaient pas d'opérateur principal doté d'une certification conforme et 88 % ne comportaient pas d'opérateur de remplacement doté d'une telle certification.

Pour maintenir le risque à un faible niveau, il est important d'assurer la formation de tous les opérateurs pour qu'ils soient certifiés au niveau requis par leurs systèmes de traitement.

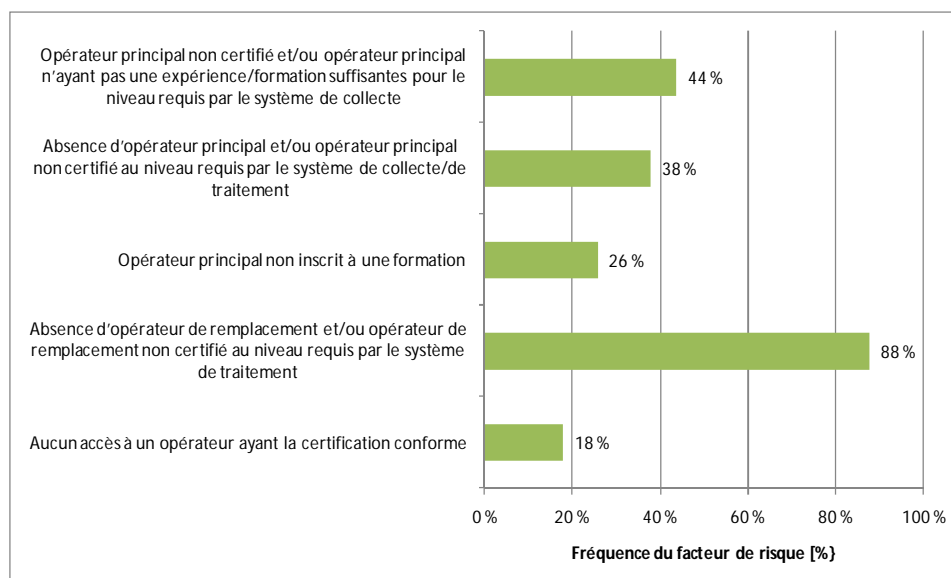
Tableau 3.6 – Système d'égout : Statut des opérateurs pour la région du Manitoba

	Opérateur principal		Opérateur de remplacement	
	Traitement	Collecte	Traitement	Collecte
Nombre de systèmes actuellement sans opérateur	1	2	11	13
Nombre de systèmes dont les opérateurs ne sont pas certifiés	17	16	39	38
Nombre de systèmes dont les opérateurs sont certifiés, mais pas au niveau requis par le système	7	6	1	0
Nombre de systèmes dont les opérateurs ne sont pas dotés d'une certification adéquate	32	34	6	7
Nombre de systèmes n'exigeant pas que les opérateurs soient certifiés	4	3	4	3
Nombre total de systèmes	61	61	61	61

Les facteurs couramment associés à un niveau de risque élevé sont indiqués à la figure 3.20. Une certification et une formation insuffisantes, et l'absence d'opérateurs principaux ou de remplacement, font partie de ces facteurs.

Évaluation nationale des systèmes d'aqueduc et d'égout dans les collectivités des Premières nations
Rapport de synthèse régional – Manitoba – Version finale
Janvier 2011

Figure 3.20 – Facteurs de risque associés aux opérateurs



3.5 Plans

On a recueilli l'information concernant la disponibilité de divers documents, notamment les plans de protection des sources d'eau (PPSE), les plans de gestion de l'entretien (PGE) et les plans d'intervention d'urgence (PIU).

Les tableaux suivants fournissent un sommaire des pourcentages des Premières nations qui ont adopté de tels plans.

Tableau 3.7 – Aperçu des plans : Systèmes d'aqueduc

Source	<i>Pourcentage des systèmes d'aqueduc pourvus d'un des plans suivants.</i>		
	Plan de protection des sources d'eau	Plan de gestion de l'entretien	Plan d'intervention d'urgence
Eau souterraine	6 %	6 %	3 %
ATM	S.O.	20 %	0 %
Eau de surface	3 %	5 %	0 %
Moyenne	4 %	7 %	1 %

Tableau 3.8 – Aperçu des plans : Systèmes d'égout

<i>Pourcentage des systèmes d'égout pourvus d'un des plans suivants.</i>	
Plan de gestion de l'entretien	Plan d'intervention d'urgence
5 %	2 %

Évaluation nationale des systèmes d'aqueduc et d'égout dans les collectivités des Premières nations
Rapport de synthèse régional – Manitoba – Version finale
Janvier 2011

3.5.1 Plans de protection des sources d'eau (PPSE)

Les plans de protection des sources d'eau sont un des éléments d'une approche à barrières multiples visant à fournir une eau potable salubre. Ces plans visent à identifier les facteurs de risque pour la source d'eau. Ils établissent également des politiques et des pratiques pour prévenir la contamination de la source et faire en sorte que le fournisseur des services d'alimentation en eau dispose des outils nécessaires pour appliquer les mesures correctrices en cas de contamination de l'eau. Les plans de protection des sources d'eau s'appliquent aux sources d'eau souterraine et aux sources d'eau de surface.

Dans la région du Manitoba, seuls 4 % des systèmes sont dotés d'un plan de protection des sources d'eau (PPSE).

3.5.2 Plans de gestion de l'entretien (PGE)

Les plans de gestion de l'entretien visent à améliorer l'efficacité des activités d'entretien. Ils sont axés sur la planification, la programmation et la description des activités d'entretien préventif, et ils décrivent les travaux d'entretien non planifiés. Ces plans permettent une approche proactive, par opposition à une approche réactive, et lorsqu'ils sont correctement élaborés, ils permettent d'optimiser les dépenses liées à l'entretien, de réduire les interruptions de service et de prolonger la durée de vie des biens.

Dans la région du Manitoba, 6 % des systèmes alimentés en eau souterraine, 5 % des systèmes alimentés en eau de surface et 20 % des systèmes relevant d'un accord de transfert municipal (ATM) sont dotés d'un plan de gestion de l'entretien. Seulement 5 % des systèmes d'égout sont dotés d'un plan de gestion de l'entretien.

3.5.3 Plans d'intervention d'urgence (PIU)

Les plans d'intervention d'urgence (PIU) sont des documents faciles à consulter et destinés à aider les opérateurs et les autres intervenants à gérer les situations d'urgence. De tels plans doivent être en place pour les systèmes d'aqueduc et pour les systèmes d'égout. Ils comprennent les personnes-ressources à contacter en cas d'urgence (organismes, entrepreneurs, fournisseurs, etc.), et un plan de communication. Les plans d'intervention d'urgence indiquent les mesures correctrices recommandées pour les urgences « prévisibles » et ils établissent des méthodes d'intervention pour les situations imprévues. Il s'agit essentiellement de la dernière barrière potentielle dans le cadre d'une approche à barrières multiples pour la protection des sources d'eau potable et du milieu naturel, et ces plans constituent la dernière mesure d'atténuation des dommages.

Seulement 1 % des systèmes d'aqueduc et 2 % des systèmes d'égout comportent un plan d'intervention d'urgence.

Évaluation nationale des systèmes d'aqueduc et d'égout dans les collectivités des Premières nations
Rapport de synthèse régional – Manitoba – Version finale
Janvier 2011

4.0 Analyse des coûts

4.1 Mise aux normes (MAINC) des systèmes d'aqueduc

En 2006, le MAINC a entamé la rédaction d'une série de protocoles visant les systèmes d'aqueduc et d'égout centralisés et décentralisés des collectivités des Premières nations. Ces protocoles établissent des normes de conception, de construction, d'exploitation, d'entretien et de surveillance pour ces systèmes.

Un des objectifs de la présente étude était d'examiner les infrastructures existantes d'aqueduc et d'égout et de déterminer les coûts de leur éventuelle mise à niveau afin de les rendre conformes aux protocoles du MAINC, et aux lignes directrices, aux normes et aux règlements fédéraux et provinciaux. Les coûts de construction totaux estimés pour rendre les systèmes d'aqueduc conformes aux protocoles du MAINC sont de 52,5 millions de dollars.

Le tableau 4.1 fournit une ventilation des coûts de construction totaux estimés. L'analyse des coûts et les imprévus font l'objet d'un poste distinct. La figure 4.1 comporte un diagramme circulaire permettant de comparer les catégories de coût.

Tableau 4.1 – Coûts de construction totaux estimés pour les systèmes d'aqueduc

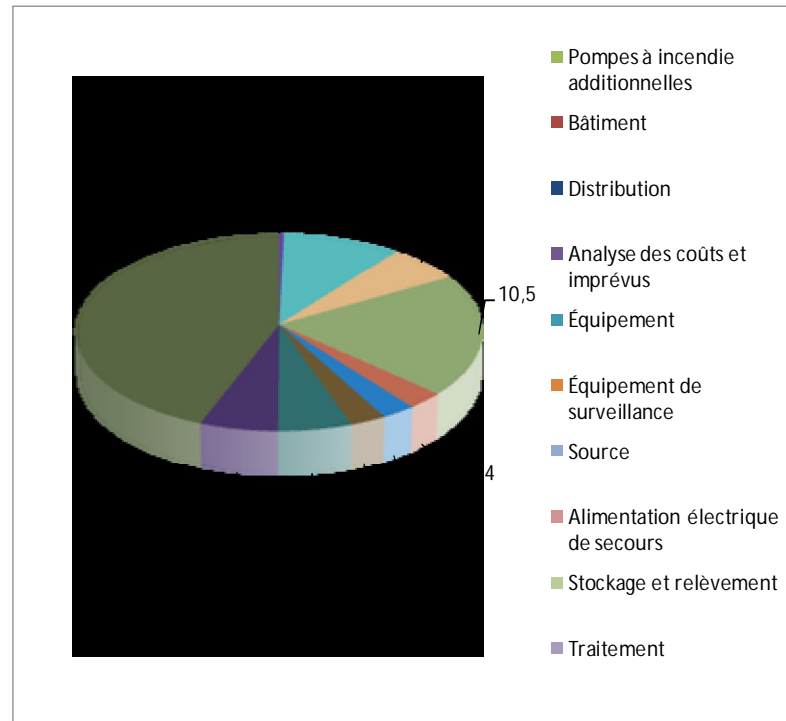
Description	Protocole – Coûts estimés	Lignes directrices/ normes/ règlements fédéraux – Coûts estimés	Lignes directrices/ normes/règlements provinciaux – Coûts estimés
Bâtiment	5 286 450 \$	1 026 950 \$	1 495 950 \$
Distribution	3 244 000 \$	1 664 000 \$	1 664 000 \$
Équipement	1 436 000 \$	1 344 000 \$	11 000 \$
Pompes à incendie additionnelles	210 000 \$	0 \$	165 000 \$
Équipement de surveillance	1 325 000 \$	1 220 000 \$	314 000 \$
Source	1 400 000 \$	50 000 \$	50 000 \$
Stockage et relèvement	3 047 000 \$	2 070 000 \$	2 070 000 \$
Traitement	23 143 000 \$	7 406 500 \$	3 312 000 \$
Alimentation électrique de secours	2 865 000 \$	100 000 \$	30 000 \$
Analyse des coûts et imprévus	10 511 000 \$	3 743 400 \$	2 298 000 \$
Coûts de construction totaux estimés	52 467 450 \$	18 624 850 \$	11 409 950 \$

Il pourrait y avoir 21 systèmes d'aqueduc alimentés en eau souterraine sous influence directe d'eaux de surface (ESIDES). L'estimation des coûts de mise à niveau de ces systèmes est effectuée d'après l'hypothèse qu'ils fournissent une eau souterraine sûre, et cette hypothèse doit être confirmée par d'autres études.

Si les études ESIDES indiquent que l'eau doit être considérée comme une eau de surface *plutôt que* comme une eau souterraine, une mise à niveau additionnelle sera requise pour ces systèmes afin que les protocoles du MAINC soient respectés. On estime que, selon la capacité du système et les indices sur le site, une somme additionnelle de 1,0 à 2,5 millions de dollars sera requise pour chaque système nécessitant une mise à niveau pour que le traitement corresponde au traitement d'une eau de surface.

Évaluation nationale des systèmes d'aqueduc et d'égout dans les collectivités des Premières nations
Rapport de synthèse régional – Manitoba – Version finale
Janvier 2011

Figure 4.1 – Ventilation des coûts de construction estimés pour la mise aux normes (MAINC) des systèmes d'aqueduc (M\$)



Les listes ci-dessous donnent un aperçu de la ventilation des coûts associés au respect des protocoles pour les deux catégories qui représentent la plus grande part de ces coûts.

Traitement :

- équipement de secours de dosage des réactifs;
- équipement de secours de désinfection;
- chaînes de filtration additionnelles;
- confinement secondaire pour les composés chimiques de traitement;
- équipement pour les procédés de traitement particuliers (p. ex. arsenic, manganèse);
- augmentation de la capacité des stations de traitement de l'eau existantes.

Bâtiment :

- agrandissement des installations pour permettre la redondance de l'équipement de traitement et/ou augmenter l'espace d'entreposage;
- équipement de ventilation adéquat;
- dispositifs de sécurité supplémentaires.

Évaluation nationale des systèmes d'aqueduc et d'égout dans les collectivités des Premières nations
Rapport de synthèse régional – Manitoba – Version finale
Janvier 2011

Tableau 4.2 – Coûts non liés à la construction totaux estimés pour les systèmes d'aqueduc

Description	Protocole – Coûts estimés	Lignes directrices/normes/règlements fédéraux – Coûts estimés	Lignes directrices/normes/règlements provinciaux – Coûts estimés
Formation	590 000 \$	610 000 \$	610 000 \$
Études ESIDES	440 000 \$	0 \$	0 \$
Plans/documentation	3 357 500 \$	2 792 500 \$	1 800 000 \$
Études	95 000 \$	40 000 \$	40 000 \$
Coûts connexes totaux estimés	4 482 500 \$	3 442 500 \$	2 450 000 \$

Les coûts additionnels annuels d'exploitation et d'entretien, indiqués au tableau 4.3, englobent les coûts annuels associés aux éléments actuellement non effectués et exigés par les protocoles, comme l'étalonnage de l'équipement de surveillance, les échantillonnages additionnels, le nettoyage des réservoirs et le salaire des opérateurs de remplacement.

Tableau 4.3 – Coûts d'exploitation et d'entretien additionnels estimés pour les systèmes d'aqueduc

Description	Coût estimé
Échantillonnage	101 000 \$
Exploitation	131 500 \$
Opérateurs	130 000 \$
Coûts d'exploitation et d'entretien totaux estimés	362 500 \$

Les coûts totaux estimés pour rendre les systèmes d'aqueduc conformes aux protocoles du MAINC, y compris les coûts de construction et les coûts non liés à la construction, sont de 57 millions de dollars. Cette somme exclut les coûts associés aux systèmes alimentés en ESIDES, tel qu'indiqué précédemment.

4.2 Mise aux normes (MAINC) des systèmes d'égout

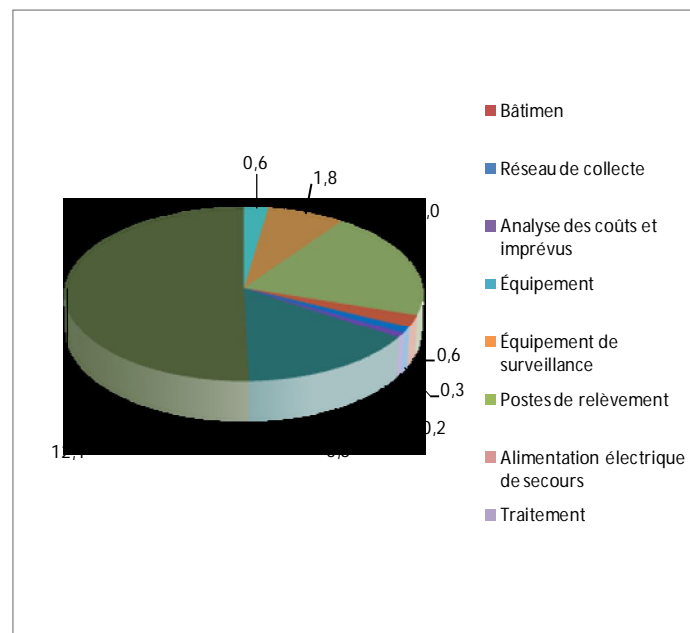
Les coûts de construction totaux estimés pour rendre les systèmes d'égout conformes aux protocoles du MAINC sont de 24,6 millions de dollars. On trouvera ci-dessous une liste des travaux/éléments requis, le nombre de systèmes touchés par les mises à niveau et le coût total de ces travaux/éléments requis. La mise à niveau des traitements et l'installation de systèmes d'alimentation électrique de secours représentent plus de 66 % des coûts nécessaires pour satisfaire aux protocoles du MAINC. La capacité de 6 systèmes doit être augmentée, ce qui représente des coûts de mise à niveau élevés.

Évaluation nationale des systèmes d'aqueduc et d'égout dans les collectivités des Premières nations
Rapport de synthèse régional – Manitoba – Version finale
Janvier 2011

Tableau 4.4 – Coûts de construction et connexes totaux estimés pour les systèmes d'égout

Description	Protocole – Coûts estimés	Lignes directrices/normes/ règlements fédéraux – Coûts estimés	Lignes directrices/normes/ règlements provinciaux – Coûts estimés
Bâtiment	579 950 \$	278 950 \$	567 950 \$
Réseau de collecte	1 840 000 \$	1 840 000 \$	1 840 000 \$
Équipement	558 000 \$	302 000 \$	6 000 \$
Équipement de surveillance	304 000 \$	42 000 \$	5 000 \$
Postes de relèvement	209 500 \$	198 500 \$	187 500 \$
Traitement	12 423 000 \$	11 343 000 \$	11 343 000 \$
Alimentation électrique de secours	3 755 000 \$	3 325 000 \$	3 205 000 \$
Analyse des coûts et imprévus	4 965 500 \$	4 350 500 \$	4 317 000 \$
Coûts de construction totaux estimés	24 634 950 \$	21 679 950 \$	21 471 450 \$

Figure 4.2 – Ventilation des coûts de construction estimés pour la mise aux normes (MAINC) des systèmes d'égout (M\$)



Les catégories « Traitement » et « Alimentation électrique de secours » représentent la plus grande part de coûts de construction associés au respect des protocoles du MAINC.

La catégorie « Traitement » comprend les coûts associés aux éléments suivants :

- cellules d'étang de stabilisation supplémentaires;
- clôtures de sécurité;

Évaluation nationale des systèmes d'aqueduc et d'égout dans les collectivités des Premières nations
Rapport de synthèse régional – Manitoba – Version finale
Janvier 2011

- débitmètres;
- nouveaux postes de relèvement.

La catégorie « Alimentation électrique de secours » comprend les coûts associés aux éléments suivants :

- alimentation de secours pour les postes de relèvement des eaux usées.

Tableau 4.5 – Coûts non liés à la construction et connexes totaux estimés pour les systèmes d'égout

Description	Protocole – Coûts estimés	Lignes directrices/normes/règlements fédéraux – Coûts estimés	Lignes directrices/normes/règlements provinciaux – Coûts estimés
Formation	280 000 \$	280 000 \$	280 000 \$
Plans/documentation	447 500 \$	217 500 \$	10 000 \$
Coûts non liés à la construction totaux estimés	727 500 \$	497 500 \$	290 000 \$

Les coûts d'exploitation et d'entretien additionnels annuels, indiqués au tableau 4.6, englobent les coûts annuels associés aux éléments actuellement non effectués et exigés par les protocoles, comme l'étalonnage de l'équipement de surveillance, les échantillonnages additionnels et le salaire des opérateurs de remplacement.

Tableau 4.6 – Coûts d'exploitation et d'entretien annuels additionnels estimés pour les systèmes d'égout

Description	Coût estimé
Échantillonnage	94 800 \$
Exploitation	3 000 \$
Opérateurs	295 000 \$
Coût d'exploitation et d'entretien totaux estimés	392 800 \$

Les coûts totaux estimés pour la mise à niveau des systèmes d'égout, y compris les coûts de construction et les coûts non liés à la construction, sont de 25,4 millions de dollars.

4.3 Sommaire des coûts associés à la mise aux normes

Le tableau 4.7 fournit un sommaire des coûts associés à la mise aux normes des systèmes (protocoles du MAINC, lignes directrices et normes fédérales et provinciales).

Évaluation nationale des systèmes d'aqueduc et d'égout dans les collectivités des Premières nations
Rapport de synthèse régional – Manitoba – Version finale
Janvier 2011

Tableau 4.7 – Sommaire et comparaison des coûts associés à la mise aux normes

	Coûts totaux estimés	
	Systèmes d'aqueduc	Systèmes d'égout
Mise aux normes (protocoles)	56 949 950 \$	25 362 450 \$
Mise aux normes (lignes directrices fédérales)	22 067 350 \$	22 177 450 \$
Mise aux normes (lignes directrices provinciales)	13 859 950 \$	21 761 450 \$

Les tableaux suivants présentent une ventilation des coûts estimés par niveau de risque global pour la mise aux normes (protocoles du MAINC).

Tableau 4.8 – Ventilation des coûts estimés par niveau de risque pour la mise aux normes (protocoles du MAINC) des systèmes d'aqueduc

Niveau de risque	Court terme	Long terme	Total
Élevé	14 259 884 \$	205 412 \$	14 465 296 \$
Moyen	30 075 318 \$	0 \$	30 075 318 \$
Faible	12 409 336 \$	0 \$	12 409 336 \$
Total	56 744 538 \$	205 412 \$	56 949 950 \$

Tableau 4.9 – Ventilation des coûts estimés par niveau de risque pour la mise aux normes (protocoles du MAINC) des systèmes d'égout

Niveau de risque	Court terme	Long terme	Total
Élevé	17 851 431 \$	1 482 184 \$	20 273 658 \$
Moyen	2 593 201 \$	2 148 670 \$	5 088 792 \$
Faible	0 \$	0 \$	0 \$
Total	20 444 632 \$	3 630 854 \$	25 362 450 \$

4.4 Travaux requis d'après le Système de rapports sur la condition des biens

Des inspections conformes au Système de rapports sur la condition des biens (SRCB) ont été effectuées pour tous les biens des systèmes d'aqueduc et d'égout. Le tableau suivant résume les travaux identifiés par le SRCB. Dans le cadre de la présente évaluation, les travaux requis par le SRCB ne concernent que les réparations requises pour les installations existantes. Pour éviter tout chevauchement avec les exigences liées aux mises aux normes (protocoles), ces tableaux n'indiquent pas les coûts associés à la mise aux normes. Les deux tableaux suivants (4.10 et 4.11) fournissent un sommaire des coûts d'exploitation et d'entretien, ventilés selon les biens des systèmes d'aqueduc et d'égout, respectivement.

Évaluation nationale des systèmes d'aqueduc et d'égout dans les collectivités des Premières nations
 Rapport de synthèse régional – Manitoba – Version finale
 Janvier 2011

Tableau 4.10 – Coûts d'exploitation et d'entretien identifiés par le Système de rapports sur la condition des biens pour les systèmes d'aqueduc

Code du bien	Description	Coût estimé
A5A	Bâtiments	422 150 \$
B1B	Conduites principales	152 100 \$
B1C/B1D	Traitement	908 550 \$
B1E	Réservoirs	64 800 \$
B1G	Réservoirs cylindriques verticaux/stations de remplissage de camion-citerne	21 500 \$
B1F	Puits communautaires	21 950 \$
B1I	Postes de relèvement à basse pression	87 850 \$
B1H	Postes de relèvement à haute pression	161 100 \$
E4A	Camions	120 700 \$
	Coûts totaux estimés du SRCB (aqueduc)	1 960 700 \$

Tableau 4.11 – Coûts d'exploitation et d'entretien identifiés par le Système de rapports sur la condition des biens pour les systèmes d'égout

Code du bien	Description	Coût estimé
A5B	Bâtiments	330 400 \$
B2A	Conduites d'égout	14 400 \$
B2H/B2J	Postes de relèvement et conduites de refoulement	670 800 \$
B2C/B2D	Traitement	319 350 \$
B2E/B2I	Étangs	482 350 \$
B2F	Installations septiques	35 750 \$
E3A	Camions	67 150 \$
	Coûts totaux estimés du SRCB (égout)	1 920 200 \$

4.5 Desserte des collectivités

Une analyse a été effectuée afin d'évaluer les possibilités de desserte dans 10 ans. L'analyse prévoit diverses possibilités, dont l'agrandissement des systèmes existants, la construction de nouveaux systèmes, la conclusion d'accords de transfert municipaux (si possible) et le recours aux systèmes individuels.

Des coûts d'exploitation et d'entretien théoriques ont été élaborés pour chaque possibilité, de même que les coûts du cycle de vie sur 30 ans. Les coûts associés à la mise aux normes des systèmes (protocoles du MAINC) sont compris dans les coûts de desserte, le cas échéant (c.-à-d. si les nouvelles options de desserte prévoient l'utilisation des systèmes existants).

Le tableau suivant donne un résumé des coûts d'immobilisations ainsi que des coûts d'E et E totaux estimés pour les options de desserte recommandées.

Évaluation nationale des systèmes d'aqueduc et d'égout dans les collectivités des Premières nations
Rapport de synthèse régional – Manitoba – Version finale
Janvier 2011

Tableau 4.12 – Coûts de desserte futurs

	Coûts totaux estimés		Coût par branchement	
	Systèmes d'aqueduc	Systèmes d'égout	Systèmes d'aqueduc	Systèmes d'égout
Coûts de desserte futurs	390 000 000 \$	300 000 000 \$	17 200 \$	13 200 \$
Coûts d'E et E annuels futurs	33 900 000 \$	22 600 000 \$	1 500 \$	1 000 \$

L'analyse des options de desserte future a comme point de départ que le niveau de service existant restera inchangé, et elle évalue les options de desserte en tenant compte de la population projetée dans 10 ans. Lorsque les options de desserte futures permettent d'augmenter le niveau de service pour une partie ou la totalité des habitations existantes, la stratégie de desserte globale en tient compte.

Dans certains secteurs, surtout dans la partie sud-ouest de la région, les hauts niveaux d'eau et les plaines inondables ont des répercussions négatives sur les puits et les installations septiques individuels. Selon la densité de construction, il peut être possible de remplacer les puits et les installations septiques désuets par des installations adaptées aux conditions du site ou par un service de camion-citerne, ou de prolonger les réseaux de distribution et de collecte.

Dans le cas des habitations dépourvues de service, on présume que la tuyauterie y sera installée afin de les raccorder aux réseaux de canalisations. Les coûts associés à ces travaux de rénovation ne sont pas inclus dans la portée de la présente étude.

La solution la plus rentable, d'après les coûts du cycle de vie, est le prolongement des réseaux d'eau et d'égout effectué d'après la croissance démographique. Le principe de base de cette solution prévoit que les nouvelles habitations seront construites dans un lotissement dense et jouxtant les secteurs déjà desservis. Il faudra toutefois effectuer des études détaillées pour chaque collectivité pour confirmer la faisabilité de tels lotissements.

Cette solution n'empêche pas les résidants qui le souhaitent de construire des habitations en périphérie, auquel cas des puits individuels ou un service de camion-citerne pourraient être plus appropriés.

Évaluation nationale des systèmes d'aqueduc et d'égout dans les collectivités des Premières nations
Rapport de synthèse régional – Manitoba – Version finale
Janvier 2011

5.0 Sommaire régional

La totalité des 62 Premières nations de la région du Manitoba ont été visitées dans le cadre du présent projet. Les 62 Premières nations sont desservies par 74 systèmes d'aqueduc (dont 5 systèmes relevant d'un ATM) et par 61 systèmes d'égout (dont 4 systèmes relevant d'un ATM).

Dans la région du Manitoba, 82 % des habitations sont desservies par un système d'alimentation en eau communautaire (51 % sont raccordées à un réseau de distribution et 31 % sont desservies par camion-citerne), 13 % des habitations sont desservies par des puits individuels et les 5 % restants sont dépourvues de service.

Les collectivités situées au nord sont majoritairement desservies par des systèmes alimentés en eau de surface. La distribution s'y fait par des réseaux de canalisations et par camion-citerne. L'état des routes est problématique en termes d'accès et d'usure des camions d'approvisionnement.

Dans les secteurs du sud, les systèmes sont principalement alimentés en eau souterraine, et beaucoup d'habitations sont desservies par des puits individuels et des installations septiques individuelles. Un petit nombre d'habitations est alimenté en eau non désinfectée et qui est distribuée par six petits postes de pompage.

Beaucoup de ces collectivités sont situées dans des plaines inondables, ce qui a des répercussions négatives sur le rendement des puits et des installations septiques. Dans certains cas, ces systèmes individuels peuvent être remplacés par des nouveaux puits qui assureront un approvisionnement fiable. Dans d'autres cas, il faudra installer des réseaux de canalisations ou offrir un service par camion-citerne.

Sur les 61 systèmes d'évacuation des eaux usées :

- 32 comportent des étangs de stabilisation;
- 24 comportent des stations mécaniques;
- 4 font l'objet d'un accord de transfert municipal;
- 1 comporte une installation septique.

Dans la région, 73 % des habitations sont desservies par un système d'égout communautaire (45 % par un réseau de canalisations et 28 % par camion-citerne), 22 % sont desservies par des installations septiques individuelles et le 5 % restant sont dépourvues de service.

Au Manitoba, il y a 21 systèmes d'aqueduc à risque élevé et 6 systèmes d'égout à risque élevé. Même si les facteurs qui contribuent au niveau de risque sont multiples, ce sont les catégories « exploitation » et « rapports » qui ont le niveau de risque le plus élevé.

D'après les données recueillies, le risque associé aux opérateurs est celui qui a le niveau de risque le plus bas, toutes catégories confondues. Au Manitoba, le programme de formation itinérante semble être très efficace et il semble répondre aux besoins de la collectivité. Toutefois, il est important d'assurer la formation continue des opérateurs afin que tous les systèmes soient exploités et entretenus par des opérateurs certifiés et que les opérateurs effectuent une surveillance étroite et une tenue des registres précise, conformément aux exigences des protocoles établis par le MAINC.

Un autre volet qui doit être abordé est l'absence d'outils de planification, dont les plans de protection des sources d'eau, les manuels d'exploitation et d'entretien et les plans d'intervention d'urgence.

Le MAINC aide les Premières nations à effectuer l'échantillonnage annuel ou biennuel des eaux usées avant leur rejet, requis dans le cas des systèmes de lagunage (étangs). Des échantillonnages effectués sur

Évaluation nationale des systèmes d'aqueduc et d'égout dans les collectivités des Premières nations
Rapport de synthèse régional – Manitoba – Version finale
Janvier 2011

place et des registres additionnels peuvent être requis dans le cas des stations mécaniques avec déversement continu.

Dans la région du Manitoba, Santé Canada est très actif dans les collectivités. Grâce à Santé Canada, des contrôleurs communautaires de la qualité de l'eau potable (CCQEP) s'occupent de prélever régulièrement des échantillons de l'eau traitée et de l'eau distribuée afin d'en vérifier la qualité.

Annexe A
Glossaire

Annexe A – Glossaire des termes, abréviations et acronymes

Accord de transfert municipal (ATM) – Un accord de transfert municipal (ATM) permet à une Première nation de s’approvisionner en eau traitée ou d’évacuer ses eaux usées chez une municipalité, une autre Première nation ou une entité corporative (p. ex. un casino) avoisinante, en vertu d’une entente officielle entre les deux parties.

Aération (voir aussi « étang de stabilisation ») – Procédé qui met un liquide (en général de l’eau) en contact avec l’air. L’aération peut se faire par barbotage d’air dans l’eau, par pulvérisation de l’eau dans l’air, par ruissellement de l’eau en cascades ou par agitation mécanique. L’aération sert à éliminer, par stripage, des gaz dissous dans l’eau et/ou à introduire de l’oxygène dans l’eau.

Ammoniac (voir aussi « eau potable » et « exigences relatives à la qualité des effluents ») – Combinaison gazeuse d’azote et d’hydrogène (NH₃). Gaz à odeur piquante, incolore et alcalin, très soluble dans l’eau et facilement liquéfiable par pression et par le froid. L’ammoniac est utilisé à plusieurs fins dans le traitement de l’eau et des eaux usées, par exemple pour le réglage du pH. Il est aussi utilisé en combinaison avec le chlore dans la production d’eau potable. La présence d’ammoniac, sous forme de sous-produit d’agent de nettoyage, est courante dans les eaux usées industrielles. Ce composé chimique a des répercussions sur les humains et sur l’environnement. L’ammoniac peut être éliminé dans des étangs de stabilisation et dans des stations d’épuration mécanique.

Analyse des métaux (complète) – En laboratoire, l’analyse complète des métaux est effectuée au moyen d’un spectromètre de masse à plasma inductif (ICP-MS) pour déterminer les concentrations de métaux traces dans les échantillons d’eau. Ces spectromètres permettent de détecter plus de 20 métaux traces en une seule analyse.

Approche à barrières multiples – Approche visant à assurer la salubrité de l’eau potable. Auparavant, le terme « barrières multiples » ne s’appliquait qu’aux barrières concernant le traitement même de l’eau brute destinée à la consommation. La portée de cette approche a été élargie afin d’inclure les éléments clés d’un système d’eau potable et elle vise à assurer la distribution d’eau potable salubre. Les barrières peuvent être de nature physique (p. ex. filtres) ou administrative (p. ex. planification).

Aquifère (confiné) – Un aquifère confiné est une couche de sol ou de roches sous-jacente à la surface qui est saturée d’eau. Situé entre des couches de matériaux imperméables, l’aquifère contient de l’eau sous pression qui jaillit à sa surface lorsqu’un puits est creusé. (*Protocole pour les systèmes décentralisés d’eau potable et de traitement des eaux usées dans les collectivités des Premières nations, MAINC*)

Aquifère (non confiné) – Dans un aquifère non confiné, la surface d’eau supérieure (surface libre de la nappe) est soumise à la pression atmosphérique et donc peut s’élever et s’abaisser. (*Protocole pour les systèmes décentralisés d’eau potable et de traitement des eaux usées dans les collectivités des Premières nations, MAINC*)

Arsenic – Élément métallique qui forme divers composés. L'arsenic existe à l'état naturel en faibles concentrations, surtout en combinaison avec l'oxygène, le chlore et le soufre : on parle alors de composés inorganiques de l'arsenic. L'arsenic organique est, quant à lui, lié au carbone ou à l'hydrogène, et il est présent dans les plantes et les animaux. L'arsenic inorganique est plus toxique pour les humains que l'arsenic organique. Des niveaux élevés d'arsenic inorganique dans la nourriture ou dans l'eau peuvent être mortels.

Assurance de la qualité/contrôle de la qualité (AQ/CQ) – Ensemble des activités de gestion de la qualité visant à assurer le respect des exigences de qualité.

Aucune – Signifie que le système de traitement et/ou de distribution/collecte n'a pas été classifié.

Avis relatif à la qualité de l'eau potable (AQEP) – Les avis relatifs à la qualité de l'eau potable sont des mesures de prévention qui protègent la santé publique contre les polluants hydriques pouvant être présents dans l'eau potable, et sont émis régulièrement dans les collectivités et les municipalités partout au Canada. Les avis relatifs à la qualité de l'eau potable peuvent être émis dans toute collectivité et comportent les *avis d'ébullition de l'eau*, les *avis de ne pas consommer*, et les *avis de non-utilisation*. (Fiche d'information de AINC)

Bactérie(s) – Organismes vivants microscopiques habituellement formés d'une seule cellule. Les bactéries peuvent aider à combattre la pollution en éliminant ou décomposant les matières organiques ou d'autres polluants aquatiques contenus dans les eaux usées. Certaines bactéries peuvent causer des problèmes de santé à la faune, à la flore et à l'être humain. Les bactéries se trouvent principalement dans les intestins et les matières fécales des animaux et des humains. La présence de bactéries *coliformes* dans l'eau indique qu'elle est contaminée par des eaux d'égout brutes ou partiellement traitées. (*Protocole pour les systèmes décentralisés d'eau potable et de traitement des eaux usées dans les collectivités des Premières nations*, MAINC)

Boues d'épuration – Dépôts solides ou liquides produits par la décantation des matières en suspension durant le traitement des eaux usées. Les boues comprennent les précipités produits par le traitement chimique ou biologique des eaux usées.

Capacité (réelle par opposition à nominale) -- Capacité du système de traitement. La capacité nominale fait référence au débit proposé par le concepteur ou le fabricant. Si le système n'est pas exploité selon les paramètres nominaux, la capacité réelle sera inférieure à la capacité nominale, par exemple à cause de pompes défectueuses, de filtres colmatés ou non conformes au Protocole (le Protocole exige deux trains de filtration, pour que le deuxième train de filtration prenne le relais pendant que le premier est en cours de nettoyage ou de réparation, ce qui n'était pas exigé clairement auparavant; la capacité réelle correspond donc à la moitié de la capacité nominale).

Catégorie de risque – Le risque global est établi d'après cinq catégories de risque : source d'eau/milieu récepteur des effluents, conception, exploitation, rapports et opérateurs.

Certification en installations de traitement – Niveau de certification de l'opérateur d'une installation de traitement et de distribution d'eau ou d'une installation de traitement et de collecte des eaux usées.

Chicane (béton et/ou rideau) – Barrières imperméables verticales ou horizontales placées dans un étang ou dans un réservoir. Les chicanes dirigent l'eau de façon qu'elle s'écoule sur le plus long trajet possible dans le réservoir afin d'éviter le court-circuitage du traitement. Dans le cas du traitement de l'eau potable, le court-circuitage réduit l'efficacité des désinfectants. Dans le cas du traitement des eaux usées, le court-circuitage peut être à l'origine d'une augmentation de polluants dans les effluents. Le court-circuitage se produit lorsque l'eau qui entre dans l'étang ou le réservoir en ressort sans y avoir passé suffisamment de temps.

Chloration – Ajout de chlore à l'eau et aux eaux usées domestiques ou industrielles afin de désinfecter l'eau (réduction des pathogènes) ou d'oxyder les composés indésirables.

Chlore résiduel – Teneur en chlore présente dans une eau préalablement soumise à la chloration.

Chlore – Désinfectant utilisé sous forme gazeuse ou en solution et ajouté à l'eau pour éliminer les bactéries et autres micro-organismes. L'utilisation du chlore est très répandue car il est peu coûteux et il est facile à injecter dans l'eau. Comme le chlore est concentré, un gallon de chlore peut traiter une grande quantité d'eau. Toutefois, l'utilisation de chlore comporte certains inconvénients : le chlore utilisé comme désinfectant réagit avec la matière organique d'origine naturelle en décomposition pour former des trihalométhanes (THM).

Citerne – Réservoir de stockage d'eau potable ou d'autres liquides, habituellement placé au-dessus du sol.

Classification du système de distribution (canalisations/camion-citerne) – Classification du type de système d'adduction d'eau potable produite par une station de traitement. L'alimentation en eau peut se faire par canalisations (système d'aqueduc) ou par camion-citerne (l'eau est livrée par camion-citerne dans des citernes individuelles). Le niveau de classification est déterminé selon le nombre de branchements (population desservie).

Classification du traitement – La capacité (débit) et la complexité d'un système d'aqueduc ou d'égout servent à déterminer la classification du système au moyen d'une grille de points. Le niveau de certification de l'opérateur, ainsi que les connaissances et l'expérience requises pour exploiter un système, correspondent à la classification du système. Les petits systèmes relativement simples sont classés « Petit système ». Les systèmes plus grands ou plus complexes peuvent être de classe I, II, III et IV, la classe IV étant la plus élevée. Les systèmes doivent être exploités par des opérateurs dont le niveau de certification correspond au moins au niveau de l'installation.

CMA (concentrations maximales acceptables) – Dans les *Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada* (RQEPC), des concentrations maximales acceptables ont été fixées pour certains paramètres ou certaines substances physiques, chimiques, radiologiques et microbiologiques dont on sait ou dont on soupçonne qu'ils causent des effets néfastes pour la santé. Pour certains paramètres, les recommandations préconisent également des concentrations provisoires maximales acceptables.

L'eau potable qui contient continuellement une concentration plus élevée que la concentration maximale acceptable prévue contribuera de manière significative à l'exposition du

consommateur à cette substance et pourra, dans certains cas, occasionner des effets dommageables pour la santé. Par contre, la présence à court terme de substances en une quantité qui excède la concentration maximale acceptable ne signifie pas nécessairement que l'eau pose un risque pour la santé. (*Évaluation nationale des systèmes d'aqueduc et d'égout dans les collectivités des Premières nations – Rapport sommaire, MAINC*)

Concepteur d'installations (de systèmes de traitement) – Personne qualifiée (par exemple un ingénieur) pour la conception d'installations d'approvisionnement et de traitement de l'eau potable ou de traitement des eaux usées. (*Protocole pour les systèmes décentralisés d'eau potable et de traitement des eaux usées dans les collectivités des Premières nations, MAINC*)

Conduite d'eau principale – Conduite principale enterrée d'un réseau de distribution d'eau.

Conduite principale dédiée à la distribution – Tronçon de conduite d'eau principale auquel aucun branchement ou aucune borne n'est raccordé; peut désigner la conduite d'amenée d'eau brute reliant la source d'eau brute à la station de traitement, ou les tronçons de conduite dans le réseau de distribution situés entre des branchements résidentiels très espacés.

Confinement secondaire pour les composés chimiques de traitement – Le confinement secondaire est requis pour toutes les matières dangereuses réglementées qui sont stockées. Le confinement secondaire doit être composé de matériaux pouvant contenir un déversement ou une fuite pendant une période au moins équivalente à celle comprise entre deux inspections de surveillance. Le confinement primaire peut devoir être protégé contre les débordements, par un dispositif anti-débordement et/ou par une alarme de trop-plein. Les matières qui, si elles entrent en contact, peuvent causer un incendie ou une explosion, la production de gaz inflammables ou toxiques ou la détérioration d'un confinement primaire ou secondaire, doivent être placées dans des dispositifs de confinement primaire et secondaire afin d'empêcher leur mélange.

Consommation domestique – Désigne tous les besoins en eau potable, à l'exclusion des besoins des services d'incendie.

DBO₅ (demande biochimique en oxygène) – Paramètre le plus couramment utilisé pour mesurer la pollution organique dans les eaux usées et les eaux de surface. La DBO₅ correspond à la quantité d'oxygène dissous consommée par les micro-organismes pour assurer, par voie biologique, l'oxydation des matières organiques. Les mesures de la DBO₅ sont utilisées pour déterminer la quantité approximative d'oxygène qui sera nécessaire pour stabiliser par voie biologique les matières organiques, dimensionner les stations d'épuration des eaux usées, mesurer l'efficacité de certains procédés de traitement et vérifier la conformité aux permis de déversement d'eaux usées.

Déchets – Matériau ou produit, ou combinaison des deux, solide ou liquide, destiné à être traité ou éliminé, et qui peut être préalablement stocké. Ne comprend pas les produits recyclables.

Désinfectant – Désigne une substance chimique (généralement du chlore, de l'ozone ou des chloramines) ou un procédé physique (p. ex. lumière ultraviolette) qui neutralise ou détruit les micro-organismes tels que les bactéries, virus et protozoaires. (*Protocole pour les systèmes décentralisés d'eau potable et de traitement des eaux usées dans les collectivités des Premières*

nations, MAINC)

Désinfection – Procédé ayant pour objectif de détruire ou d'inactiver les micro-organismes pathogènes de l'eau.

Dessins d'après exécution – Jeu de dessins soumis par l'entrepreneur une fois le projet/les travaux achevé(s). Ces dessins comprennent toutes les modifications apportées aux dessins d'exécution et aux devis durant l'étape de la construction, et ils indiquent les dimensions, les éléments géométriques et l'emplacement de tous les éléments de l'ouvrage exécuté aux termes du contrat. Aussi appelés « dessins de recolement » ou « dessins conformes à l'exécution ».

Disques biologiques (DB) – Technologie de traitement des eaux usées classée comme traitement mécanique.

Données sur la qualité des effluents rejetés – Données obtenues par une analyse en laboratoire des effluents d'eaux usées traitées et nécessaires à l'obtention du permis de déversement. L'analyse tient compte des paramètres suivants : demande biochimique en oxygène pendant cinq jours, matières en suspension, coliformes fécaux, pH, phénols, huiles et graisses, phosphore et température.

Données sur la qualité des effluents – Résultats d'analyses ou données de surveillance indiquant la qualité des effluents d'eaux usées traitées.

E et E – Exploitation et entretien.

Eau de surface – Toute eau obtenue à partir de sources telles que les lacs, les rivières et les réservoirs qui sont en contact avec l'atmosphère. (*Protocole pour les systèmes centralisés de traitement des eaux usées dans les collectivités des Premières nations, MAINC*)

Eau potable – Eau jugée sûre pour la consommation et qui est destinée aux êtres humains. Dans le cadre du présent protocole, désigne l'eau destinée à la consommation humaine et qui est consommée directement, ou l'eau servant à faire la cuisine, à laver les aliments et à donner le bain aux bébés (personnes âgées de moins d'un an). (*Protocole pour les systèmes centralisés de traitement des eaux usées dans les collectivités des Premières nations, MAINC*)

Eau souterraine confinée – Eau souterraine qui est soumise à une pression supérieure à la pression atmosphérique, située au-dessus de la limite inférieure de la couche à conductivité hydraulique nettement inférieure à celle du matériau dans lequel l'eau confinée s'écoule. (*Protocole pour les systèmes décentralisés d'eau potable et de traitement des eaux usées dans les collectivités des Premières nations, MAINC*)

Eau souterraine non confinée – Eau contenue dans un aquifère dont la surface est exposée à l'atmosphère. (*Protocole pour les systèmes décentralisés d'eau potable et de traitement des eaux usées dans les collectivités des Premières nations, MAINC*)

Eau souterraine sous influence directe d'eaux de surface (ESIDES) – Sources d'eau souterraine (p. ex. puits, sources, galeries d'infiltration, etc.) qui peuvent être contaminées par

les pathogènes microbiens des eaux de surface environnantes.

Eau souterraine – Toute eau obtenue à partir d'une couche de sol souterrain qui contient de l'eau (que l'on désigne par le terme d' « aquifère »). 1) L'eau qui s'écoule ou s'infiltré dans le sol et sature ce dernier ou la roche, et alimente les sources et les puits. Le niveau supérieur de la zone saturée est appelé la surface libre de la nappe. 2) L'eau accumulée dans les crevasses souterraines et dans les interstices des matériaux géologiques qui constituent la croûte terrestre. (*Protocole pour les systèmes décentralisés d'eau potable et de traitement des eaux usées dans les collectivités des Premières nations*, MAINC)

Eaux usées (industrielles ou sanitaires) – Combinaison de liquides et de polluants provenant d'habitations, de commerces, d'industries ou de fermes; mélange d'eau et de solides dissous ou en suspension.

Effluents – 1. Déchets liquides des municipalités/collectivités et des activités industrielles ou agricoles. Désigne habituellement les eaux traitées rejetées des stations d'épuration des eaux usées. 2. Rejet des systèmes d'épuration des *eaux usées individuels*.

Égout collecteur – Égout qui recueille les eaux usées sanitaires provenant des bâtiments et des habitations, et qui les achemine vers une installation de traitement publique où elles seront traitées et évacuées.

Équipement de chaîne de filtration – Comprend toutes les composantes du procédé de filtration entre l'arrivée de l'eau brute dans le procédé de filtration et la sortie de l'eau traitée de l'appareil. Ne comprend pas l'équipement de désinfection.

Équipement de dosage de réactifs – Tout équipement servant à introduire, dans l'eau brute, des réactifs nécessaires aux procédés de traitement, comme des coagulants, des adjuvants de coagulation, des désinfectants, etc.

Essais des pompes à incendie – Essai mensuel réalisé pour vérifier que les pompes à incendie fonctionnent.

Estimation de catégorie D – Estimation préliminaire effectuée pour chaque collectivité visitée et basée sur les informations disponibles sur le site. Elle donne le coût approximatif (niveau de précision de +/- 40 %) des mesures recommandées dans le rapport. On peut l'utiliser aux fins de l'élaboration des prévisions des immobilisations à long terme et aux fins d'analyse préliminaire des projets d'immobilisations.

Étang aéré – Voir « aération ».

Étang de stabilisation – Étang peu profond dans lequel les eaux usées sont traitées par l'action de la lumière du soleil, des bactéries et de l'oxygène. Les étangs sont utilisés pour la rétention des eaux usées, des boues, des déchets liquides ou des combustibles nucléaires usés.

Étang facultatif – Étang de traitement des eaux usées le plus couramment utilisé dans les petites collectivités et en assainissement autonome. L'étang facultatif permet la stabilisation aérobie et anaérobie des eaux usées, il peut être utilisé dans la plupart des climats et il ne

nécessite pas d'éléments mécaniques pour traiter les eaux usées.

Évacuation continue vers un milieu récepteur – Rejet d'effluents d'eaux usées traitées dans un lac, une rivière, un ruisseau, etc., qui se fait de façon continue (par opposition à une évacuation discontinue).

Évacuation en surface – Désigne les effluents d'eaux usées non traitées provenant d'une fosse septique et évacués en surface; ce type d'évacuation représente un risque pour la santé.

Évacuation saisonnière – Évacuation des eaux usées lorsque le débit du cours d'eau est à son maximum ou lorsqu'il est très élevé. La période d'évacuation varie d'un endroit à l'autre.

Événements de réservoir grillagés – Les événements des réservoirs doivent être munis de grillage pour empêcher l'entrée de vermine tout en permettant la circulation de l'air.

Exigences relatives à la qualité des effluents – Au Canada, les effluents de tous les réseaux d'égout doivent être conformes aux lois fédérales en vigueur, y compris la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (1999) et la *Loi sur les pêches*, ainsi qu'à toute autre disposition législative applicable, notamment les lois provinciales, en fonction de leur emplacement géographique. De plus, tous les effluents des réseaux d'égout des Premières nations doivent respecter les exigences en matière de qualité stipulées dans le document *Qualité des effluents et traitement des eaux usées des installations fédérales* – SPE 1-EC-76-1 (lignes directrices de 1976).

Afin de déterminer la qualité des effluents pour ce qui est de leur concentration d'ammoniac et de chlore, l'*Avis requérant l'élaboration et l'exécution de plans de prévention de la pollution à l'égard des chloramines inorganiques et des eaux usées chlorées* et la *Ligne directrice sur le rejet de l'ammoniac dissous dans l'eau se trouvant dans les effluents d'eaux usées* contiennent des mises à jour et des renseignements supplémentaires relatifs aux exigences stipulées dans les lignes directrices de 1976.

On peut télécharger un exemplaire de la *Ligne directrice sur le rejet de l'ammoniac dissous dans l'eau se trouvant dans les effluents d'eaux usées* du site Web d'Environnement Canada. (*Protocole pour les systèmes centralisés de traitement des eaux usées dans les collectivités des Premières nations*, MAINC)

Facultatif, étang – Voir « étang facultatif ».

Filtration – Procédé mécanique qui retire les particules solides de l'eau, en faisant généralement passer l'eau à travers du sable.

Filtre – Dispositif servant à retirer les matières solides d'un mélange ou à séparer des matières. Les matières solides sont souvent retirées de l'eau au moyen de filtres.

Formation itinérante (voir aussi « formateur itinérant ») – Dans le cadre de son Programme de services itinérants de formation, le MAINC finance l'embauche de formateurs itinérants (experts tiers qui fournissent aux opérateurs de réseaux d'égout une aide sur place, du mentorat, une formation et une aide d'urgence). Les fournisseurs de services tiers qui offrent des services de formation itinérante mettent également en tout temps une ligne d'urgence à la disposition des

opérateurs. (*Protocole pour les systèmes centralisés de traitement des eaux usées dans les collectivités des Premières nations*, MAINC)

Fosse septique – Réservoir servant à recueillir les eaux usées provenant d'une habitation afin de permettre aux matières solides de se déposer avant que les eaux soient acheminées vers un champ d'épuration et absorbées par le sol. Les fosses septiques sont utilisées lorsqu'une canalisation d'égout n'est pas disponible pour transporter les eaux usées jusqu'à une station de traitement. Également, bassin de décantation dans lequel les boues sont en contact direct avec les eaux usées traversant le réservoir et où les matières solides sont décomposées par une action bactérienne anaérobie. (*Protocole pour les systèmes centralisés de traitement des eaux usées dans les collectivités des Premières nations*, MAINC)

Fréquence des vidanges – Fréquence à laquelle les effluents d'eaux usées traitées sont rejetés (continue, saisonnière, annuelle, etc.).

Gestionnaire de réseau – Employé d'une bande ou tierce partie liée par contrat à une bande chargé de la gestion d'un réseau d'alimentation en eau ou d'un réseau d'assainissement des eaux usées. (*Protocole pour les systèmes centralisés de traitement des eaux usées dans les collectivités des Premières nations*, MAINC)

Influents – Eau, eaux usées ou autre liquide qui se déversent dans un réservoir, un bassin ou une station de traitement.

Inspection conforme au SRCB (Système de rapports sur la condition des biens) – Tous les trois ans, une personne compétente (ingénieur-conseil, ingénieur du conseil tribal) n'appartenant pas à la bande visée doit effectuer, conformément au Système de rapports sur la condition des biens (SRCB), une inspection des systèmes d'aqueduc et d'égout, afin de vérifier l'état des biens, la pertinence des mesures d'entretien et la nécessité d'effectuer des travaux d'entretien supplémentaires. Le rapport annuel sera remis au conseil de bande et au bureau régional du MAINC et il fera l'objet d'un examen. Les inspections doivent être menées conformément au manuel sur le SRCB, dont un exemplaire peut être obtenu auprès du bureau régional du MAINC.

Installation septique – Ensemble de tuyaux souterrains et de réservoirs de stockage servant à retenir, à décomposer et à traiter les eaux usées en vue de leur élimination dans la subsurface.

L/p/j – Unité de mesure de la consommation en eau, en litres par personne par jour.

Lignes directrices pour la qualité des effluents et le traitement des eaux usées des installations fédérales, avril 1976 – L'objet des présentes recommandations est de préciser le degré de traitement et le niveau de qualité exigés pour tous les effluents des installations fédérales, actuelles et futures. Leur application devrait permettre un assainissement et une prévention uniformes et assurer l'utilisation des meilleures techniques praticables. (Gouvernement du Canada)

Lignes directrices – Dans le présent document, s'entend de toutes les lignes directrices fédérales et provinciales portant sur l'eau potable et les eaux usées sanitaires. Comprend les *Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada*, ainsi que tous leurs critères

sanitaires et esthétiques recommandés pour une eau potable de qualité.

Manganèse – Minéral présent naturellement dans les pierres et le sol et nutriment essentiel pour la santé humaine. À certains endroits, le manganèse est présent dans l'eau de puits en tant que minéral naturellement présent dans cette eau souterraine, mais à d'autres endroits, sa présence peut être due à des sources de pollution souterraines. Lorsque la concentration de manganèse dans l'eau du robinet dépasse 0,05 milligramme par litre d'eau (mg/L), il lui donne une couleur, une odeur ou un goût. De plus, lorsque les concentrations de manganèse sont environ 10 fois plus élevées, le manganèse peut avoir des effets nocifs pour la santé.

Membrane de confinement (stockage de combustibles sur place) – Type de confinement secondaire utilisé pour les génératrices ou les pompes à incendie alimentées au diésel.

Milieu récepteur des effluents (aussi appelé « environnement récepteur », « eaux réceptrices ») (voir aussi « effluents » et « catégorie de risque ») – Milieu où sont rejetées les eaux usées traitées, comme les lacs, rivières, milieux humides, subsurfaces, champs d'épuration, eaux marines libres et baies fermées. Ce terme est aussi utilisé pour désigner la méthode de traitement des eaux usées utilisée par la collectivité (p. ex. accord de transfert municipal ou évaporation).

Mise à niveau – Modification apportée aux systèmes afin de les adapter aux besoins actuels ou futurs.

Nettoyage des réservoirs – Le nettoyage des réservoirs d'eau potable comprend la vidange, le curage, l'enlèvement des matières décantées, la désinfection et le remplissage du réservoir. Cette opération doit être effectuée par des personnes formées sur l'entrée dans les espaces clos et celles-ci doivent disposer de l'équipement requis pour cette opération.

Niveau de risque associé à la source – Le niveau de risque associé à la source d'eau tient compte de la qualité et de la quantité de l'eau brute (eau non traitée).

Niveau de risque associé aux rapports – Le niveau de risque associé aux rapports est le niveau de risque inhérent aux méthodes utilisées pour enregistrer les données et produire les rapports requis, incluant les méthodes manuelles et automatisées. Le niveau de risque associé aux rapports porte sur l'exactitude des dossiers opérationnels et le nombre de rapports soumis durant une année, comparativement au nombre total de dossiers et de rapports requis par les règlements, les lignes directrices et les normes appropriés, ainsi que par les procédures opérationnelles du système.

Norme sur les niveaux de service – La norme sur les niveaux de service, qui est établie à l'échelle nationale, précise les niveaux de service que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC) est prêt à soutenir financièrement afin d'aider les Premières nations à assurer des services communautaires semblables à ceux normalement offerts dans des communautés non autochtones dont la taille et la situation sont comparables.

La norme sur les niveaux de service établit les critères qui seront utilisés pour déterminer le niveau de financement de systèmes d'eau et d'égout sûrs et avantageux au point de vue des coûts pour les logements, les bâtiments administratifs, d'exploitation, d'utilité publique et de

récréation dans les réserves. (*Systemes d'eau et d'égout*, MAINC)

Objectifs esthétiques (OE) – Concernent des paramètres qui définissent la qualité de l'eau potable, par exemple la couleur ou l'odeur, et qui, s'ils sont exagérés, peuvent rendre l'eau moins attrayante, sans qu'elle soit impropre à la consommation humaine. (*Protocole pour les systèmes décentralisés d'eau potable et de traitement des eaux usées dans les collectivités des Premières nations*, MAINC)

Opérateur de réseau – Employé d'une bande ou tierce partie liée par contrat à une bande chargé du fonctionnement et de l'entretien d'un réseau d'aqueduc ou d'un réseau d'égout. (*Protocole pour les systèmes centralisés de traitement des eaux usées dans les collectivités des Premières nations*, MAINC)

Opérateur principal – Principal opérateur d'un système d'aqueduc ou d'un système d'égout. La certification de l'opérateur principal doit correspondre au niveau de classification du système de traitement et du système de distribution/collecte.

Périmètre de protection de la tête de puits – Zone protégée en surface et en subsurface autour d'un puits ou d'un champ de captage qui alimente un réseau d'eau public. Ce périmètre sert à empêcher l'entrée de contaminants dans le puits.

Personne par logement – Unité de mesure de la densité d'occupation d'une habitation.

Phosphore – Élément non métallique qui fait partie de la famille de l'azote et qui se retrouve couramment sous forme de phosphate. Le phosphore est présent à l'état naturel dans les roches, le sol, les déchets d'origine animale, les matières végétales et même l'atmosphère. Outre ces sources naturelles, on compte aussi les activités humaines, notamment l'agriculture, les rejets d'eaux usées domestiques et industrielles ainsi que les eaux de ruissellement provenant des zones résidentielles et urbaines. Les éléments nutritifs présents dans le sol peuvent se dissoudre dans l'eau et être transportés sous l'effet du lessivage, du drainage par tuyaux enterrés ou du ruissellement.

Le phosphore ne constitue pas une menace directe pour la santé humaine; en fait, c'est un élément essentiel de toutes les cellules qui est présent dans les os et les dents. Toutefois, il représente une menace indirecte au plan esthétique et sanitaire, car il dégrade les sources d'eau utilisées à des fins récréatives et à des fins d'approvisionnement en eau potable. À titre d'exemple, l'excès d'éléments nutritifs peut favoriser la prolifération d'algues et contribuer à un vaste éventail de problèmes. (Conseil canadien des ministres de l'environnement)

Plan d'intervention d'urgence (PIU) – Les plans d'intervention d'urgence (PIU) sont des documents faciles à consulter et destinés à aider les opérateurs et les autres intervenants à gérer les situations d'urgence. De tels plans doivent être en place pour les systèmes d'aqueduc et pour les systèmes d'égout. Ils comprennent les personnes-ressources à contacter en cas d'urgence (organismes, entrepreneurs, fournisseurs, etc.) et un plan de communication. Les plans d'intervention d'urgence indiquent les mesures correctrices recommandées pour les urgences « prévisibles » et ils établissent des méthodes d'intervention pour les situations imprévues.

Plan de gestion de l'entretien (PGE) – Les plans de gestion de l'entretien peuvent s'appliquer

aux systèmes d'aqueduc tout comme aux systèmes d'égout. Ils visent à améliorer l'efficacité des activités d'entretien, sont axés sur la planification, la programmation et la description des activités d'entretien préventif, et décrivent les travaux d'entretien non planifiés.

Plan de protection de la tête de puits – Plan qui définit le périmètre de protection de la tête de puits, qui répertorie les sources potentielles de contamination, qui prévoit la gestion des sources potentielles de contaminants, y compris la mise hors service de puits abandonnés, qui identifie les plans d'urgence (p. ex. en cas de contamination ou de capacité insuffisante d'un puits) et qui prévoit la sensibilisation du public.

Plan opérationnel (PO) – Le plan opérationnel est le principal instrument utilisé par les services de travaux publics (aqueduc et égout) pour transmettre les informations sur le système de gestion de la qualité de la collectivité au chef et au conseil, et le conseil s'en sert pour transmettre les informations sur ce système au MAINC, à Santé Canada et aux membres de la collectivité.

Pompes à haute pression – Pompes qui donnent une pression élevée à l'eau traitée dans le réseau de distribution, directement ou depuis un réservoir surélevé.

Poste de relèvement (aussi appelé « station de pompage ») – Installation du réseau d'égout qui pompe (relève) les eaux usées à un niveau supérieur pour leur permettre de s'écouler par gravité vers la station d'épuration.

PREU – Abréviation du terme « poste de relèvement des eaux usées ».

Procédure normale d'exploitation (PNE) – Une PNE est un document ou une directive qui décrit en détail toutes les étapes et toutes les activités d'un procédé ou d'une procédure. Elle peut comprendre toutes les procédures utilisées pour l'exploitation des procédés de traitement de l'eau/des eaux usées qui peuvent influencer sur la qualité.

Programme de formation itinérante – Principal véhicule qui offre à la majorité des opérateurs des Premières nations la formation requise pour exploiter leurs systèmes. Ce programme veille à ce que les experts compétents se déplacent dans diverses collectivités pour offrir aux opérateurs une formation pratique sur leur propre système. En plus, les formateurs itinérants aident souvent les Premières nations à corriger les anomalies mineures et les problèmes de fonctionnement et d'entretien de leurs systèmes. (*Plan d'action pour la gestion de l'eau potable dans les collectivités des Premières nations, MAINC*)

Programme de gestion des déchets – Un programme de gestion des déchets répertorie et décrit les types de déchets produits durant les opérations, et il décrit la façon dont ils sont gérés et éliminés.

Protection des sources d'eau – 1. Prévention de la pollution des lacs, des réservoirs, des rivières, des fleuves, des ruisseaux et des nappes phréatiques utilisés comme sources d'approvisionnement d'eau potable. La protection des têtes de puits est un exemple de mesure de protection des sources d'eau souterraine, tandis que la protection des terres autour des lacs ou des réservoirs utilisés comme source d'approvisionnement en eau potable est un exemple de mesure de protection des sources d'eau de surface. Les programmes de protection des sources

d'eau comprennent généralement les mesures suivantes : délimitation des périmètres de protection des sources d'eau; identification des sources de contamination; mise en place de mesures de gestion; planification des mesures futures.

2. Mesure prise pour maîtriser ou réduire le risque d'introduction de produits chimiques ou de contaminants dans les sources d'eau, notamment les sources d'approvisionnement en eau potable.

Protocole pour la salubrité de l'eau potable dans les communautés des Premières nations –

Précise les normes de conception, de construction, de fonctionnement, d'entretien et de surveillance pour les systèmes d'eau potable et est destiné au personnel des Premières nations responsable des réseaux d'alimentation en eau potable. Il est aussi destiné au personnel du ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada (MAINC), de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) pour le compte du personnel du MAINC, et d'autres personnes fournissant des conseils ou de l'aide aux Premières nations en matière de conception, de construction, de fonctionnement, d'entretien et de surveillance des systèmes d'alimentation en eau potable dans leurs collectivités, conformément aux normes fédérales ou provinciales établies, en retenant les plus strictes.

Tout système d'alimentation en eau potable destinée à la consommation humaine, financé en partie ou entièrement par le MAINC et desservant au moins cinq habitations ou une installation publique doit être conforme aux exigences indiquées dans le présent protocole. (*Protocole pour la salubrité de l'eau potable dans les communautés des Premières nations, MAINC*)

Puits – Trou foré ou présent naturellement (mais qui a été modifié) dans le sol, exploité pour capter de l'eau souterraine, pour obtenir des données sur l'eau souterraine ou pour recharger un aquifère. Un puits peut comprendre de l'équipement, des bâtiments et des ouvrages connexes.

Purge des prises d'eau d'incendie (voir « purge et décolmatage des canalisations »)

Purge et décolmatage des canalisations (aussi appelé « purge et décolmatage de conduite d'eau principale ») – Le décolmatage d'une conduite d'eau principale se fait par insertion d'une torpille dans la conduite à partir d'une borne d'incendie. Le diamètre de la torpille est légèrement supérieur à celui de la conduite et la torpille est poussée dans la conduite par de l'eau sous pression. Le frottement de la torpille sur les parois de la conduite permet d'en retirer les sédiments.

La purge d'une conduite d'eau principale se fait par l'ouverture d'une borne d'incendie, ce qui provoque un écoulement assez rapide de l'eau dans les conduites pour éliminer les sédiments meubles.

Qualité de l'eau – Expression utilisée pour décrire les caractéristiques chimiques, physiques et biologiques de l'eau, habituellement afin de définir son caractère adéquat pour un usage particulier. (*Protocole pour les systèmes centralisés de traitement des eaux usées dans les collectivités des Premières nations, MAINC*)

Raccordement croisé – Un raccordement croisé est un contact entre une source potentiellement polluante et de l'eau potable. Les polluants peuvent entrer dans le réseau d'eau potable de deux façons : lorsque la pression de la source de pollution est supérieure à la pression de l'eau

potable, et lorsqu'il y a une perte soudaine de pression dans le réseau d'eau causant un siphonnement. Dans une station de traitement de l'eau, l'eau potable ne doit jamais entrer en contact avec de l'eau brute ou des eaux usées. Les dispositifs antirefoulement doivent être mis à l'essai régulièrement, et les raccordements croisés physiques doivent être enlevés.

Réacteur séquentiel discontinu (RSD) – Technologie de traitement des eaux usées classée comme traitement mécanique.

Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada (RQEPC) – Les *Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada* et leurs documents techniques (auparavant désignés par « pièces à l'appui ») sont élaborés par le Comité fédéral-provincial-territorial sur l'eau potable et sont publiés par Santé Canada depuis 1968.

Au Canada, les sources d'approvisionnement en eau potable sont généralement d'excellente qualité. Toutefois, l'eau dans la nature n'est jamais « pure ». Elle recueille ici et là un peu de tout sur son passage, soit par exemple des minéraux, de la boue, de la végétation, des engrais et le lessivage des terres cultivées. Si la plupart de ces substances sont sans danger, certaines peuvent présenter un risque pour la santé. Pour écarter ce risque, Santé Canada travaille de concert avec les gouvernements provinciaux et territoriaux à la rédaction de recommandations établissant les concentrations acceptables maximales de ces substances dans l'eau potable. L'objet de ces recommandations est de protéger la santé des membres les plus vulnérables de la société, soit les enfants et les personnes âgées. Ces recommandations établissent les paramètres de base visés pour tous les réseaux d'alimentation afin qu'ils offrent une eau potable qui soit la plus salubre, la plus sûre et la plus fiable possible.

Les *Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada* concernent les contaminants microbiologiques, chimiques et radiologiques. Elles visent également les caractéristiques physiques de l'eau, comme le goût et l'odeur. (Santé Canada)

Représentant en santé communautaire (RSC) – Représentant local de Santé Canada qui est chargé de prélever des échantillons d'eau potable et de les soumettre à une analyse bactériologique et à une analyse de chlore résiduel.

Réservoir au niveau du sol – Réservoir de stockage d'eau traitée construit au niveau du sol et recouvert de sable pour la protection contre le gel.

Réservoir cylindrique vertical – Installation de stockage posée sur le sol et dans laquelle le volume de stockage occupe la totalité de l'ouvrage. L'utilisation de ce type de réservoir est surtout appropriée lorsque le relief du terrain est suffisamment changeant pour permettre un volume utile maximal dans le réservoir.

Réservoir souterrain – Installation de stockage d'eau (réservoir/bâche de sortie) complètement située sous le niveau du sol. Souvent placé sous la station de traitement de l'eau.

Réservoir surélevé – Réservoir aérien monté sur une tour et situé sur un sommet géographique. Il est utilisé lorsqu'il n'y a pas d'autre moyen d'assurer une pression d'eau adéquate et uniforme dans le réseau de distribution.

Réservoir – Lac artificiel qui recueille et stocke de l'eau en vue d'une utilisation future. Lorsque les niveaux des rivières sont bas, les réserves d'eau peuvent être libérées pour en augmenter le débit.

Risque (niveau de risque associé à la gestion) – Le terme « risque » est défini dans le document *Management Risk Level Evaluation Guidelines for Water and Wastewater Systems in First Nations Communities* du MAINC (révisé en 2010). Ces lignes directrices appliquent l'approche à barrières multiples pour la gestion de l'eau. Cette approche, élaborée par le Comité fédéral-provincial-territorial sur l'eau potable et le Groupe de travail sur la qualité des eaux du Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME), vise à prévenir la présence de contaminants dans l'eau potable par la mise en place de barrières efficaces à toutes les étapes d'un système d'alimentation en eau.

En se basant sur cette approche, le MAINC évalue les cinq principales catégories de risque suivantes pour déterminer le risque global associé à la gestion d'un système :

- source d'eau (systèmes d'alimentation en eau) ou milieu récepteur des effluents (systèmes d'épuration des eaux usées);
- conception du système;
- exploitation et entretien;
- registres et rapports;
- formation et expérience des opérateurs.

Une fois que les résultats des cinq principales catégories de risque ont été évalués pour un système donné, ils servent à déterminer le niveau de risque global du système. Le résultat final permet d'attribuer un niveau de risque élevé, moyen ou faible à la gestion du système.

– **Risque élevé** : lacunes majeures dans la plupart des composantes. En cas de problème, il est peu probable que le système et la gestion, dans leur ensemble, soient en mesure de compenser ces lacunes. La probabilité que ces problèmes soient à l'origine d'une eau insalubre est donc élevée. Les problèmes doivent être réglés le plus rapidement possible.

– **Risque moyen** : lacunes mineures dans plusieurs composantes, ou lacunes majeures dans une ou deux composantes. En cas de problème, il est probable que le système et la gestion, dans leur ensemble, soient en mesure de compenser ces lacunes, mais en raison des lacunes relevées, la probabilité que ces problèmes soient à l'origine d'une eau insalubre est moyenne. Les problèmes doivent être réglés.

– **Risque faible** : lacunes mineures, ou absence de lacunes, dans le système ou la gestion. En cas de problème, il est probable que le système et la gestion, dans leur ensemble, soient en mesure de compenser ces lacunes et de continuer à fournir une eau salubre en attendant que le problème soit résolu.

Il est important de faire la distinction entre le niveau de risque associé à la gestion du système établi par le MAINC et la qualité de l'eau potable. La qualité de l'eau produite par un système n'est qu'un facteur parmi d'autres dans l'établissement du niveau de risque global du système.

C'est grâce aux avis relatifs à la qualité de l'eau potable (AQEP) qu'on est averti que l'eau potable est insalubre, et non par le niveau de risque associé à la gestion du système. Il y a divers types d'AQEP, les avis d'ébullition de l'eau en sont l'exemple le plus courant.

Un système qui s'est fait attribuer un niveau de risque élevé en vertu des lignes directrices du

MAINC ne pourra probablement pas, à cause de ses multiples lacunes, produire une eau potable en cas de problème. Ainsi, un tel système fera probablement souvent l'objet d'AQEP de longue durée. Par contre, même si des problèmes se produisent dans les systèmes à faible risque, ces problèmes seront réglés plus rapidement en raison de la meilleure gestion des risques, et les AQEP seront donc de courte durée.

Les systèmes à risque élevé peuvent ainsi produire une eau potable tout à fait salubre, à la condition que les problèmes soient réglés le plus rapidement possible pour éviter que l'eau soit de mauvaise qualité. (*Management Risk Level Evaluation Guidelines*, MAINC [traduction libre])

SCADA (système d'acquisition et de contrôle des données) – Système de commande et/ou informatique qui enregistre les données et qui surveille et commande les infrastructures ou les procédés effectués en installation.

Sous-produits de désinfection – Les sous-produits de désinfection sont des substances chimiques, organiques et inorganiques qui peuvent être formées lors de la réaction d'un désinfectant avec de la matière organique présente dans l'eau. (Lenntech)

Station d'épuration des eaux usées (SEEU) – Installation conçue pour traiter les eaux usées (eaux d'égout) en retirant les matières de l'eau qui pourraient nuire à la qualité de l'eau et menacer la santé publique.

Station d'épuration des eaux usées – Ouvrage, appareil ou procédé utilisé pour le traitement physique, chimique, biologique ou radioactif des eaux usées avant leur rejet dans l'environnement. Comprend aussi tout ouvrage, appareil ou procédé utilisé pour le stockage ou l'évacuation des eaux usées, ou pour le traitement, le stockage ou l'évacuation des boues.

Station/traitement mécanique – Désigne les stations d'épuration des eaux usées qui ont recours à des disques biologiques (DB), à des réacteurs séquentiels discontinus (RSD), à une aération prolongée, etc. Le traitement mécanique exclut les procédés de traitement naturels, comme les étangs et les installations septiques.

Système de distribution par canalisations – Système de distribution d'eau qui utilise des canalisations pour transporter l'eau. L'adduction de l'eau aux points d'utilisation peut se faire par refoulement (pompes) ou par gravité (réservoirs surélevés). Ce type de distribution se distingue de la distribution par camion-citerne, qui distribue l'eau aux points d'utilisation en grosses quantités dans des réservoirs de stockage individuels (citernes).

Système de positionnement global (GPS) – Système de localisation composé de satellites et d'ordinateurs qui peuvent déterminer la latitude et la longitude d'un récepteur sur la Terre en calculant la différence de temps que prennent les signaux émis par différents satellites pour atteindre le récepteur.

Système de traitement des eaux usées – Installation ou système conçu pour traiter les eaux usées (eaux d'égout) en retirant les matières de l'eau qui pourraient nuire à la qualité de l'eau et menacer la santé publique.

Système décentralisé – Désigne un ou plusieurs groupes de systèmes d'approvisionnement

et/ou de traitement communaux (par opposition à privé) autonomes. (*Protocole pour les systèmes décentralisés d'eau potable et de traitement des eaux usées dans les collectivités des Premières nations*, MAINC)

Système d'égout – Système composé de procédés et d'ouvrages de collecte, de traitement et d'élimination des eaux usées. Aux fins de la présente évaluation, s'entend de tout système desservant cinq habitations ou plus. Peut comprendre n'importe lequel des éléments suivants, ou tous ces éléments :

1. Conduites d'égout et postes de relèvement formant un réseau de collecte des eaux usées.
2. Conduites d'égout et postes de relèvement acheminant les eaux usées non traitées du réseau de collecte vers une station d'épuration des eaux usées.
3. Stations d'épuration des eaux usées.
4. Installations de stockage des eaux usées traitées.
5. Installations de traitement et d'élimination des boues d'épuration.
6. Conduites acheminant les eaux usées traitées par une station d'épuration vers le point de rejet.
7. Émissaires d'évacuation des eaux usées traitées dans un cours d'eau ou tout ouvrage de déversement des eaux usées traitées sur des terres ou dans des milieux humides.

Total des solides en suspension (TSS) – Unité de mesure de la quantité de matières solides non dissoutes dans l'eau ou dans les eaux usées. Les solides en suspension peuvent nuire à la pénétration de la lumière (désinfection aux UV), causer l'accumulation de sédiments et contenir des nutriments et d'autres polluants toxiques qui sont à l'origine des fleurs d'eau et de la réduction de l'habitat aquatique (eaux usées).

Traitement classique de l'eau – Comprend les procédés de la coagulation (ajout de produits chimiques appelés coagulants), de la floculation (agglomération de particules au moyen de floculants) et de la décantation (sédimentation des particules) visant à éliminer une grande quantité de composés organiques et de particules en suspension, le procédé de la filtration (passage de l'eau à travers un milieu poreux) visant à éliminer les bactéries, les protozoaires et les virus (filtration lente sur sable) ou les particules en suspension (filtration rapide sur sable), et le procédé de la désinfection visant à assurer l'élimination complète des bactéries, des protozoaires et des virus et à assurer la salubrité de l'eau potable.

Traitement classique des eaux usées – Comprend l'étape du prétraitement, du traitement primaire (décantation primaire pour éliminer les matières solides lourdes et les matières solides flottantes), du traitement secondaire (aération biologique pour favoriser la métabolisation et la floculation des matières organiques colloïdales et dissoutes et décantation secondaire pour éliminer les matières solides restantes) et du traitement tertiaire (désinfection ou filtration, pour traiter les effluents conformément au niveau de traitement requis pour les effluents rejetés). Les boues d'épuration produites par ces traitements sont épaissies et traitées en vue de leur élimination finale, soit par épandage, soit par enfouissement. Les procédés de prétraitement comprennent le prédégrillage, le dégrillage moyen, la dilacération, la mesure du débit, le pompage, le dessablage et la préaération. Les eaux usées brutes sont parfois chlorées pour réduire les odeurs et pour faciliter la décantation des matières solides.

Traitement des eaux usées – Tout procédé mécanique, chimique ou biologique utilisé pour modifier la qualité des eaux usées afin qu'elle soit compatible avec l'humain et son

environnement.

Traitement primaire des eaux usées – Procédé de traitement qui a pour but de retirer les matières particulaires des eaux usées domestiques, plus souvent par décantation des matières solides. Il s'agit normalement de la première étape de traitement à laquelle sont soumises les eaux usées qui arrivent dans une station d'épuration. Le traitement primaire permet généralement de supprimer entre 25 % et 35 % de la *demande biologique en oxygène (DBO)*, et entre 45 % et 65 % des matières en suspension. Se dit aussi de tout procédé de décomposition, de stabilisation ou d'élimination des boues de décantation.

Traitement secondaire – Procédé biologique visant à réduire les matières organiques/inorganiques en suspension, colloïdales et dissoutes dans les effluents du traitement primaire. Ce traitement permet habituellement d'éliminer de 80 % à 95 % de la demande biochimique en oxygène (DBO) et des matières en suspension. Le traitement secondaire des eaux usées peut se faire par voie biologique ou par voie physico-chimique. Les procédés de traitement secondaire les plus courants sont les boues activées et les lits bactériens.

Traitement tertiaire – Comprend les procédés biologiques, physiques et chimiques d'élimination des matières organiques et inorganiques qui résistent aux procédés de traitement classique. Le traitement tertiaire peut être effectué au moyen de bassins de floculation, de clarificateurs, de filtres, de bassins de contact, d'ozoneurs et de lampes UV. Il peut aussi comprendre l'épandage des boues d'épuration, pour favoriser la croissance des plantes et éliminer les nutriments des boues. Des procédés avancés d'élimination des nutriments peuvent aussi être utilisés.

Trihalométhanes (THM) – Composés chimiques qui se forment par réaction entre le chlore ou le brome utilisé pour désinfecter l'eau et des matières organiques présentes dans l'eau brute. Les THM sont donc classés comme sous-produits de désinfection. Les matières organiques proviennent principalement de la végétation en décomposition dans les lacs, les rivières et les ruisseaux : c'est pourquoi les THM sont surtout présents dans les systèmes alimentés en eau de surface. Les quatre composés mesurés et utilisés pour calculer les THM totaux sont le chloroforme, le bromoforme, le bromodichlorométhane (BDCM) et le dibromochlorométhane (DBCM). La présence de THM dans l'eau potable est préoccupante car il y a des preuves scientifiques qu'ils pourraient être cancérigènes.

Type de réservoir – Dans les collectivités, les réservoirs d'eau peuvent être au niveau du sol, souterrains ou surélevés (réservoirs cylindriques verticaux et châteaux d'eau). S'il n'y a pas de réservoir, le type de réservoir indiqué sera « pompe direct ».

Type de source – Dans la présente évaluation, les types de source d'eau possibles sont : eau de surface, eau souterraine, ESIDES ou ATM. L'eau de surface comprend l'eau des lacs et des rivières; l'eau souterraine comprend toute eau provenant d'un puits dans lequel il n'y a aucune infiltration d'eau de surface; les ESIDES sont des sources d'eau souterraine sous influence directe des eaux de surface; les sources ATM s'appliquent aux collectivités qui s'approvisionnent en eau traitée auprès d'une municipalité.

Utilisation de l'eau – Désigne l'usage particulier qui est fait de l'eau, notamment pour un usage

domestique ou aux fins d'irrigation ou de traitement industriel. L'utilisation de l'eau se rapporte à l'interaction de l'homme avec le cycle hydrologique et à l'influence qu'il exerce sur celui-ci, notamment par des activités telles que le prélèvement d'eau à la surface et dans les sources d'eau souterraines, l'approvisionnement en eau des maisons et des commerces, l'exploitation non rationnelle de l'eau, les rejets d'eau par les stations de traitement des eaux usées, le retour de l'eau dans l'environnement et l'utilisation de l'eau sans perte de ressources, par exemple lors de son utilisation pour produire de l'énergie hydroélectrique. (*Protocole pour les systèmes centralisés de traitement des eaux usées dans les collectivités des Premières nations*, MAINC)

Références

Alberta Environment. *Alberta's Drinking Water Program: A 'Source to Tap, Multi-barrier' Approach*, 2008. Inédit.

Alberta Environment, Partnerships and Strategies Section. *Glossary of Terms Related to Water and Watershed Management in Alberta*. 1^{re} édition. Novembre 2008. <http://environment.gov.ab.ca/info/library/8043.pdf>

Alberta Environment. *Standards and Guidelines for Municipal Waterworks, Wastewater and Storm Drainage Systems*, 2006. <http://environment.gov.ab.ca/info/library/6979.pdf>

Alberta Municipal Affairs. *Alberta Private Sewage Systems Standard of Practice Handbook*, 2000. http://www.municipalaffairs.gov.ab.ca/Handbook_index.cfm

The American Heritage® Dictionary of the English Language, Fourth Edition copyright ©2000 by Houghton Mifflin Company. Mis à jour en 2009.

Bow River Basin Council. *Guidebook to Water Management: Background Information on Organizations, Policies, Legislation, Programs, and Projects in the Bow River Basin*, 2002. <http://www.brbc.ab.ca/pdfs/Guidebook.pdf>

Conseil canadien des ministres de l'environnement. « Phosphore ». <http://www.ccme.ca/sourcetotap/phosphorus.fr.html>

City of Guelph. *Watermain Cleaning Program Frequently Asked Questions*. <http://guelph.ca/living.cfm?itemid=68203&smocid=1791#3.%20What%20is%20watermain>

City of Toronto. *Biosolids and Residuals Masterplan*. http://www.toronto.ca/wes/techservices/involved/www/biosolids/pdf/meeting_5_nov6_glossary.pdf

Collins English Dictionary - Complete & Unabridged 10th Edition 2009 © William Collins Sons & Co. Ltd. 1979, 1986 © HarperCollins Publishers 1998, 2000, 2003, 2005, 2006, 2007, 2009.

Connecticut Department of Health, Drinking Water Section. *Fact Sheet: Manganese in Drinking Water*. http://www.ct.gov/dph/lib/dph/drinking_water/pdf/manganese.pdf

Edwards Aquifer Website: *Glossary of Water Resource Terms*. <http://www.edwardsaquifer.net/glossary.html>

Government of Alberta. *Activities Designation Regulation*, 2003. http://www.qp.alberta.ca/574.cfm?page=2003_276.cfm&leg_type=Regs&isbncln=9780779738021

Government of Alberta. *Environmental Protection and Enhancement Act*, 2000. http://www.qp.alberta.ca/574.cfm?page=E12.cfm&leg_type=Acts&isbncln=9780779755240

Government of Alberta. *Water for Life: Alberta's Strategy for Sustainability.*, 2003. <http://www.waterforlife.alberta.ca>

Government of British Columbia, Environmental Protection Division. *Glossary of Water Terms*. <http://www.env.gov.bc.ca/wat/wq/reference/glossary.html>

Gouvernement du Canada. *Qualité des effluents et traitement des eaux usées des installations fédérales*, avril 1976. http://www.ec.gc.ca/eu-ww/94CABED3-2235-4BFE-9919-3C43BA914FDB/1976_Lignes_directrices_Fr.pdf

Government of Nova Scotia. Government of Nova Scotia. *Protocol for Determining Groundwater Under the Direct Influence of Surface Water*. <http://www.gov.ns.ca/nse/water/docs/MunWaterGUDI.pdf>

Gowen Environmental Ltd. *Contaminated and Hazardous Waste Site Management Glossary I*. <http://www.contaminatedsite.com/glossary/glossary - i.htm>

Hailey City Hall, Public Works. <http://www.haileycityhall.org/publicworks/wastewater/glossary.asp>

Santé Canada. *Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada*. <http://www.hc-sc.gc.ca/ewh-semt/water-eau/drink-potab/guide/index-fra.php>

AINC. « Fiche d'information : qualité de l'eau ». http://www.ainc-inac.gc.ca/enr/wtr/fs_wtr-fra.asp

—*Management Risk Level Evaluation Guidelines for Water and Wastewater Systems in First Nations Communities*. 14 juillet 2010.

—*Évaluation nationale des systèmes d'aqueduc et d'égout dans les collectivités des Premières nations : rapport sommaire*. <http://www.ainc-inac.gc.ca/enr/wtr/pubs/watw/watw-fra.asp>

—*Plan d'action pour la gestion de l'eau potable dans les collectivités des Premières nations : rapport d'étape*, le 17 janvier 2008. <http://www.ainc-inac.gc.ca/enr/wtr/pubs/prpf/pad08/pad08-fra.asp>

—*Protocole pour les systèmes d'eau potable centralisés dans les collectivités des Premières nations*, avril 2010. <http://www.ainc-inac.gc.ca/enr/wtr/dwp/dwp-fra.asp>

—*Protocole pour les systèmes centralisés de traitement des eaux usées dans les collectivités des Premières nations*, avril 2010. <http://www.ainc-inac.gc.ca/enr/wtr/wwp/wwp-fra.asp>

—*Protocole pour les systèmes décentralisés d'eau potable et de traitement des eaux usées dans les collectivités des Premières nations*, avril 2010. <http://www.ainc-inac.gc.ca/enr/wtr/dsp/dsp-fra.asp>

—« Système d'eau et d'égout ». <http://www.ainc-inac.gc.ca/ih/ci/pubs/wat/wat-fra.asp#chp9>

Layfield Environmental Systems. *AquaGuide Floating and Fixed Baffles*. <http://www.layfieldenvironmental.com/pages/Products/default.aspx?id=3094>

Lenntech Water Treatment Solutions. « Désinfectants : sous-produits ». <http://www.lenntech.fr/procedes/desinfection/sous-produits/desinfection/desinfectants-sous-produits.htm>

Medicinenet.com. "Definition of Arsenic." <http://www.medterms.com/script/main/art.asp?articlekey=14947>

Merriam-Webster Dictionary. <http://www.merriam-webster.com/dictionary/>

Ontario Ministry of the Environment. *Technical Report: Drinking Water System at the Kashechewan First Nation*. 10 novembre 2005.

North American Lake Management Society. *Water Words Glossary*.

<http://www.nalms.org/nalmsnew/glossary.aspx?Al=A>

R.M. Technologies. *Water Treatment*. <http://www.rmtech.net/Water%20Treatment.htm>

UNEP (2000) *International source book on environmentally sound technologies for wastewater and stormwater management*.

<http://www.unep.or.jp/ietc/Publications/TechPublications/TechPub-15/2-4/4-2-3.asp>

Vital Life Systems. *Water Treatment Terminology*. [http://vital-](http://vital-lifesystems.com/sitebuildercontent/sitebuilderfiles/watertreatmentterm.pdf)

[lifesystems.com/sitebuildercontent/sitebuilderfiles/watertreatmentterm.pdf](http://vital-lifesystems.com/sitebuildercontent/sitebuilderfiles/watertreatmentterm.pdf)

Waterwiki http://waterwiki.net/index.php/Glossary/Facultative_lagoon

Annexe B

Résumé des systèmes

Annexe B.1

Résumé des systèmes d'aqueduc

Résumé de synthèse régional

Région :	MANITOBA	
Nombre total de Premières nations :	62	Aqueduc
Nombre de Premières nations participantes :	62	
Niveau de participation :	100 %	
Nombre de rapports par collectivité publiés :	62	

		Eau souterraine	ESIDES	Eau de surface	ATM	Total
Nombre total de systèmes		32	0	37	5	74
Âge du système						
	0 – 5 ans (2006 – 2010)	5	0	2	0	7
	6 - 10 ans (2001 - 2005)	3	0	3	0	6
	10 - 15 ans (1996 - 2000)	8	0	13	1	22
	15 - 20 ans (1991 - 1995)	6	0	10	1	17
	> 20 ans (< 1990)	10	0	9	3	22
Traitement						
	Aucun – utilisation directe	5	0	1	0	6
	Désinfection seulement	7	0	0	1	8
	Filtration classique	20	0	36	0	56
	ATM	0	0	0	4	4
Classification – Traitement						
	Petit système	11	0	1	0	12
	Niveau I	5	0	2	0	7
	Niveau II	12	0	20	0	32
	Niveau III	4	0	14	0	18
	ATM	0	0	0	5	5
Classification – Distribution						
	Petit système	13	0	3	2	18
	Niveau I	13	0	21	2	36
	Niveau II	2	0	13	0	15
	Aucune	4	0	0	1	5

		Eau souterraine	ESIDES	Eau de surface	ATM	Total
Nombre total de systèmes		32	0	37	5	74
Répartition						
	Canalisations	17	0	7	3	27
	Camion-citerne	4	0	1	1	6
	Point d'eau (transport individuel)	1	0	0	0	1
	Combinée	10	0	29	1	40
Qualité de l'eau						
Échecs au plan sanitaire						
	Oui, échecs au plan sanitaire en raison de :	0	0	9	0	9
	Exploitation	0	0	5	0	5
	Combinaison	0	0	4	0	4
Échecs au plan esthétique						
	Oui, échecs au plan esthétique en raison de :	5	0	13	0	18
	Conception	3	0	2	0	5
	Exploitation	1	0	8	0	9
	Combinaison	1	0	3	0	4
	Inconnu	0	0	0	0	0
Opérateur principal – Traitement						
	Non certifié	8	0	7	0	15
	Aucun opérateur	5	0	0	0	5
	Non requis	0	0	0	5	5
	Certifié au niveau requis	14	0	21	0	35
	Certifié	5	0	9	0	14
Opérateur de remplacement – Traitement						
	Non certifié	13	0	23	0	36
	Aucun opérateur	13	0	2	0	15
	Non requis	0	0	0	5	5
	Certifié au niveau requis	1	0	7	0	8
	Certifié	5	0	5	0	10

		Eau souterraine	ESIDES	Eau de surface	ATM	Total	
Nombre total de systèmes		32	0	37	5	74	
Opérateur principal – Distribution							
	Non certifié	8	0	6	2	16	
	Aucun opérateur	4	0	0	0	4	
	Non requis	4	0	0	1	5	
	Certifié au niveau requis	15	0	26	2	43	
	Certifié	1	0	5	0	6	
Opérateur de remplacement – Distribution							
	Non certifié	13	0	22	2	37	
	Aucun opérateur	11	0	2	1	14	
	Non requis	4	0	0	1	5	
	Certifié au niveau requis	4	0	12	1	17	
	Certifié	0	0	1	0	1	
Risque (moyen)						Risque moyen	Risque moyen excluant les systèmes ATM
	Final	5,7	0,0	5,5	3,9	5,5	5,6
	Source	7,4	0,0	8,7	2,4	7,7	8,1
	Conception	4,5	0,0	4,0	2,8	4,1	4,2
	Exploitation	6,0	0,0	6,6	5,8	6,3	6,3
	Rapports	7,1	0,0	6,0	9,2	6,7	6,5
	Opérateurs	4,3	0,0	2,5	1,0	3,1	3,3

Annexe B.2

Résumé des systèmes d'égout

Résumé de synthèse régional

Région : MANITOBA
Nombre total de Premières nations : 62
Nombre de Premières nations participantes : 62
Niveau de participation :
Nombre de rapports par collectivité publiés : 100 %
 62

Égout

	Installation septique	Étang aéré	Étang facultatif	Mécanique	Autre	ATM	Total
Nombre total de systèmes	1	10	22	24	0	4	61
Âge du système							
0 – 5 ans (2006 – 2010)	0	4	1	0	0	0	5
6 - 10 ans (2001 - 2005)	0	2	2	2	0	0	6
10 - 15 ans (1996 - 2000)	0	0	3	15	0	0	18
15 - 20 ans (1991 - 1995)	0	1	7	6	0	1	15
> 20 ans (< 1990)	1	3	9	1	0	3	17
Classification – Traitement							
Petit système	1	0	3	0	0	0	4
ATM	0	0	0	0	0	4	4
Niveau I	0	7	18	3	0	0	28
Niveau II	0	3	1	16	0	0	20
Niveau III	0	0	0	5	0	0	5
Classification – Collecte							
Petit système	1	0	4	6	0	2	13
Niveau I	0	6	14	13	0	0	33
Niveau II	0	3	4	5	0	0	12
ATM	0	0	0	0	0	2	2
Aucune	0	1	0	0	0	0	1
Collecte							
Canalisations	1	2	5	7	0	1	16
Basse pression	0	0	0	1	0	0	1
Combinée	0	7	16	15	0	0	38
Camion-citerne	0	1	1	1	0	3	6
Qualité des effluents							
Aucune donnée	1	0	3	5	0	1	10
Satisfaisante	0	9	16	10	0	2	37
Non satisfaisante	0	1	3	9	0	1	14

	Installation septique	Étang aéré	Étang facultatif	Mécanique	Autre	ATM	Total
Nombre total de systèmes	1	10	22	24	0	4	61
Opérateur principal – Traitement							
Non certifié	0	7	6	4	0	0	17
Aucun opérateur	1	0	0	0	0	0	1
Non requis	0	0	0	0	0	4	4
Certifié au niveau requis	0	2	16	14	0	0	32
Certifié	0	1	0	6	0	0	7
Opérateur de remplacement – Traitement							
Non certifié	0	5	15	19	0	0	39
Aucun opérateur	1	3	6	1	0	0	11
Non requis	0	0	0	0	0	4	4
Certifié au niveau requis	0	2	1	3	0	0	6
Certifié	0	0	0	1	0	0	1
Opérateur principal – Collecte							
Non certifié	0	6	5	4	0	1	16
Aucun opérateur	1	0	0	0	0	1	2
Non requis	0	1	0	0	0	2	3
Certifié au niveau requis	0	1	14	19	0	0	34
Certifié	0	2	3	1	0	0	6
Opérateur de remplacement – Collecte							
Non certifié	0	4	15	19	0	0	38
Aucun opérateur	1	3	6	1	0	2	13
Non requis	0	1	0	0	0	2	3
Certifié au niveau requis	0	2	1	4	0	0	7
Certifié	0	0	0	0	0	0	0
Milieu récepteur							
Grande rivière ou fleuve	0	0	0	1	0	0	1
Rivière	0	2	9	7	0	0	18
Lac ou réservoir	0	2	1	11	0	0	14
Ruisseau	0	1	2	2	0	0	5
Eaux marines libres ou baie fermée	0	1	0	0	0	0	1
Milieus humides	0	3	9	2	0	0	14
Subsurface / sous-sol	0	1	1	0	0	0	2
Champ d'épuration	1	0	0	1	0	0	2
ATM	0	0	0	0	0	4	4

	Installation septique	Étang aéré	Étang facultatif	Mécanique	Autre	ATM	Total	
Nombre total de systèmes	1	10	22	24	0	4	61	
Risque (moyen)							Risque moyen	Risque moyen excluant les systèmes ATM
Final	5,4	4,7	4,4	6,2	0,0	2,3	5,0	5,2
Milieu récepteur des effluents	3,0	6,1	5,0	7,7	0,0	1,8	6,0	6,3
Conception	3,0	2,8	3,2	5,0	0,0	1,3	3,7	3,9
Exploitation	8,0	5,5	7,1	7,1	0,0	4,5	6,7	6,9
Rapports	1,0	4,8	3,6	8,3	0,0	3,3	5,6	5,7
Opérateurs	10,0	5,0	2,4	2,1	0,0	1,3	2,8	2,9

Annexe C

Méthode de visite

Visites

Journée typique

Arrivée dans la collectivité – inspecteur principal et soutien technique

- Rencontrer le formateur itinérant ou le représentant d'AINC et les représentants de la Première nation ou du conseil tribal pour faire les présentations et décrire les grandes lignes des activités de la journée. On présume que la Première nation a été bien renseignée par AINC quant à l'objectif, au processus et aux avantages de la collaboration au projet pour la Première nation.
- Confirmer les diverses composantes dont se sert la Première nation pour fournir de l'eau à la collectivité au complet (c'est-à-dire le nombre et les types de systèmes de distribution, les types de sources, les puits privés, etc.) pour faciliter la création d'un formulaire d'évaluation pour la collectivité.
- Présélectionner les zones devant faire l'objet d'une évaluation des systèmes privés sur une carte de la collectivité.
- Confirmer les données de base manquantes qui pourraient être disponibles, en allouant suffisamment de temps à la Première nation, pendant le jour, pour demander au directeur, au surveillant ou au secrétaire des travaux publics, par exemple, de trouver l'information manquante.

Inspecteur principal

- Rencontrer le chef ou le gestionnaire des logements ou l'administrateur de bande ou le gestionnaire des finances :
 - o pour déterminer les besoins futurs en matière de services (développement prévu et croissance démographique);
 - o pour déterminer les contraintes relatives à la prestation de services (accès à une source, sols, eau souterraine, fond rocheux, topographie, etc.);
 - o pour déterminer l'étendue de l'examen ou de la mise en œuvre préalable des solutions non structurelles ou des stratégies d'optimisation (conservation de l'eau, réduction des fuites, etc.);
 - o pour confirmer la population actuelle et le nombre d'habitations;
 - o pour obtenir des renseignements financiers qui n'ont pas été obtenus préalablement;
 - o pour prendre note des préoccupations de la collectivité au sujet des services futurs.
- Effectuer une inspection de l'usine de traitement de l'eau, depuis la source jusqu'au stockage.
- Préparer un diagramme schématique de l'écoulement (usage interne).
- Remplir un questionnaire d'évaluation sur le traitement, le stockage, les opérations, les opérateurs, etc. avec l'opérateur ou le formateur itinérant.
- Prendre des photographies.
- Visiter le poste principal de pompage d'eaux d'égout et l'installation principale d'épuration des eaux usées.

- Inspecter l'usine des influents aux effluents.
- Préparer un diagramme schématique de l'écoulement (usage interne).
- Remplir un questionnaire d'évaluation.
- Prendre des photographies.
- Mettre à jour le SRCB.
- Répéter le processus pour les autres installations d'aqueduc ou d'égout.
- Passer en revue l'information recueillie par l'équipe du soutien technique.
- Compiler toutes les données de base ou opérationnelles recueillies par la Première nation.
- Compiler l'ensemble des notes.

Soutien technique

- Compiler toutes les données opérationnelles pertinentes (systèmes d'aqueduc et d'égout), si elles n'ont pas encore été fournies, et demander à la Première nation de les copier ou de les numériser le jour même.
- Obtenir les coordonnées GPS des sources et de l'installation de traitement.
- Répondre aux questions sur les sources dans le questionnaire d'évaluation.
- Prélever un échantillon d'eau brute ou traitée au besoin.
- Prendre des photographies.
- Mettre à jour le SRCB.
- Visiter la collectivité avec le représentant de la Première nation et évaluer les systèmes privés d'alimentation en eau et les fosses septiques, y compris les coordonnées GPS, les photographies, les formulaires d'évaluation et le prélèvement d'échantillons.
- Rejoindre l'inspecteur principal à l'usine de traitement des eaux usées et l'aider à prélever des échantillons au besoin.

Exigences relatives au prélèvement des échantillons

Prélèvement d'un échantillon d'eau

Le cadre de référence stipule ce qui suit : « *Le programme d'échantillonnage pour les réseaux d'aqueduc publics devrait respecter les exigences de la réglementation la plus rigoureuse qui soit applicable dans la province où se trouve la communauté. Toutefois, si un programme d'échantillonnage convenable est déjà en place, les données déjà recueillies peuvent être utilisées. Les soumissionnaires devraient supposer que des échantillons et des analyses seront requis pour environ 5 % des puits, des systèmes d'égouts et des citernes publiques dont il est question au point ET5. Dans le cas des fosses septiques et des citernes, une inspection visuelle suffira. Tous les soumissionnaires doivent prévoir une allocation de 500 000 \$ à cet égard. Tout écart par rapport au budget devrait être signalé dans le rapport initial.* »

Les données de Santé Canada devraient être disponibles pour la majorité des systèmes d'aqueduc. Si ces données ne sont pas disponibles, le prélèvement des échantillons sera effectué dans le cadre de l'inspection.

Les données minimales actuelles requises seront les suivantes :

Réseaux communautaires

- données bactériologiques – un échantillon par mois, données disponibles pour l'année précédente
- chimie générale – un échantillon par année (eau traitée)
- analyse complète des composés organiques volatils – dans les cinq dernières années

Puits privés

- données bactériologiques – un échantillon au cours de la dernière année
- analyse chimique de base – un échantillon au cours de la dernière année.

Dans le cas des systèmes publics pour lesquels les données ne peuvent être obtenues, des échantillons d'eau traitée seront prélevés et envoyés à un laboratoire pour une analyse (analyse chimique de base, analyse complète des métaux, bactéries et composés organiques volatils).

Pour les systèmes publics qui comprennent un réseau de distribution par canalisations et lorsque les données sur la qualité de l'eau ne sont pas disponibles, un échantillon sera prélevé au point le plus éloigné du système de distribution et analysé en vue de détecter la présence de sous-produits de désinfection.

Dans le cas des puits individuels, des échantillons seront prélevés d'un nombre représentatif de puits (5 % de la totalité des puits) dans la collectivité aux fins d'analyse (analyse chimique de base, analyse complète des métaux et bactéries).

Prélèvement d'un échantillon d'eaux usées

Dans le cas des systèmes qui n'ont pas de données existantes sur la qualité des effluents rejetés et qui procéderont à une évacuation lors de la visite sur le terrain, des échantillons représentatifs seront prélevés et envoyés à un laboratoire en vue d'une analyse. L'analyse comprendrait les évacuations saisonnières au moment de la visite, ainsi que les évacuations des usines à évacuation continue dans un milieu récepteur. Les systèmes de traitement des eaux usées fournissant un équivalent au traitement secondaire (étangs et installations mécaniques) et pour lesquels les données sur la qualité des effluents ne comprennent pas les paramètres DBO₅, TSS et *E. Coli* feront l'objet d'un prélèvement sur le terrain si une évacuation est prévue au moment de la visite sur le terrain. De même, les systèmes de traitement des eaux usées fournissant un équivalent au traitement tertiaire et pour lesquels les données sur la qualité des effluents ne comprennent pas les paramètres DBO₅, TSS, ammoniacque, phosphore total et *E. Coli*, feront l'objet d'un prélèvement sur le terrain si une évacuation est prévue au moment de la visite sur le terrain.

Annexe D

Résumés des systèmes des Premières nations

Annexe D.1

Résumé des systèmes d'aqueduc pour chaque Première nation

Tableau D.1 – 1. Résumé régional des systèmes d'aqueduc – traitement, stockage et distribution de l'eau

Données sur les Premières nations		Données sur les systèmes d'aqueduc									Données sur les réservoirs			Données sur les systèmes de distribution					
N° de la bande	Nom de la bande	N° du système	Nom du système	Source d'eau	Classification du traitement	Année de construction	Capacité nominale [m ³ /j]	Capacité réelle [m ³ /j]	Volume journalier maximal [m ³ /j]	Désinfection	Type de réservoir	Capacité du réservoir	Classification du réseau de distribution	Population desservie	Habitats desservis par un système de canalisations	Habitats desservis par camion-citerne	Nombre de camions-citernes en service	Longueur des canalisations	Longueur des canalisations / branchements
308	Barren Lands	6599	BROCHET N° 197	Eau de surface	Niveau III	2005	829	829	1 301	Oui	Souterrain	539	Niveau I	535	83	0	0	6 460	77
266	Berens River	6553	STE DE BERENS RIVER	Eau de surface	Niveau III	1999	1 123	820,8	753	Oui	Souterrain	702	Niveau II	2 125	120	175	2		
284	Birdtail Sioux	6574	BIRDTAIL CREEK N° 57	Eau souterraine	Niveau III	2005	856	856	752	Oui	Souterrain	367,5	Niveau I	377	120	0	0	24 979	208
267	Bloodvein	6554	STE DE BLOODVEIN	Eau de surface	Niveau II	1995	545	545	578	Oui	Souterrain	662	Niveau I	1 076	142	52	1	4 449	31
261	Brokenhead Ojibway Nation	6547	STE DE BROKENHEAD	Eau souterraine	Niveau III	1993	327	327	459	Oui	Souterrain	415	Niveau I	513	137	0	0	10 698	78
301	Bunibonabee Cree Nation	6595	STE de Bunibonabee	Eau de surface	Niveau III	2005	1 104	1 104	1 335	Oui	Souterrain	1 000	Niveau II	2 514	129	278	4	8 704	67
289	Canupawakpa Dakota First Nation	6582	CANUPAWAKPA DAKOTA FIRST NATION	Eau souterraine	Petit système	0				Non	Aucune		S.O.	23	0	7	1		
309	Chemawawin Cree Nation	6607	STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU DE LA COLLECTIVITÉ DE CHEMAWAWIN	Eau souterraine	Niveau II	1996	1 944	1 503,4	527,9	Oui	Souterrain	538	Niveau I	1 242	148	130	2	5 641	38
276	Cross Lake First Nation	6564	STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU DE LA COLLECTIVITÉ DE CROSS LAKE - SAGIHWAK	Eau de surface	Niveau III	1992	683	683	297	Oui	Souterrain	726	Niveau II	3 318	161	94	0	5 314,1	33
276	Cross Lake First Nation	6565	STATION DE TRAITEMENT DE CROSS LAKE EDUCATION - NATIMEK	Eau de surface	Niveau II	1983	821	821	480	Oui	Souterrain	1 404	Niveau II	1 795	230	290	0	9 009	39
288	Dakota Plains	6581	RÉSERVE INDIENNE DE DAKOTA PLAINS N° 6A	ATM	ATM	1993	1 102,2	123,8	123,8	ATM	Souterrain	ATM	Petit système	150	38	0	0	8 952	235
295	Dakota Tipi	6593	DAKOTA TIPI N° 1	ATM	ATM	1998	953	953	144	ATM	Souterrain	ATM	Petit système	174	52	0	0	3 260	62
316	Dauphin River	6590	DAUPHIN RIVER N° 48A	Eau souterraine	Petit système	1980				Non	Aucune	0	Petit système	4	1	0	0	113	113
280	Ebb and Flow	6570	STE D'EBB AND FLOW	Eau souterraine	Niveau III	2004	1 458	1 458	1 135,5	Oui	Souterrain	596	Niveau I	1 534	300	75	2	37 299	124
264	Fisher River	6551	STE DE FISHER RIVER	Eau souterraine	Niveau II	2009	1 624	1 624	146	Oui	Souterrain	755	Niveau II	390	49	12	1	1 512	30
262	Fort Alexander	6549	STE DE FORT ALEXANDER NORTH SHORE	Eau de surface	Niveau II	1970	504	504	500	Oui	Souterrain	685,5	Niveau II	1 146	136	108	1	18 821	138
262	Fort Alexander	6548	STE DE FORT ALEXANDER SOUTH SHORE	Eau de surface	Niveau II	1970	1 417	1 382	1 019	Oui	Souterrain	790	Niveau II	2 020	291	121	0	15 137	52
305	Fox Lake	6609	STE DE FOX LAKE	Eau de surface	Niveau III	2006	360	360	225	Oui	Souterrain	420	Niveau I	277	60	0	0	5 878	97
294	Gamblers	6575	GAMBLER N° 63	ATM	ATM	0				ATM	Aucune	ATM	S.O.	0	0	21	1		
297	Garden Hill First Nation	7101	16448 - STE DE GARDEN HILL	Eau de surface	Niveau III	1997	1 915	1 915	1 227	Oui	Souterrain	1 300	Niveau II	3 993	151	69	1	10 028	66
296	Gods Lake First Nation	6594	STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU DE MAIN LAND	Eau de surface	Niveau II	1999	1 349	1 349	1 308	Oui	Souterrain	844	Niveau I	1 247	202	10	1	8 106,9	40
296	Gods Lake First Nation	NEW001	NAZZIE POINT	Eau de surface	Petit système	1993				Non	Aucune		Petit système	70	12	0	0		
296	Gods Lake First Nation	15959	STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU DE WEST SIDE - GOD'S LAKE	Eau de surface	Niveau II	2007	272,16	272,16		Oui	Souterrain	225,33	Niveau I	240	20	20	1	1 892	94
310	Grand Rapids First Nation	6589	GRAND RAPIDS N° 33	Eau souterraine	Niveau I	1996	544	544	432,6	Oui	Souterrain	313	Niveau I	767	185	0	0	6 670	36
263	Hollow Water	6550	STE DE HOLLOW WATER	Eau de surface	Niveau III	1992	544	544		Oui	Souterrain	257	Niveau I	1 197	131	37	1	8 576	65
286	Keeseekoowenin	6579	COLLECTIVITÉ DE KEESEKOOWENIN	Eau souterraine	Niveau II	2000	13,6	13,6	7,6	Oui	Aucune		S.O.	440	0	150	1		
286	Keeseekoowenin	6578	KEESEKOOWENIN EDUCATION AUTHORITY	Eau souterraine	Niveau II	1993				Non	Souterrain		Petit système	0	0	0	0		
268	Kinonjeoshtegon First Nation	6555	SYSTÈME D'AQUEDUC DE KINONJEOSHTEGON	Eau souterraine	Petit système	1989			45	Oui	Souterrain	28	Petit système	79	0	0	0		
271	Lake Manitoba Treaty 2 First Nation	6559	École de LAKE MANITOBA	Eau souterraine	Petit système	1975				Oui	Souterrain	0	Petit système	50	12	0	0	591	49
275	Lake St. Martin	6563	STE DE LAKE ST. MARTIN	Eau souterraine	Niveau II	1997	93,6	93,6	121	Oui	Souterrain	387	Niveau I	1 393	0	120	2		
260	Little Black River	6546	STE DE LITTLE BLACK RIVER	Eau de surface	Niveau II	1992	544,8	544,8	569	Oui	Souterrain	311	Niveau I	827	200	0	0	6 788	33
270	Little Grand Rapids	6557	STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU DE LITTLE GRAND RAPIDS	Eau de surface	Niveau II	1995	492	492	537	Oui	Souterrain	325	Niveau I	1 213	97	113	2	10 465,4	107
274	Little Saskatchewan	6562	STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU DE LITTLE SASKATCHEWAN	Eau souterraine	Niveau II	1994	18	18		Oui	Souterrain	450	Niveau I	650	5	0	0	415	83
287	Long Plain	6580	STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU DE LONG PLAIN	Eau souterraine	Niveau II	1993	2 184	2 184	1 331	Oui	Souterrain	582	Niveau I	2 039	224	46	2	41 822	186
302	Manto Sipi Cree Nation	6596	GOD'S RIVER N° 86A	Eau de surface	Niveau III	1999	933	933	610	Oui	Souterrain	620,07	Niveau I	682	128	0	1	5 910	46
311	Mathias Colomb	6598	STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU DE MATHIAS COLOMB	Eau de surface	Niveau II	1998	2 180,4	2 180,4	1 961,2	Oui	Souterrain	1 300	Niveau II	2 547	307	18	1	12 698	41
312	Mosakahiken Cree Nation	NEW001	NOUVELLE STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU	Eau souterraine	Niveau I	2009	1 752	1 728	778	Oui	Souterrain	111	Niveau I	1 008	134	66	1	3 552	26
313	Nisichawayasihk Cree Nation	6597	STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU DE NISICHAWAYASIIHK	Eau de surface	Niveau II	1987	1 636	1 636		Oui	Souterrain	2 200	Niveau II	2 600	319	137	4	8 710	27
317	Northlands	6606	STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU DE NORTHLAND	Eau de surface	Niveau I	1996	818	409	631	Oui	Souterrain	350	Niveau I	800	141	0	0	6 536	46
278	Norway House Cree Nation	6567	STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU DE LA COLLECTIVITÉ DE NORWAY HOUSE	Eau de surface	Niveau III	1987	3 504	1 752	1 737	Oui	Souterrain	1 100	Niveau II	5 115	376	766	10	12 822	34
279	O-Chi-Chak-Ko-Sipi First Nation	6569	CRANE RIVER N° 51	Eau de surface	Niveau II	1991	655,2	655,2	210	Oui	Souterrain	200	Niveau I	647	112	12	2	5 427	48
315	Opaskwayak Cree Nation	6588	STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU D'OPASKWAYAK CREE	Eau souterraine	Niveau II	1991	3 090,5	3 090,5	2 149	Oui	Souterrain	740	Niveau II	3 132	675	16	0	18 873	27
318	O-Pipon-Na-Piwin Cree Nation		Traitement et distribution de l'eau	Eau de surface	Niveau III	0	845	422	209	Oui	Souterrain	715	Niveau I	1 010	35	170	3	1 300	37
327	Paungasssi First Nation	6558	STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU DE PAUNGASSSI	Eau de surface	Niveau II	1995	467	467	295	Oui	Souterrain	329,0	Niveau I	617	62	26	1	2 410	38
269	Peguis	NEW002	PUITS DE CORE SITE	Eau souterraine	Petit système	0				Non	Aucune		Petit système	56	14	0	0		
269	Peguis	NEW001	SYSTÈME D'OLD SCHOOL	Eau souterraine	Petit système	0				Non	Aucune		Petit système	0	15	0	0		
269	Peguis	6556	STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU DE PEGUIS	Eau souterraine	Niveau I	1996	1 090	1 090	199	Oui	Souterrain	520	Niveau I	614	26	0	0	1 230	47
272	Pinaymootang First Nation	15979	USINE D'EMBOUTEILLAGE DE PINAYMOOTANG	Eau souterraine	Niveau II	2005	0,4	0,4		Oui		0	S.O.	1 531	0	0	0		
272	Pinaymootang First Nation	6560	STATION DE L'ÉCOLE DE PINAYMOOTANG	Eau souterraine	Petit système	1971	40			Oui	Aucune	0	Petit système	0	4	0	0		
272	Pinaymootang First Nation	NEW002	STATION DE POMPAGE 1	Eau souterraine	Petit système	2008				Non	Au niveau du sol	10	Petit système	85	19	0	0	700	36
272	Pinaymootang First Nation	NEW003	STATION DE POMPAGE 2	Eau souterraine	Petit système	2008				Oui	Au niveau du sol	10	Petit système	85	15	0	0	700	46
272	Pinaymootang First Nation	NEW004	STATION DE POMPAGE 3	Eau souterraine	Petit système	1990				Non	Aucune		Petit système	85	7	0	0	700	100
282	Pine Creek	6572	PINE CREEK N° 66A	Eau de surface	Niveau III	2003	66			Oui	Souterrain	1 532	Niveau I	1 569	60	151	2	4 459	74
277	Poplar River First Nation	6566	STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU DE POPLAR RIVER	Eau de surface	Niveau II	1999	1 090	1 090	636	Oui	Souterrain	743,8	Niveau I	1 459	128	104	2	5 124	40
300	Red Sucker Lake	6605	STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU DE RED SUCKER LAKE	Eau de surface	Niveau II	1993	1 036	1 019	61	Oui	Souterrain	1 013,2	Niveau I	958	0	100	1		
291	Rolling River	6584	STE DE ROLLING RIVER	Eau souterraine	Niveau III	2007	654	654	84	Oui	Souterrain	370,4	S.O.	664	0	130	3		
273	Roseau River Anishinabe First Nation C	6561	STE DE ROSEAU RIVER	ATM	ATM	1989			322	ATM	Au niveau du sol	ATM	Niveau I	1 279	164	32	1	7 140	43
283	Sandy Bay	6573	STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU DE SANDY BAY	Eau de surface	Niveau III	1996	1 656	1 656	1 208	Oui	Souterrain	1 705	Niveau II	3 586	435	102	4	9 994	22
314	Sapotaweyak Cree Nation	6591	STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU DE SAPOTAWEYAK	Eau de surface	Niveau II	1996	360	288	390	Oui	Souterrain	330	Niveau I	1 137	170	34	1	5 662	33
303	Sayisi Dene First Nation	6603	Station de traitement de l'eau de Sayisi Dene	Eau de surface	Niveau II	1996	371,5	261,6	169,6	Oui	Souterrain	132,3	Petit système	386	90	32	1	6 008	66
307	Shamattawa First Nation	6601	STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU DE SHAMATTAWA	Eau de surface	Niveau III	1999	1 200	1 200		Oui	Souterrain	455	Niveau I	1 300	160	10	1	4 347	27
290	Sioux Valley Dakota Nation	6583	STATION DE TRAITEMENT DE SIOUX VALLEY DAKOTA NATION	Eau souterraine	Niveau II	1990	519	327		Oui	Souterrain	285	Niveau I	1 316	192	92	2	8 268,1	43

RÉGION : MANITOBA

Janvier 2011

Données sur les Premières nations		Données sur les systèmes d'aqueduc							Données sur les réservoirs		Données sur les systèmes de distribution								
N° de la bande	Nom de la bande	N° du système	Nom du système	Source d'eau	Classification du traitement	Année de construction	Capacité nominale [m³/j]	Capacité réelle [m³/j]	Volume journalier maximal [m³/j]	Desinfection	Type de réservoir	Capacité du réservoir	Classification du réseau de distribution	Population desservie	Habitatons desservis par un système de canalisations	Habitatons desservis par camion-citerne	Nombre de camion-citerne en service	Longueur des canalisations	Longueur des branchements
298	St. Theresa Point	7102	26447 - STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU DE ST THERESA POINT	Eau de surface	Niveau II	1999	1 716	1 716	1 099	Oui	Souterrain	1 429	Niveau II	3 509	161	57	1	11 985,4	74
293	Swan Lake	NEW001	Système de la région administrative	Eau souterraine	Petit système	1975	453,6	453,6		Non	Aucune		Petit système	40	10	0	0	470	47
293	Swan Lake	6586	STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU DE SWAN LAKE	Eau souterraine	Niveau I	1996	324	324		Oui	Souterrain	397	Niveau I	584	51	64	1	3 557	69
306	Tataskweyak Cree Nation	6602	STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU DE TATASKWEYAK	Eau de surface	Niveau II	1987	1 814	1 248		Oui	Souterrain	992	Niveau II	2 567	270	92	1	7 493,1	27
292	Tootinaowaziibeeng Treaty Reserve	6585	STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU DE TOOTINAOWAZIBEENG	Eau souterraine	Niveau II	1997	454	454	104	Oui	Souterrain	360	Niveau I	619	5	109	2	305	61
323	War Lake First Nation	6604	06466 - Station provinciale de War Lake	ATM	ATM	1990				ATM	Souterrain	ATM	Petit système	133	23	0	0	400	17
299	Wasagamack First Nation	7104	STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU DE WASAGAMACK	Eau de surface	Niveau II	1997	1 788	890	450	Oui	Souterrain	820	Niveau I	1 662	56	34	1	2 833,6	50
285	Waywayseecappo First Nation	6577	WAYWAYSEECAPPO Education Authority	Eau souterraine	Niveau I	1991	192,3	192,3	110,3	Oui	Souterrain	168,6	Petit système	963	3	209	4	7 625	2 541
285	Waywayseecappo First Nation	6576	WAYWAYSEECAPPO Lizard Point	Eau souterraine	Niveau II	1999	899,3	1 188	81,5	Oui	Souterrain	206,2	Petit système	50	6	135	2	72	12
324	Waskwi Sipiik First Nation	6592	SWAN LAKE N° 65C	Eau de surface	Niveau II	1991		87	76	Oui	Souterrain	146	Petit système	63	7	41	1	3 634	519
304	York Factory First Nation	6600	Station de traitement de l'eau de YORK FACTORY	Eau de surface	Niveau III	1986	224	224	347	Oui	Souterrain	736	Niveau I	420	114	0	0	4 179,3	36

N° de la bande	Données sur les Premières nations		Données sur les systèmes d'aqueduc		Données sur la qualité de l'eau							
	Nom de la bande	N° du système	Nom du système	Source d'eau	Satisfait / Ne satisfait pas aux RQEPC	Cause du non-respect des exigences	Échecs au plan sanitaire	Échecs au plan esthétique	Échecs au plan de la CMA – conception	Échecs au plan de la CMA – exploitation	AQEP en vigueur	Nombre d'AQEP
308	Barren Lands	6599	BROCHET N° 197	Eau de surface	Satisfait aux exigences	S.O.	S.O.	S.O.	Non	Non	Non	0
266	Berens River	6553	STE DE BERENS RIVER	Eau de surface	Fréquence faible, importance faible	Exploitation	Oui	Oui	Non	Non	Non	0
284	Birdtail Sioux	6574	BIRDTAIL CREEK N° 57	Eau souterraine	Satisfait aux exigences	S.O.	S.O.	S.O.	Non	Non	Non	0
267	Bloodvein	6554	STE DE BLOODVEIN	Eau de surface	Fréquence élevée OU importance élevée	Exploitation	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	1
261	Brokenhead Ojibway Nation	6547	STE DE BROKENHEAD	Eau souterraine	Satisfait aux exigences	S.O.	S.O.	S.O.	Non	Non	Non	0
301	Bunibonbee Cree Nation	6595	STE de Bunibonbee	Eau de surface	Satisfait aux exigences	S.O.	S.O.	S.O.	Non	Non	Non	0
289	Canupawakpa Dakota First Nation	6582	CANUPAWAKPA DAKOTA FIRST NATION	Eau souterraine	Satisfait aux exigences	S.O.	S.O.	S.O.	Non	Non	Non	0
309	Chemawawin Cree Nation	6607	STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU DE LA COLLECTIVITÉ DE CHEMAWAWIN	Eau souterraine	Satisfait aux exigences	S.O.	S.O.	S.O.	Non	Non	Non	0
276	Cross Lake First Nation	6564	STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU DE LA COLLECTIVITÉ DE CROSS LAKE - SAGIHWAK	Eau de surface	Fréquence élevée, importance faible	Exploitation	Non	Oui	Non	Non	Non	0
276	Cross Lake First Nation	6565	STATION DE TRAITEMENT DE CROSS LAKE EDUCATION - NATIMEK	Eau de surface	Satisfait aux exigences	S.O.	S.O.	S.O.	Non	Non	Non	0
288	Dakota Plains	6581	RÉSERVE INDIENNE DE DAKOTA PLAINS N° 6A	ATM	Satisfait aux exigences	S.O.	S.O.	S.O.	Non	Non	Non	0
295	Dakota Tipi	6593	DAKOTA TIPI N° 1	ATM	Satisfait aux exigences	S.O.	S.O.	S.O.	Non	Non	Non	0
316	Dauphin River	6590	DAUPHIN RIVER N° 48A	Eau souterraine	Fréquence faible, importance faible	Conception et exploitation	S.O.	Oui	Non	Non	Non	0
280	Ebb and Flow	6570	STE D'EBB AND FLOW	Eau souterraine	Satisfait aux exigences	S.O.	S.O.	S.O.	Non	Non	Non	0
264	Fisher River	6551	STE DE FISHER RIVER	Eau souterraine	Satisfait aux exigences	S.O.	S.O.	S.O.	Non	Non	Non	0
262	Fort Alexander	6549	STE DE FORT ALEXANDER NORTH SHORE	Eau de surface	Fréquence faible, importance faible	Exploitation	Non	Oui	Non	Non	Non	0
262	Fort Alexander	6548	STE DE FORT ALEXANDER SOUTH SHORE	Eau de surface	Satisfait aux exigences	S.O.	Non	Non	Non	Non	Non	0
305	Fox Lake	6609	STE DE FOX LAKE	Eau de surface	Fréquence élevée, importance faible	Conception	Non	Oui	Non	Non	Oui	1
294	Gamblers	6575	GAMBLER N° 63	ATM	Satisfait aux exigences	S.O.	S.O.	S.O.	Non	Non	Non	0
297	Garden Hill First Nation	7101	16448 - STE DE GARDEN HILL	Eau de surface	Fréquence élevée, importance faible	Exploitation	Oui	Non	Non	Non	Non	0
296	Gods Lake First Nation	6594	STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU DE MAIN LAND	Eau de surface	Satisfait aux exigences	S.O.	S.O.	S.O.	Non	Non	Non	0
296	Gods Lake First Nation	NEW001	NAZZIE POINT	Eau de surface	Fréquence élevée OU importance élevée	Conception et exploitation	Oui	Oui	Non	Non	Oui	1
296	Gods Lake First Nation	15959	STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU DE WEST SIDE - GOD'S LAKE	Eau de surface	Satisfait aux exigences	S.O.	S.O.	S.O.	Non	Non	Non	0
310	Grand Rapids First Nation	6589	GRAND RAPIDS N° 33	Eau souterraine	Satisfait aux exigences	S.O.	Non	Non	Non	Non	Non	0
263	Hollow Water	6550	STE DE HOLLOW WATER	Eau de surface	Fréquence faible, importance faible	Conception et exploitation	S.O.	S.O.	Oui	Oui		2
286	Keeseekoowenin	6579	COLLECTIVITÉ DE KEESEEKOOWENIN	Eau souterraine	Satisfait aux exigences	S.O.	S.O.	S.O.	Non	Non	Non	0
286	Keeseekoowenin	6578	KEESEEKOOWENIN EDUCATION AUTHORITY	Eau souterraine	Satisfait aux exigences	S.O.	S.O.	S.O.	Non	Non	Non	0
268	Kinonjeoshtegon First Nation	6555	SYSTÈME D'AQUEDUC DE KINONJEOSHTEGON	Eau souterraine	Satisfait aux exigences	S.O.	S.O.	S.O.	Non	Non	Non	0
271	Lake Manitoba Treaty 2 First Nation	6559	École de LAKE MANITOBA	Eau souterraine	Satisfait aux exigences	S.O.	S.O.	S.O.	Non	Non	Non	0
275	Lake St. Martin	6563	STE DE LAKE ST. MARTIN	Eau souterraine	Satisfait aux exigences	S.O.	S.O.	S.O.	Non	Non	Oui	1
260	Little Black River	6546	STE DE LITTLE BLACK RIVER	Eau de surface	Fréquence faible, importance faible	Exploitation	Oui	Oui	Non	Non	Oui	1
270	Little Grand Rapids	6557	STATION DE TRAITEMENT DE LITTLE GRAND RAPIDS	Eau de surface	Fréquence faible, importance faible	Conception	Non	Oui	Non	Non	Non	0
274	Little Saskatchewan	6562	STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU DE LITTLE SASKATCHEWAN	Eau souterraine	Fréquence faible, importance faible	Exploitation	Non	Oui	Non	Non	Non	0
287	Long Plain	6580	STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU DE LONG PLAIN	Eau souterraine	Satisfait aux exigences	S.O.	S.O.	S.O.	Non	Non	Non	0
302	Manto Sipi Cree Nation	6596	GOD'S RIVER N° 86A	Eau de surface	Satisfait aux exigences	S.O.	S.O.	S.O.	Non	Non	Non	0
311	Mathias Colomb	6598	STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU DE MATHIAS COLOMB	Eau de surface	Satisfait aux exigences	S.O.	S.O.	S.O.	Non	Non	Non	0
312	Mosakahiken Cree Nation	NEW001	NOUVELLE STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU	Eau souterraine	Satisfait aux exigences	S.O.	S.O.	S.O.	Non	Non	Non	0
313	Nisichawayasihk Cree Nation	6597	STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU DE NISICHAWAYASIHK	Eau de surface	Fréquence élevée OU importance élevée	Exploitation	Non	S.O.	Non	Non	Non	0
317	Northlands	6606	STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU DE NORTHLAND	Eau de surface	Satisfait aux exigences	S.O.	S.O.	S.O.	Non	Non	Non	0
278	Norway House Cree Nation	6567	STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU DE LA COLLECTIVITÉ DE NORWAY HOUSE	Eau de surface	Satisfait aux exigences	S.O.	S.O.	S.O.	Non	Non	Non	0
279	O-Chi-Chak-Ko-Sipi First Nation	6569	CRANE RIVER N° 51	Eau de surface	Satisfait aux exigences	S.O.	S.O.	S.O.	Non	Non	Non	0
315	Opaskwayak Cree Nation	6588	STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU D'OPASKWAYAK CREE	Eau souterraine	Satisfait aux exigences	S.O.	S.O.	S.O.	Non	Non	Non	0
318	O-Pipon-Na-Piwin Cree Nation		Traitement et distribution de l'eau	Eau de surface	Satisfait aux exigences	S.O.	S.O.	S.O.	Non	Non	Non	0
327	Paungassi First Nation	6558	STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU DE PAUNGASSI	Eau de surface	Fréquence élevée, importance faible	Exploitation	Non	Oui	Non	Non	Non	0
269	Peguis	NEW002	PUITS DE CORE SITE	Eau souterraine	Fréquence faible, importance faible	Conception	Non	Oui	Oui	Non	Non	0
269	Peguis	NEW001	SYSTÈME D'OLD SCHOOL	Eau souterraine	Fréquence faible, importance faible	Conception	Non	Oui	Oui	Oui	Non	0

269	Peguis	6556	STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU DE PEGUIS	Eau souterraine	Satisfait aux exigences	S.O.	S.O.	S.O.	Non	Non	Non	0
272	Pinaymootang First Nation	15979	USINE D'EMBOUTEILLAGE DE PINAYMOOTANG	Eau souterraine	Satisfait aux exigences	S.O.	S.O.	S.O.	Non	Non	Non	0
272	Pinaymootang First Nation	6560	STATION DE L'ÉCOLE DE PINAYMOOTANG	Eau souterraine	Satisfait aux exigences	S.O.	S.O.	S.O.	Non	Non	Non	0
272	Pinaymootang First Nation	NEW002	STATION DE POMPAGE 1	Eau souterraine	Satisfait aux exigences	S.O.	S.O.	S.O.	Non	Oui	Non	0

Données sur les Premières nations		Données sur les systèmes d'aqueduc			Données sur la qualité de l'eau							
N° de la bande	Nom de la bande	N° du système	Nom du système	Source d'eau	Satisfait / Ne satisfait pas aux RQEP	Cause du non-respect des exigences	Echecs au plan sanitaire	Echecs au plan esthétique	Echecs au plan de la CMA – conception	Echecs au plan de la CMA – exploitation	AQEP en vigueur	Nombre d'AQEP
272	Pinaymootang First Nation	NEW003	STATION DE POMPAGE 2	Eau souterraine	Satisfait aux exigences	S.O.	S.O.	S.O.	Non	Oui	Non	0
272	Pinaymootang First Nation	NEW004	STATION DE POMPAGE 3	Eau souterraine	Satisfait aux exigences	S.O.	S.O.	S.O.	Non	Oui	Non	0
282	Pine Creek	6572	PINE CREEK N° 66A	Eau de surface	Satisfait aux exigences	S.O.	S.O.	S.O.	Non	Non	Non	0
277	Poplar River First Nation	6566	STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU DE POPLAR RIVER	Eau de surface	Fréquence faible, importance faible	Exploitation	Oui	Oui	Non	Non		10
300	Red Sucker Lake	6605	STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU DE RED SUCKER LAKE	Eau de surface	Satisfait aux exigences	Conception et exploitation	Oui	Non	Non	Non	Non	0
291	Rolling River	6584	STE DE ROLLING RIVER	Eau souterraine	Satisfait aux exigences	S.O.	S.O.	S.O.	Non	Non	Non	0
273	Roseau River Anishinabe First Nation Govet	6561	STE DE ROSEAU RIVER	ATM	Satisfait aux exigences	S.O.	S.O.	S.O.	Non	Non	Non	0
283	Sandy Bay	6573	STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU DE SANDY BAY	Eau de surface	Satisfait aux exigences	S.O.	S.O.	S.O.	Non	Oui	Non	0
314	Sapotaweyak Cree Nation	6591	STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU DE SAPOTAWEYAK	Eau de surface	Satisfait aux exigences	S.O.	S.O.	S.O.	Non	Non	Non	0
303	Sayisi Dene First Nation	6603	Station de traitement de l'eau de Sayisi Dene	Eau de surface	Satisfait aux exigences	S.O.	S.O.	S.O.	Non	Non	Non	0
307	Shamattawa First Nation	6601	STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU DE SHAMATTAWA	Eau de surface	Fréquence élevée ET importance élevée	Conception et exploitation	Oui	Non	Oui	Oui	Non	0
290	Sioux Valley Dakota Nation	6583	STATION DE TRAITEMENT DE SIOUX VALLEY DAKOTA NATION	Eau souterraine	Satisfait aux exigences	S.O.	S.O.	S.O.	Non	Non	Non	0
281	Skownan First Nation	6571	STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU DE SKOWNAN	Eau de surface	Fréquence élevée, importance faible	Conception et exploitation	Non	Oui	Non	Non	Non	0
298	St. Theresa Point	7102	26447 - STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU DE ST THERESA POINT	Eau de surface	Satisfait aux exigences	S.O.	S.O.	S.O.	Non	Non	Non	0
293	Swan Lake	NEW001	Système de la région administrative	Eau souterraine	Fréquence faible, importance faible	Conception	S.O.	Oui	Non	Non	Non	0
293	Swan Lake	6586	STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU DE SWAN LAKE	Eau souterraine	Satisfait aux exigences	S.O.	S.O.	S.O.	Non	Non	Non	0
306	Tataskweyak Cree Nation	6602	STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU DE TATASKWEYAK	Eau de surface	Fréquence faible, importance faible	Exploitation	Non	Oui	Non	Non	Non	0
292	Tootinaowaziibeeng Treaty Reserve	6585	STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU DE TOOTINAOWAZIBEENG	Eau souterraine	Satisfait aux exigences	S.O.	S.O.	S.O.	Non	Non	Non	0
323	War Lake First Nation	6604	06466 - Station provinciale de War Lake	ATM	Satisfait aux exigences	S.O.	S.O.	S.O.	Non	Non	Non	0
299	Wasagamack First Nation	7104	STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU DE WASAGAMACK	Eau de surface	Fréquence faible, importance faible	Exploitation	S.O.	S.O.	Non	Non	Non	0
285	Waywayseecappo First Nation	6577	Education Authority de WAYWAYSEECAPPO	Eau souterraine	Satisfait aux exigences	S.O.	S.O.	S.O.	Non	Non	Non	0
285	Waywayseecappo First Nation	6576	WAYWAYSEECAPPO Lizard Point	Eau souterraine	Satisfait aux exigences	S.O.	S.O.	S.O.	Non	Non	Non	0
324	Wuskwi Siphk First Nation	6592	SWAN LAKE N° 65C	Eau de surface	Fréquence élevée, importance faible	Conception et exploitation	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	0
304	York Factory First Nation	6600	Station de traitement de l'eau de YORK FACTORY	Eau de surface	Satisfait aux exigences	S.O.	S.O.	S.O.	Non	Non	Oui	1

N° de la bande	Données sur les Premières nations		Données sur les systèmes d'aqueduc			Données sur les opérateurs				
	Nom de la bande	N° du système	Nom du système	Source d'eau	Existence d'un opérateur principal	Opérateur principal - classification du traitement	Opérateur principal - classification du réseau de distribution	Existence d'un opérateur de remplacement	Opérateur de remplacement - classification du traitement	Opérateur de remplacement - classification du réseau de distribution
308	Barren Lands	6599	BROCHET N° 197	Eau de surface	Oui	Aucune certification	Niveau II	Oui	Aucune certification	Niveau II
266	Berens River	6553	STE DE BERENS RIVER	Eau de surface	Oui	Aucune certification	Aucune certification	Oui	Aucune certification	Aucune certification
284	Birdtail Sioux	6574	BIRDTAIL CREEK N° 57	Eau souterraine	Oui	Niveau III	Niveau I	Oui	Aucune certification	Aucune certification
267	Bloodvein	6554	STE DE BLOODVEIN	Eau de surface	Oui	Niveau II	Niveau I	Oui	Aucune certification	Aucune certification
261	Brokenhead Ojibway Nation	6547	STE DE BROKENHEAD	Eau souterraine	Oui	Niveau III	Niveau I	Oui	Niveau I	Niveau I
301	Bunbombee Cree Nation	6595	STE DE Bunbombee	Eau de surface	Oui	Niveau II	Niveau I	Oui	Aucune certification	Niveau I
289	Canupawakpa Dakota First Nation	6582	CANUPAWAKPA DAKOTA FIRST NATION	Eau souterraine	Non	Non requis	Aucun opérateur	Non	Non requis	Aucun opérateur
309	Chemawawin Cree Nation	6607	STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU DE LA COLLECTIVITÉ DE CHEMAWAWIN	Eau souterraine	Oui	Niveau I	Niveau I	Non	Non requis	Aucun opérateur
276	Cross Lake First Nation	6564	STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU DE LA COLLECTIVITÉ DE CROSS LAKE - SAGIHWAK	Eau de surface	Oui	Niveau II	Niveau II	Oui	Niveau II	Niveau II
276	Cross Lake First Nation	6565	STATION DE TRAITEMENT DE CROSS LAKE EDUCATION - NATIMEK	Eau de surface	Oui	Niveau II	Niveau II	Oui	Niveau II	Niveau II
288	Dakota Plains	6581	RÉSERVE INDIENNE DE DAKOTA PLAINS N° 6A	ATM	Oui	Non requis	Aucune certification	Oui	Aucune certification	Aucune certification
295	Dakota Tipi	6593	DAKOTA TIPI N° 1	ATM	Oui	Non requis	Niveau I	Oui	Non requis	Aucune certification
316	Dauphin River	6590	DAUPHIN RIVER N° 48A	Eau souterraine	Non	Aucune certification	Aucune certification	Non	Non requis	Aucun opérateur
280	Ebb and Flow	6570	STE D'EBB AND FLOW	Eau souterraine	Oui	Niveau II	Niveau I	Oui	Niveau I	Niveau I
264	Fisher River	6551	STE DE FISHER RIVER	Eau souterraine	Oui	Aucune certification	Aucune certification	Oui	Aucune certification	Aucune certification
262	Fort Alexander	6549	STE DE FORT ALEXANDER NORTH SHORE	Eau de surface	Oui	Niveau II	Niveau I	Oui	Aucune certification	Aucune certification
262	Fort Alexander	6548	STE DE FORT ALEXANDER SOUTH SHORE	Eau de surface	Oui	Niveau II	Niveau I	Oui	Aucune certification	Aucune certification
305	Fox Lake	6609	STE DE FOX LAKE	Eau de surface	Oui	Niveau III	Niveau I	Oui	Niveau III	Niveau I
294	Gamblers	6575	GAMBLER N° 63	ATM	Oui	Non requis	Aucune certification	Non	Non requis	Aucune certification
297	Garden Hill First Nation	7101	16448 - STE DE GARDEN HILL	Eau de surface	Oui	Niveau III	Niveau II	Oui	Aucune certification	Aucune certification
296	Gods Lake First Nation	6594	STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU DE MAIN LAND	Eau de surface	Oui	Niveau II	Niveau I	Oui	Niveau II	Niveau II
296	Gods Lake First Nation	NEW001	NAZZIE POINT	Eau de surface	Oui	Niveau II	Niveau I	Oui	Niveau II	Niveau II
296	Gods Lake First Nation	15959	STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU DE WEST SIDE - GODS LAKE	Eau de surface	Oui	Aucune certification	Aucune certification	Non	Non requis	Aucun opérateur
310	Grand Rapids First Nation	6589	GRAND RAPIDS N° 33	Eau souterraine	Oui	Niveau I	Niveau I	Oui	Aucune certification	Aucune certification
263	Hollow Water	6550	STE DE HOLLOW WATER	Eau de surface	Oui	Niveau III	Niveau I	Oui	Niveau II	Niveau I
286	Keeseekoowennin	6579	COLLECTIVITÉ DE KEESEEKOOWENIN	Eau souterraine	Oui	Niveau II	Niveau II	Oui	Niveau II	Niveau I
286	Keeseekoowennin	6578	KEESEEKOOWENIN EDUCATION AUTHORITY	Eau souterraine	Oui	Niveau III	Niveau I	Non	Non requis	Aucun opérateur
268	Kinojoshnegon First Nation	6585	SYSTÈME D'AQUEDUC DE KINONJOSHNEGON	Eau souterraine	Oui	Aucune certification	Aucune certification	Oui	Aucune certification	Aucune certification
271	Lake Manitoba Treaty 2 First Nation	6559	École de LAKE MANITOBA	Eau souterraine	Oui	Niveau I	Niveau I	Non	Non requis	Aucun opérateur
275	Lake St. Martin	6563	STE DE LAKE ST. MARTIN	Eau souterraine	Oui	Niveau II	Niveau I	Oui	Niveau I	Aucune certification
260	Little Black River	6546	STE DE LITTLE BLACK RIVER	Eau de surface	Oui	Niveau III	Niveau I	Oui	Niveau II	Niveau I
270	Little Grand Rapids	6557	STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU DE LITTLE GRAND RAPIDS	Eau de surface	Oui	Niveau I	Niveau I	Oui	Aucune certification	Aucune certification
274	Little Saskatchewan	6562	STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU DE LITTLE SASKATCHEWAN	Eau souterraine	Oui	Niveau I	Niveau I	Oui	Aucune certification	Aucune certification
287	Long Plain	6580	STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU DE LONG PLAIN	Eau souterraine	Oui	Niveau II	Niveau I	Oui	Niveau I	Niveau I
302	Mamo Sipi Cree Nation	6596	GODS RIVER N° 86A	Eau de surface	Oui	Niveau II	Niveau I	Oui	Aucune certification	Aucune certification
311	Mathias Colomb	6598	STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU DE MATHIAS COLOMB	Eau de surface	Oui	Niveau I	Niveau I	Oui	Aucune certification	Aucune certification
312	Mosakahiken Cree Nation	NEW001	NOUVELLE STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU	Eau souterraine	Oui	Aucune certification	Aucune certification	Oui	Aucune certification	Aucune certification
313	Nisichawayashik Cree Nation	6597	STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU DE NISICHAWAYASHIK	Eau de surface	Oui	Niveau I	Aucune certification	Oui	Aucune certification	Aucune certification
317	Northlands	6606	STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU DE NORTHLAND	Eau de surface	Oui	Aucune certification	Aucune certification	Oui	Aucune certification	Aucune certification
278	Norway House Cree Nation	6567	STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU DE LA COLLECTIVITÉ DE NORWAY HOUSE	Eau de surface	Oui	Niveau II	Niveau I	Oui	Niveau II	Aucune certification
279	O-Chi-Chak-Ko-Sipi First Nation	6569	CRANE RIVER N° 51	Eau de surface	Oui	Niveau II	Niveau I	Oui	Aucune certification	Aucune certification
315	Opaskwayak Cree Nation	6588	STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU D'OPASKWAYAK CREE	Eau souterraine	Oui	Niveau II	Niveau I	Oui	Aucune certification	Aucune certification
318	O-Pipon-Na-Piwin Cree Nation		Traitement et distribution de l'eau	Eau de surface	Oui	Niveau II	Niveau II	Oui	Aucune certification	Aucune certification
327	Paingassi First Nation	6558	STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU DE PAINGASSI	Eau de surface	Oui	Niveau II	Niveau II	Oui	Aucune certification	Aucune certification
269	Peguis	NEW002	PUITS DE CORE SITE	Eau souterraine	NR	Non requis	Aucun opérateur	Non	Non requis	Aucun opérateur
269	Peguis	NEW001	SYSTÈME D'OLD SCHOOL	Eau souterraine	NR	Non requis	Aucun opérateur	Non	Non requis	Aucun opérateur
269	Peguis	6556	STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU DE PEGUIS	Eau souterraine	Oui	Aucune certification	Aucune certification	Oui	Aucune certification	Aucune certification
272	Pimaymootang First Nation	15979	USINE D'EMBOUEILLAGE DE PINAYMOOTANG	Eau souterraine	Oui	Niveau II	Aucun opérateur	Oui	Aucune certification	Aucun opérateur
272	Pimaymootang First Nation	6560	STATION DE L'ÉCOLE DE PINAYMOOTANG	Eau souterraine	Oui	Aucune certification	Aucune certification	Non	Non requis	Aucun opérateur
272	Pimaymootang First Nation	NEW002	STATION DE POMPAGE 1	Eau souterraine	Oui	Aucune certification	Aucune certification	Non	Non requis	Aucun opérateur

Données sur les Premières nations		Données sur les systèmes d'aqueduc			Données sur les opérateurs					
N° de la bande	Nom de la bande	N° du système	Nom du système	Source d'eau	Existence d'un opérateur principal	Opérateur principal - classification du traitement	Opérateur principal - classification du réseau de distribution	Existence d'un opérateur de remplacement	Opérateur de remplacement - classification du traitement	Opérateur de remplacement - classification du réseau de distribution
	272		Pinaymootang First Nation	NEW003	STATION DE POMPAGE 2	Eau souterraine	Oui	Aucune certification	Aucune certification	Non
272	Pinaymootang First Nation	NEW004	STATION DE POMPAGE 3	Eau souterraine	Oui	Aucune certification	Aucune certification	Non	Non requis	Aucun opérateur
282	Pine Creek	6572	PINE CREEK NO. 66A	Eau de surface	Oui	Niveau I	Niveau I	Oui	Niveau II	Niveau I
277	Poplar River First Nation	6566	STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU DE POPLAR RIVER	Eau de surface	Oui	Niveau II	Niveau I	Oui	Aucune certification	Aucune certification
300	Red Sucker Lake	6605	STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU DE RED SUCKER LAKE	Eau de surface	Oui	Aucune certification	Niveau I	Oui	Aucune certification	Aucune certification
291	Rolling River	6584	STE DE ROLLING RIVER	Eau souterraine	Oui	Niveau II	Niveau I	Non	Non requis	Aucun opérateur
273	Roseau River Anishinabe First Nation Gover	6561	STE DE ROSEAU RIVER	ATM	Oui	Non requis	Niveau I	Non	Non requis	
283	Sandy Bay	6573	STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU DE SANDY BAY	Eau de surface	Oui	Niveau III	Niveau II	Oui	Niveau III	Niveau II
314	Sapotawayak Cree Nation	6591	STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU DE SAPOTAWAYAK	Eau de surface	Oui	Niveau II	Niveau I	Oui	Niveau I	Niveau I
303	Sayisi Dene First Nation	6603	Station de traitement de l'eau de Sayisi Dene	Eau de surface	Oui	Aucune certification	Aucune certification	Oui	Aucune certification	Aucune certification
307	Shamattawa First Nation	6601	STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU DE SHAMATTAWA	Eau de surface	Oui	Aucune certification	Aucune certification	Non	Non requis	Aucun opérateur
290	Sioux Valley Dakota Nation	6583	STATION DE TRAITEMENT DE SIOUX VALLEY DAKOTA NATION	Eau souterraine	Oui	Niveau I	Niveau I	Oui	Aucune certification	Aucune certification
281	Skownan First Nation	6571	STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU DE SKOWNAN	Eau de surface	Oui	Niveau I	Niveau I	Oui	Aucune certification	Aucune certification
298	St. Theresa Point	7102	26447 - STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU DE ST THERESA POINT	Eau de surface	Oui	Niveau II	Niveau II	Oui	Aucune certification	Aucune certification
293	Swan Lake	NEW001	Système de la région administrative	Eau souterraine	Non	Non requis	Aucun opérateur	Non	Non requis	Aucun opérateur
293	Swan Lake	6586	STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU DE SWAN LAKE	Eau souterraine	Oui	Niveau I	Niveau I	Oui	Aucune certification	Aucune certification
306	Tataskweyak Cree Nation	6602	STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU DE TATASKWEYAK	Eau de surface	Oui	Niveau II	Niveau II	Oui	Aucune certification	Aucune certification
292	Tootinaowaziibeeng Treaty Reserve	6585	STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU DE TOOTINAOWAZIIBEENG	Eau souterraine	Oui	Niveau II	Niveau I	Oui	Niveau I	Niveau I
323	War Lake First Nation	6604	06466 - Station provinciale de War Lake	ATM	Oui	Non requis	Aucune certification	Oui	Non requis	
299	Wasagamack First Nation	7104	STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU DE WASAGAMACK	Eau de surface	Oui	Niveau II	Niveau I	Oui	Aucune certification	Aucune certification
285	Waywayseecappo First Nation	6577	Education Authority de WAYWAYSEECAPPO	Eau souterraine	Oui	Niveau II	Niveau I	Oui	Aucune certification	Aucune certification
285	Waywayseecappo First Nation	6576	WAYWAYSEECAPPO Lizard Point	Eau souterraine	Oui	Niveau II	Niveau I	Oui	Aucune certification	Aucune certification
324	Wuskiwi Siphik First Nation	6592	SWAN LAKE N° 65C	Eau de surface	Oui	Niveau II	Niveau I	Oui	Niveau II	Niveau I
304	York Factory First Nation	6600	Station de traitement de l'eau de YORK FACTORY	Eau de surface	Oui	Niveau III	Niveau III	Oui	Aucune certification	Aucune certification

Annexe D.2

Résumé des systèmes d'égout pour chaque Première nation

Janvier 2011

Tableau D.2 – 1. Résumé régional des systèmes de traitement des eaux usées

N° de la bande	Données sur les Premières nations			Données sur les systèmes de traitement des eaux usées										
	Nom de la bande	N° du système	Nom du système	Année de construction	Type de milieu récepteur	Classification du traitement	Capacité nominale [m³/j]	Volume journalier maximal [m³/j]	Type de système de traitement	Niveau de traitement des eaux usées	Désinfection des eaux usées au chlore	Désinfection des eaux usées par UV	Fréquence des vidanges	Traitement des boues d'épuration
308	Barren Lands	12439	BROCHET N° 197 – étang de stabilisation	2005	Lac ou réservoir	Niveau I			Étang aéré	Secondaire	Non	Non	Autre	Non
266	Berens River	7305	BERENS RIVER N° 13	1997	Rivière	Niveau II	420	429	Étang facultatif	Secondaire	Non	Non	Automne	Non
267	Bloodvein	7306	BLOODVEIN N° 12	1992	Rivière	Niveau I	159	314	Étang facultatif	Secondaire	Non	Non	Printemps, automne	Non
261	Brokenhead Ojibway Nation	7299	BROKENHEAD N° 4	2000	Rivière	Niveau I	803	239	Lit bactérien	Tertiaire	Non	Oui	Printemps, automne	Non
265	Buffalo Point First Nation	7304	BUFFALO POINT N° 36	1970	Subsurface / sous-sol	Petit système			Étang facultatif	Secondaire	Non	Non	Printemps, automne	Non
301	Bunibonbee Cree Nation	7346	OXFORD HOUSE N° 24	1998	Rivière	Niveau II	2 744	546	RDS	Tertiaire	Non	Oui	Continue	Non
309	Chemawawin Cree Nation	9756	ÉTANG DE LA COLLECTIVITÉ DE CHEMAWAWIN	2002	Ruisseau	Niveau I	514,6	301	Étang facultatif	Secondaire	Non	Non	Printemps, automne	Non
276	Cross Lake First Nation	7316	ÉTANG AÉRÉ DE LA COLLECTIVITÉ DE SAGIHWAK	1996	Rivière	Niveau II			Mécanique	Tertiaire	Oui	Non	Continue	Oui
276	Cross Lake First Nation	7317	ÉTANG AÉRÉ DE L'ÉDUCATION DE NATIMEK	2002	Milieux humides	Niveau I	550	550	Étang aéré	Secondaire	Oui	Non	Continue	Non
288	Dakota Plains	7332	STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES RDS DE DAKOTA PLAIN	1998	Ruisseau	Niveau II	62,2	54,8	RDS	Secondaire	Non	Oui	Continue	Non
295	Dakota Tipi	7344	DAKOTA TIPI N° 1	0	ATM	ATM		47,9	ATM	ATM	ATM	ATM	ATM	ATM
316	Dauphin River	7341	DAUPHIN RIVER N° 48A	1980	Champ d'épuration	Petit système			Installation septique	Primaire	Non	Non	Continue	Non
264	Fisher River	NEW001	NOUVEL ÉTANG	2009	Subsurface / sous-sol	Niveau II	618	88	Étang aéré	Tertiaire	Non	Oui	Continue	Non
262	Fort Alexander	7300	ÉTANG DE FORT ALEXANDER SOUTHFORT ALEXANDER SOUTH	1993	Rivière	Niveau I	863	556	Étang facultatif	Secondaire	Non	Non	Automne	Non
262	Fort Alexander	7301	ÉTANG DE NORTH SHORE	1994	Rivière	Niveau I	330	277	Étang facultatif	Secondaire	Non	Non	Automne	Non
305	Fox Lake	7361	FOX LAKE N° 1	1995	Ruisseau	Niveau II		115	Mécanique	Secondaire	Non	Oui	Continue	Oui
294	Gamblers	7327	GAMBLER N° 63	0	ATM	ATM			ATM	ATM	ATM	ATM	ATM	ATM
297	Garden Hill First Nation	8116	Station de traitement des eaux usées de Garden Hill First Nation	2001	Lac ou réservoir	Niveau II	1 600	300	RDS	Secondaire	Non	Oui	Continue	Oui
296	Gods Lake First Nation	7345	STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE MAIN LAND	1996	Lac ou réservoir	Niveau III	292	690	RDS	Tertiaire			Continue	Oui
296	Gods Lake First Nation	15960	STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE WEST SIDE	2005	Lac ou réservoir	Niveau III	128		Mécanique	Secondaire	Non	Non	Continue	Oui
310	Grand Rapids First Nation	7340	GRAND RAPIDS N° 33	1996	Ruisseau	Niveau I	205	288	Étang facultatif	Secondaire	Non	Non	Printemps, automne	Non
263	Hollow Water	7302	HOLE OU HOLLOW WATER N° 10	1992	Milieux humides	Niveau I	176	437	Étang facultatif	Secondaire	Non	Non	Printemps, automne	Oui
286	Keeseekoowenin		ÉTANG	2006	Rivière	Niveau II	251	25	Étang aéré	Tertiaire		Oui	Continue	Non
268	Kinonjeoshtegon First Nation	7307	JACKHEAD N° 43	1981	Rivière	Petit système			Étang facultatif	Secondaire			Printemps, automne	Oui
271	Lake Manitoba Treaty 2 First Nation	7311	DOG CREEK N° 46	1975	Milieux humides	Petit système	53	22	Étang facultatif	Secondaire	Non	Non	Printemps, automne	Non
275	Lake St. Martin	7315	SEEU DE LAKE ST. MARTIN	1978	Milieux humides	Niveau I			Étang facultatif	Secondaire	Non	Non	Printemps, automne	Non
260	Little Black River		ÉTANG DE LBR	1992	Rivière	Niveau I	164	302	Étang facultatif	Secondaire	Non	Non	Printemps, automne	Non
270	Little Grand Rapids	7309	STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE LITTLE GRAND RAPIDS	1994	Lac ou réservoir	Niveau II	492	263	Étang aéré	Secondaire	Oui	Non	Continue	Non
274	Little Saskatchewan	7314	ÉTANG DE LITTLE SASKATCHEWAN	1994	Milieux humides	Niveau I			Étang facultatif	Secondaire	Non	Non	Printemps, automne	Non
287	Long Plain	7331	STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES RDS DE LONG PLAIN	1993	Rivière	Niveau II		450	RDS	Secondaire	Non	Oui	Continue	Oui
302	Manto Sipi Cree Nation	7347	GOD'S RIVER N° 86A	1995	Milieux humides	Niveau II	186	320	RDS	Secondaire	Non	Oui	Continue	Oui
311	Mathias Colomb	7349	STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE MATHIAS COLOMB	1997	Rivière	Niveau II		1 013,7	RDS	Secondaire	Non	Oui	Continue	Oui
312	Mosakahiken Cree Nation	NEW002	NOUVEL ÉTANG	2009	Milieux humides	Niveau I	486	311	Étang aéré	Secondaire		Oui	Autre	Non
313	Nisichawayasihk Cree Nation	7348	ÉTANG DE NISICHAWAYASIHK	1987	Milieux humides	Niveau I	1 079	825	Étang aéré	Secondaire			Printemps, automne	Non
317	Northlands	NEW001	RDS DE LA COLLECTIVITÉ	0	Lac ou réservoir	Niveau II	220	335	RDS	Tertiaire	Oui	Non	Continue	Non
278	Norway House Cree Nation	7319	ÉTANG DE LA COLLECTIVITÉ DE NORWAY HOUSE	1988	Ruisseau	Niveau I	2 971	995	Étang aéré	Secondaire	Non	Non	Saisonnière	Non
315	Opaskwayak Cree Nation	7339	STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES D'OPASKWAYAK CREE	1996	Grande rivière ou fleuve	Niveau II	1 665,6	1 166,8	RDS	Tertiaire	Oui	Non	Continue	Oui
318	O-Pipon-Na-Piwin Cree Nation		ÉTANG	0	Milieux humides	Niveau I	627	132	Étang facultatif	Secondaire	Non	Non	Printemps, automne	Non
327	Pauiingassi First Nation	7310	STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE PAUINGASSI	1994	Lac ou réservoir	Niveau II	134	164	RDS	Secondaire	Oui	Non	Autre	Oui
269	Peguis	7308	PEGUIS N° 1B	1980	Rivière	Niveau I	478	215	Étang facultatif	Secondaire	Non	Non	Printemps, automne	Non
272	Pinaymootang First Nation	NEW001	NOUVEL ÉTANG	2009	Milieux humides	Niveau I	467		Étang facultatif	Secondaire			Printemps	Non
282	Pine Creek	7324	ÉTANG DE PINE CREEK	2003	Milieux humides	Niveau I	71		Étang facultatif	Secondaire	Non	Non	Printemps	Non
277	Poplar River First Nation	7318	POPLAR RIVER N° 16	1999	Rivière	Niveau I	964	353	Étang facultatif	Secondaire	Non	Non	Printemps, automne	Non
300	Red Sucker Lake	7357	STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE L'ÉCOLE DE RED SUCKER LAKE	1994	Lac ou réservoir	Niveau I	24	8	RDS	Secondaire	Oui	Non	Continue	Non
300	Red Sucker Lake	7356	STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE RED SUCKER LAKE	2000	Lac ou réservoir	Niveau III	185	48	RDS	Secondaire	Non	Oui	Continue	Oui
273	Roseau River Anishinabe First Nation Gove	7313	ROSEAU RIVER N° 2	1988	Rivière	Niveau I	331		Étang facultatif	Secondaire	Non	Non	Printemps, automne	Non
283	Sandy Bay	7325	ÉTANG DE SANDY BAY	1988	Milieux humides	Niveau I	2 242	1 599	Étang facultatif	Secondaire			Printemps, automne	Non
314	Sapotaweyak Cree Nation	7342	STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE SAPOTAWEYAK	1997	Lac ou réservoir	Niveau III	500	380	RDS	Tertiaire	Non	Oui	Continue	Non
303	Sayisi Dene First Nation	7354	Station de traitement des eaux usées de Sayisi Dene	1998	Milieux humides	Niveau II	157	113	Mécanique	Secondaire	Non	Oui	Continue	Oui
307	Shamattawa First Nation	7352	STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE SHAMATTAWA	1996	Rivière	Niveau III	363	520	RDS	Tertiaire		Oui	Continue	Oui

290	Sioux Valley Dakota Nation	7334	ÉTANG DE SIOUX VALLEY DAKOTA NATION	2007	Rivière	Niveau I	540	283	Étang aéré	Tertiaire	Oui		Continue	Non
281	Skowwan First Nation	7323	SKOWNAN	0	ATM	ATM			ATM	ATM	ATM	ATM	ATM	ATM
298	St. Theresa Point	7643	STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES RDS DE ST. THERESA POINT 1996	1996	Lac ou réservoir	Niveau II	410	72	RDS	Tertiaire	Non	Oui	Continue	Oui
298	St. Theresa Point	7642	STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES RDS DE ST. THERESA POINT 1999	1999	Lac ou réservoir	Niveau II	1 570	378	RDS	Tertiaire	Non	Oui	Continue	Oui
306	Tataskweyak Cree Nation	7353	ÉTANG DE TATASKWEYAK	1988	Baie fermée ou estuaire	Niveau I	218	688	Étang aéré	Secondaire	Non	Non	Autre	Non
323	War Lake First Nation	7355	RDS de la province du Manitoba de War Lake	1994	ATM	ATM			ATM	ATM	ATM	ATM	ATM	ATM
299	Wasagamack First Nation	7645	STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE WASAGAMACK	1996	Lac ou réservoir	Niveau II	205	165	RDS	Secondaire	Non	Oui	Continue	Oui
285	Waywayseecappo First Nation	7329	Education Authority de WAYWAYSEECAPPO	1992	Lac ou réservoir	Niveau I	28,9	4,0	Étang facultatif	Secondaire			Automne	Non
285	Waywayseecappo First Nation	7328	WAYWAYSEECAPPO Lizard Point	1999	Champ d'épuration	Niveau I	90,8	33,4	RDS	Tertiaire			Continue	Oui
324	Wuskwi Sipiik First Nation	7343	STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE WUSKWI SIPIH	1992	Rivière	Niveau II	45	24	Mécanique	Primaire	Non	Oui	Continue	Oui
304	York Factory First Nation	7351	Étang de York Factory	1987	Milieux humides	Niveau I	364	153	Étang facultatif	Secondaire	Non	Non	Printemps, automne	Non

323	War Lake First Nation	7355	RDS de la province du Manitoba de War Lake	Canalisations, faible pression	Petit système	133	23	0	0	540	23	Oui	0	ATM	ATM	Oui	certification	certification	Non	Non requis	Non requis
299	Wasagamack First Nation	7645	STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USEES DE WASAGAMACK	Canalisations, camion-citerne	Niveau I	1662	14	76	1	886,9	65	Non	3	Fréquence élevée ET importance élevée	Exploitation	Oui	Non requis	Non requis	Oui	Non requis	Non requis
285	Waywayseecappo First Nation	7329	Education Authority de WAYWAYSEECAPPO	Canalisations	Petit système	963	3	0	0			Non	1	Satisfait aux exigences	Inconnu	Oui	Niveau II	Niveau I	Oui	Aucune certification	Aucune certification
285	Waywayseecappo First Nation	7328	WAYWAYSEECAPPO Lizard Point	Canalisations	Petit système	92	25	0	0			Non	1	Inconnu	Inconnu	Oui	Niveau I	Niveau I	Oui	Aucune certification	Aucune certification
324	Wuskwisipihik First Nation	7343	STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USEES DE WUSKWI SIPIH	Faible pression	Niveau I	191	7	41	0	2 741	91	Oui	0	Satisfait aux exigences	Inconnu	Oui	Niveau II	Niveau I	Oui	Niveau II	Niveau I
304	York Factory First Nation	7351	Étang de York Factory	Canalisations	Niveau I	430	114	0	0	2 313,3	20	Non	4	Satisfait aux exigences	Inconnu	Oui	Niveau I	Niveau I	Oui	Aucune certification	Aucune certification

Annexe E
Résumé du risque

Annexe E.1

Résumé du risque pour chaque Première nation

Tableau E.1. Résumé du risque associé à l'eau potable pour chaque Première nation

Légende : Risque élevé Risque moyen Risque faible

N° de la bande	Nom de la bande	N° du système	Nom du système	Source d'eau	Classification du traitement	Risque associé à la source	Risque associé à la conception	Risque associé à l'exploitation	Risque associé aux rapports	Risque associé aux opérateurs	Risque final
284	Birdtail Sioux	6574	BIRDTAIL CREEK N° 57	Eau souterraine	Niveau III	6,0	3,0	3,0	1,0	1,0	2,7
261	Brokenhead Ojibway Nation	6547	STE DE BROKENHEAD	Eau souterraine	Niveau III	8,0	3,0	1,0	1,0	1,0	2,3
289	Canupawakpa Dakota First Nation	6582	CANUPAWAKPA DAKOTA FIRST NATION	Eau souterraine	Petit système	10,0	8,0	8,0	10,0	10,0	8,8
309	Chemawawin Cree Nation	6607	STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU DE LA COLLECTIVITÉ DE CHEMAWAWIN	Eau souterraine	Niveau II	7,0	4,0	5,0	8,0	3,0	4,8
316	Dauphin River	6590	DAUPHIN RIVER N° 48A	Eau souterraine	Petit système	10,0	8,0	8,0	10,0	10,0	8,8
280	Ebb and Flow	6570	STE D'EBB AND FLOW	Eau souterraine	Niveau III	8,0	3,0	7,0	10,0	1,0	5,0
264	Fisher River	6551	STE DE FISHER RIVER	Eau souterraine	Niveau II	5,0	1,0	3,0	1,0	6,0	3,0
310	Grand Rapids First Nation	6589	GRAND RAPIDS N° 33	Eau souterraine	Niveau I	6,0	4,0	2,0	5,0	1,0	3,1
286	Keeseekoowenin	6579	COLLECTIVITÉ DE KEESEEKOOWENIN	Eau souterraine	Niveau II	6,0	1,0	8,0	1,0	1,0	8,0
286	Keeseekoowenin	6578	KEESEEKOOWENIN EDUCATION AUTHORITY	Eau souterraine	Niveau II	9,0	2,0	8,0	5,0	1,0	8,0
268	Kinonjeoshtegon First Nation	6555	SYSTÈME D'AQUEDUC DE KINONJEOSHTEGON	Eau souterraine	Petit système	6,0	5,0	8,0	10,0	7,0	8,0
271	Lake Manitoba Treaty 2 First Nation	6559	École de LAKE MANITOBA	Eau souterraine	Petit système	7,0	3,0	7,0	10,0	1,0	4,9
275	Lake St. Martin	6563	STE DE LAKE ST. MARTIN	Eau souterraine	Niveau II	9,0	3,0	7,0	10,0	1,0	5,1
274	Little Saskatchewan	6562	STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU DE LITTLE SASKATCHEWAN	Eau souterraine	Niveau II	10,0	5,0	8,0	10,0	2,0	6,3
287	Long Plain	6580	STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU DE LONG PLAIN	Eau souterraine	Niveau II	9,0	2,0	4,0	10,0	1,0	3,9
312	Mosakahiken Cree Nation	NEW001	NOUVELLE STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU	Eau souterraine	Niveau I	5,0	4,0	3,0	1,0	4,0	3,5
315	Opaskwayak Cree Nation	6588	STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU D'OPASKWAYAK CREE	Eau souterraine	Niveau II	7,0	4,0	2,0	2,0	1,0	2,9
269	Peguis	NEW002	PUITS DE CORE SITE	Eau souterraine	Petit système	9,0	8,0	8,0	10,0	9,0	8,5
269	Peguis	NEW001	SYSTÈME D'OLD SCHOOL	Eau souterraine	Petit système	9,0	8,0	8,0	10,0	9,0	8,5
269	Peguis	6556	STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU DE PEGUIS	Eau souterraine	Niveau I	5,0	2,0	5,0	4,0	10,0	5,0
272	Pinaymootang First Nation	15979	USINE D'EMBOUTEILLAGE DE PINAYMOOTANG	Eau souterraine	Niveau II	9,0	4,0	5,0	10,0	1,0	4,8
272	Pinaymootang First Nation	6560	STATION DE L'ÉCOLE DE PINAYMOOTANG	Eau souterraine	Petit système	7,0	5,0	8,0	10,0	9,0	8,0
272	Pinaymootang First Nation	NEW002	STATION DE POMPAGE 1	Eau souterraine	Petit système	6,0	8,0	8,0	10,0	9,0	8,2
272	Pinaymootang First Nation	NEW003	STATION DE POMPAGE 2	Eau souterraine	Petit système	6,0	8,0	8,0	10,0	10,0	8,4
272	Pinaymootang First Nation	NEW004	STATION DE POMPAGE 3	Eau souterraine	Petit système	5,0	8,0	9,0	10,0	10,0	8,6
291	Rolling River	6584	STE DE ROLLING RIVER	Eau souterraine	Niveau III	7,0	2,0	3,0	10,0	2,0	3,6
290	Sioux Valley Dakota Nation	6583	STATION DE TRAITEMENT DE SIOUX VALLEY DAKOTA NATION	Eau souterraine	Niveau II	9,0	6,0	6,0	3,0	1,0	5,0
293	Swan Lake	NEW001	Système de la région administrative	Eau souterraine	Petit système	6,0	8,0	9,0	10,0	10,0	8,7
293	Swan Lake	6586	STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU DE SWAN LAKE	Eau souterraine	Niveau I	6,0	8,0	3,0	5,0	1,0	4,6
292	Tootinaowaziibeeng Treaty Reserve	6585	STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU DE TOOTINAOWAZIIBEENG	Eau souterraine	Niveau II	8,0	1,0	7,0	6,0	1,0	4,0
285	Waywayseecappo First Nation	6577	Education Authority de WAYWAYSEECAPPO	Eau souterraine	Niveau I	7,0	2,0	5,0	8,0	1,0	3,8
285	Waywayseecappo First Nation	6576	WAYWAYSEECAPPO Lizard Point	Eau souterraine	Niveau II	9,0	4,0	7,0	5,0	1,0	4,9
288	Dakota Plains	6581	RÉSERVE INDIENNE DE DAKOTA PLAINS N° 6A	ATM	ATM	5,0	3,0	8,0	10,0	1,0	5,0
295	Dakota Tipi	6593	DAKOTA TIPI N° 1	ATM	ATM	1,0	3,0	5,0	10,0	1,0	3,7
294	Gamblers	6575	GAMBLER N° 63	ATM	ATM	1,0	2,0	6,0	10,0	1,0	3,7
273	Roseau River Anishinabe First Nation Governm	6561	STE DE ROSEAU RIVER	ATM	ATM	4,0	3,0	4,0	6,0	1,0	3,3
323	War Lake First Nation	6604	06466 - Station provinciale de War Lake	ATM	ATM	1,0	3,0	6,0	10,0	1,0	4,0
308	Barren Lands	6599	BROCHET N° 197	Eau de surface	Niveau III	7,0	2,0	3,0	4,0	3,0	3,2
266	Berens River	6553	STE DE BERENS RIVER	Eau de surface	Niveau III	8,0	4,0	8,0	10,0	4,0	6,2
267	Bloodvein	6554	STE DE BLOODVEIN	Eau de surface	Niveau II	8,0	4,0	10,0	10,0	1,0	8,0
301	Bunibonibee Cree Nation	6595	STE de Bunibonibee	Eau de surface	Niveau III	8,0	2,0	4,0	1,0	3,0	3,3
276	Cross Lake First Nation	6564	STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU DE LA COLLECTIVITÉ DE CROSS LAKE - SAGIHWAK	Eau de surface	Niveau III	10,0	4,0	8,0	1,0	1,0	4,9
276	Cross Lake First Nation	6565	STATION DE TRAITEMENT DE CROSS LAKE EDUCATION - NATIMEK	Eau de surface	Niveau II	8,0	2,0	5,0	1,0	1,0	3,2
262	Fort Alexander	6549	STE DE FORT ALEXANDER NORTH SHORE	Eau de surface	Niveau II	8,0	5,0	8,0	5,0	1,0	5,4
262	Fort Alexander	6548	STE DE FORT ALEXANDER SOUTH SHORE	Eau de surface	Niveau II	8,0	3,0	6,0	10,0	1,0	4,7
305	Fox Lake	6609	STE DE FOX LAKE	Eau de surface	Niveau III	9,0	8,0	4,0	1,0	1,0	4,8
297	Garden Hill First Nation	7101	16448 - STE DE GARDEN HILL	Eau de surface	Niveau III	8,0	2,0	8,0	7,0	1,0	4,7
296	Gods Lake First Nation	6594	STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU DE MAIN LAND	Eau de surface	Niveau II	10,0	4,0	6,0	8,0	1,0	5,0
296	Gods Lake First Nation	NEW001	NAZZIE POINT	Eau de surface	Petit système	10,0	8,0	10,0	10,0	1,0	8,0
296	Gods Lake First Nation	15959	STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU DE WEST SIDE - GOD'S LAKE	Eau de surface	Niveau II	6,0	2,0	4,0	8,0	9,0	5,0
263	Hollow Water	6550	STE DE HOLLOW WATER	Eau de surface	Niveau III	8,0	8,0	8,0	5,0	1,0	8,0
260	Little Black River	6546	STE DE LITTLE BLACK RIVER	Eau de surface	Niveau II	10,0	5,0	8,0	10,0	1,0	6,1

RÉGION : MANITOBA

Janvier 2011

AQUEDUC

N° de la bande	Nom de la bande	N° du système	Nom du système	Source d'eau	Légende : Risque élevé Risque moyen Risque faible						
					Classification du traitement	Risque associé à la source	Risque associé à la conception	Risque associé à l'exploitation	Risque associé aux rapports	Risque associé aux opérateurs	Risque final
270	Little Grand Rapids	6557	STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU DE LITTLE GRAND RAPIDS	Eau de surface	Niveau II	7,0	8,0	7,0	5,0	1,0	5,9
302	Manto Sipi Cree Nation	6596	GOD'S RIVER N° 86A	Eau de surface	Niveau III	9,0	3,0	5,0	3,0	3,0	4,2
311	Mathias Colomb	6598	STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU DE MATHIAS COLOMB	Eau de surface	Niveau II	8,0	4,0	3,0	2,0	1,0	3,3
313	Nisichawayasihk Cree Nation	6597	STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU DE NISICHAWAY ASHK	Eau de surface	Niveau II	9,0	5,0	9,0	10,0	6,0	7,3
317	Northlands	6606	STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU DE NORTHLAND	Eau de surface	Niveau I	8,0	2,0	5,0	10,0	9,0	5,7
278	Norway House Cree Nation	6567	STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU DE LA COLLECTIVITÉ DE NORWAY HOUSE	Eau de surface	Niveau III	10,0	2,0	6,0	4,0	2,0	4,2
279	O-Chi-Chak-Ko-Sipi First Nation	6569	CRANE RIVER N° 51	Eau de surface	Niveau II	10,0	4,0	8,0	4,0	1,0	8,0
318	O-Pipon-Na-Piwin Cree Nation		Traitement et distribution de l'eau	Eau de surface	Niveau III	9,0	3,0	6,0	5,0	1,0	4,3
327	Pauingassi First Nation	6558	STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU DE PAUINGASSI	Eau de surface	Niveau II	8,0	3,0	10,0	10,0	1,0	5,9
282	Pine Creek	6572	PINE CREEK N° 66A	Eau de surface	Niveau III	10,0	2,0	3,0	8,0	2,0	3,7
277	Poplar River First Nation	6566	STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU DE POPLAR RIVER	Eau de surface	Niveau II	8,0	3,0	8,0	3,0	1,0	4,6
300	Red Sucker Lake	6605	STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU DE RED SUCKER LAKE	Eau de surface	Niveau II	7,0	2,0	7,0	8,0	4,0	5,0
283	Sandy Bay	6573	STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU DE SANDY BAY	Eau de surface	Niveau III	8,0	4,0	8,0	3,0	1,0	8,0
314	Sapotaweyak Cree Nation	6591	STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU DE SAPOTAWEYAK	Eau de surface	Niveau II	10,0	2,0	4,0	3,0	1,0	3,3
303	Savisi Dene First Nation	6603	Station de traitement de l'eau de Savisi Dene	Eau de surface	Niveau II	8,0	2,0	3,0	5,0	8,0	4,4
307	Shamatta wa First Nation	6601	STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU DE SHAMATTAWA	Eau de surface	Niveau III	10,0	8,0	10,0	8,0	10,0	9,2
281	Skownan First Nation	6571	STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU DE SKOWNAN	Eau de surface	Niveau I	10,0	8,0	10,0	10,0	1,0	7,6
298	St. Theresa Point	7102	26447 - STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU DE ST THERESA POINT	Eau de surface	Niveau II	9,0	2,0	4,0	5,0	1,0	3,4
306	Tataskweyak Cree Nation	6602	STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU DE TATASKWEYAK	Eau de surface	Niveau II	9,0	3,0	8,0	8,0	1,0	5,2
299	Wasagamack First Nation	7104	STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU DE WASAGAMACK	Eau de surface	Niveau II	8,0	3,0	8,0	10,0	1,0	5,3
324	Wuskwi Siphk First Nation	6592	SWAN LAKE N° 65C	Eau de surface	Niveau II	10,0	8,0	8,0	1,0	1,0	8,0
304	York Factory First Nation	6600	Station de traitement de l'eau de YORK FACTORY	Eau de surface	Niveau III	10,0	4,0	6,0	5,0	4,0	5,3

Annexe E.2

**Résumé du risque associé aux eaux usées pour
chaque Première nation**

Tableau E.2. Résumé du risque associé aux eaux usées pour chaque Première nation

N° de la bande	Nom de la bande	N° du système	Nom du système	Type de milieu récepteur	Classification du traitement	Légende :					
						Risque élevé	Risque moyen	Risque faible	Risque associé aux effluents	Risque associé à la conception	Risque associé à l'exploitation
309	Chemawawin Cree Nation	9756	ÉTANG DE LA COLLECTIVITÉ DE CHEMAWAWIN	Ruisseau	Niveau I	7,0	2,0	6,0	1,0	1,0	3,7
288	Dakota Plains	7332	STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES RDS DE DAKOTA PLAIN	Ruisseau	Niveau II	8,0	4,0	9,0	10,0	5,0	6,8
305	Fox Lake	7361	FOX LAKE N° 1	Ruisseau	Niveau II	6,0	5,0	6,0	7,0	1,0	4,8
310	Grand Rapids First Nation	7340	GRAND RAPIDS N° 33	Ruisseau	Niveau I	7,0	4,0	3,0	10,0	1,0	4,3
278	Norway House Cree Nation	7319	ÉTANG DE LA COLLECTIVITÉ DE NORWAY HOUSE	Ruisseau	Niveau I	8,0	3,0	6,0	4,0	1,0	4,4
306	Tataskweyak Cree Nation	7353	ÉTANG DE TATASKWEYAK	Baie fermée	Niveau I	8,0	3,0	8,0	10,0	8,0	6,9
308	Barren Lands	12439	BROCHET N° 197 - étang de stabilisation	Lac ou réservoir	Niveau I	9,0	1,0	3,0	1,0	6,0	4,1
297	Garden Hill First Nation	8116	Station de traitement des eaux usées de Garden Hill First Nation	Lac ou réservoir	Niveau II	10,0	2,0	4,0	10,0	1,0	4,7
296	Gods Lake First Nation	7345	STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE MAIN LAND	Lac ou réservoir	Niveau III	10,0	5,0	6,0	10,0	2,0	6,1
296	Gods Lake First Nation	15960	STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE WEST SIDE	Lac ou réservoir	Niveau III	9,0	6,0	8,0	10,0	1,0	6,5
270	Little Grand Rapids	7309	STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE LITTLE GRAND RAPIDS	Lac ou réservoir	Niveau II	10,0	8,0	8,0	4,0	1,0	6,6
317	Northlands	NEW001	RDS DE LA COLLECTIVITÉ	Lac ou réservoir	Niveau II	9,0	6,0	8,0	10,0	10,0	8,3
327	Paungassi First Nation	7310	STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE PAUNGASSI	Lac ou réservoir	Niveau II	9,0	4,0	9,0	10,0	1,0	6,2
300	Red Sucker Lake	7357	STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE L'ÉCOLE DE RED SUCKER LAKE	Lac ou réservoir	Niveau I	10,0	3,0	8,0	10,0	6,0	6,9
300	Red Sucker Lake	7356	STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE RED SUCKER LAKE	Lac ou réservoir	Niveau III	10,0	3,0	7,0	10,0	6,0	6,7
314	Sapotaweyak Cree Nation	7342	STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE SAPOTAWEYAK	Lac ou réservoir	Niveau III	10,0	3,0	8,0	4,0	1,0	5,3
298	St. Theresa Point	7643	STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES RDS DE ST. THERESA POINT 1996	Lac ou réservoir	Niveau II	9,0	2,0	10,0	10,0	1,0	6,0
298	St. Theresa Point	7642	STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES RDS DE ST. THERESA POINT 1999	Lac ou réservoir	Niveau II	9,0	3,0	10,0	10,0	1,0	6,2
299	Wasagamack First Nation	7645	STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE WASAGAMACK	Lac ou réservoir	Niveau II	10,0	8,0	10,0	10,0	1,0	8,0
285	Waywayseecappo First Nation	7329	Education Authority de WAYWAYSEECAPPO	Lac ou réservoir	Niveau I	8,0	2,0	7,0	1,0	2,0	4,3
315	Opaskwayak Cree Nation	7339	STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES D'OPASKWAYAK CREE	Grande rivière ou fleuve	Niveau II	8,0	8,0	3,0	10,0	1,0	8,0
295	Dakota Tipi	7344	DAKOTA TIPI N° 1	ATM	ATM	1,0	1,0	4,0	1,0	1,0	1,7
294	Gamblers	7327	GAMBLER N° 63	ATM	ATM	1,0	1,0	6,0	1,0	1,0	2,2
281	Skownan First Nation	7323	SKOWNAN	ATM	ATM	4,0	2,0	3,0	1,0	2,0	3,4
323	War Lake First Nation	7355	RDS de la province du Manitoba de War Lake	ATM	ATM	1,0	1,0	5,0	1,0	1,0	2,0
266	Berens River	7305	BERENS RIVER N° 13	Rivière	Niveau II	6,0	5,0	8,0	1,0	5,0	5,5
267	Bloodvein	7306	BLOODVEIN N° 12	Rivière	Niveau I	6,0	8,0	8,0	1,0	1,0	5,5
261	Brokenhead Ojibway Nation	7299	BROKENHEAD N° 4	Rivière	Niveau I	8,0	8,0	5,0	1,0	1,0	8,0
301	Bunibonibee Cree Nation	7346	OXFORD HOUSE N° 24	Rivière	Niveau II	5,0	8,0	5,0	10,0	2,0	8,0
276	Cross Lake First Nation	7316	ÉTANG AÉRÉ DE LA COLLECTIVITÉ DE SAGIHWAK	Rivière	Niveau II	7,0	8,0	9,0	1,0	1,0	8,0
262	Fort Alexander	7300	ÉTANG DE FORT ALEXANDER SOUTHFORT ALEXANDER SOUTH	Rivière	Niveau I	6,0	2,0	7,0	1,0	1,0	3,7
262	Fort Alexander	7301	ÉTANG DE NORTH SHORE	Rivière	Niveau I	6,0	4,0	8,0	1,0	1,0	4,5
286	Keeseekoowenin	0	ÉTANG	Rivière	Niveau II	6,0	1,0	5,0	5,0	7,0	4,6
268	Kinonjeoshtegon First Nation	7307	JACKHEAD N° 43	Rivière	Petit système	7,0	6,0	7,0	10,0	6,0	6,8
260	Little Black River	0	ÉTANG DE LBR	Rivière	Niveau I	6,0	3,0	8,0	1,0	1,0	4,2
287	Long Plain	7331	STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES RDS DE LONG PLAIN	Rivière	Niveau II	7,0	5,0	8,0	10,0	1,0	5,8
311	Mathias Colomb	7349	STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE MATHIAS COLOMB	Rivière	Niveau II	6,0	8,0	5,0	4,0	1,0	5,0
269	Peguis	7308	PEGUIS N° 1B	Rivière	Niveau I	7,0	2,0	7,0	1,0	9,0	5,0
277	Poplar River First Nation	7318	POPLAR RIVER N° 16	Rivière	Niveau I	8,0	3,0	8,0	4,0	1,0	4,9
273	Roseau River Anishinabe First Nation Government	7313	ROSEAU RIVER N° 2	Rivière	Niveau I	7,0	2,0	8,0	10,0	1,0	5,1
307	Shamattawa First Nation	7352	STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE SHAMATTAWA	Rivière	Niveau III	8,0	2,0	5,0	10,0	2,0	4,7
290	Sioux Valley Dakota Nation	7334	ÉTANG DE SIOUX VALLEY DAKOTA NATION	Rivière	Niveau I	6,0	3,0	5,0	10,0	6,0	5,4
324	Wuskwi Sipiik First Nation	7343	WUSKWI SIPIIKWASTEWATER TREATMENT PLANT	Rivière	Niveau II	9,0	3,0	6,0	10,0	1,0	5,2
265	Buffalo Point First Nation	7304	BUFFALO POINT N° 36	Subsurface / sous-sol	Petit système	2,0	2,0	5,0	1,0	6,0	3,4
264	Fisher River	NEW001	NOUVEL ÉTANG	Subsurface / sous-sol	Niveau II	2,0	1,0	6,0	1,0	8,0	3,3
316	Dauphin River	7341	DAUPHIN RIVER N° 48A	Champ d'épuration	Petit système	3,0	3,0	8,0	1,0	10,0	5,4
285	Waywayseecappo First Nation	7328	WAYWAYSEECAPPO Lizard Point	Champ d'épuration	Niveau I	1,0	6,0	9,0	10,0	1,0	5,1
276	Cross Lake First Nation	7317	ÉTANG AÉRÉ DE L'ÉDUCATION DE NATIMEK	Milieux humides	Niveau I	4,0	3,0	4,0	1,0	1,0	2,8
263	Hollow Water	7302	HOLE OU HOLLOW WATER N° 10	Milieux humides	Niveau I	3,0	5,0	8,0	1,0	1,0	4,1

RÉGION : MANITOBA

Janvier 2011

Égout

N° de la bande	Nom de la bande	N° du système	Nom du système	Type de milieu récepteur	Classification du traitement	Risques					
						Risque associé aux effluents	Risque associé à la conception	Risque associé à l'exploitation	Risque associé aux rapports	Risque associé aux opérateurs	Risque final
271	Lake Manitoba Treaty 2 First Nation	7311	DOG CREEK N° 46	Milieux humides	Petit système	4,0	2,0	7,0	1,0	1,0	3,3
275	Lake St. Martin	7315	SEEU DE LAKE ST. MARTIN	Milieux humides	Niveau I	2,0	3,0	10,0	10,0	1,0	4,8
274	Little Saskatchewan	7314	ÉTANG DE LITTLE SASKATCHEWAN	Milieux humides	Niveau I	4,0	3,0	7,0	1,0	1,0	3,6
302	Manto Sipi Cree Nation	7347	GOD'S RIVER N° 86A	Milieux humides	Niveau II	2,0	5,0	5,0	7,0	1,0	3,8
312	Mosakahiken Cree Nation	NEW002	NOUVEL ÉTANG	Milieux humides	Niveau I	5,0	1,0	4,0	2,0	4,0	3,2
313	Nisichawayasihk Cree Nation	7348	ÉTANG DE NISICHAWAYASIHK	Milieux humides	Niveau I	3,0	4,0	6,0	10,0	8,0	5,7
318	O-Pipon-Na-Piwin Cree Nation	0	ÉTANG	Milieux humides	Niveau I	2,0	3,0	8,0	1,0	3,0	3,8
272	Pinaymootang First Nation	NEW001	NOUVEL ÉTANG	Milieux humides	Niveau I	3,0	2,0	7,0	1,0	1,0	3,1
282	Pine Creek	7324	ÉTANG DE PINE CREEK	Milieux humides	Niveau I	4,0	3,0	5,0	10,0	1,0	4,0
283	Sandy Bay	7325	ÉTANG DE SANDY BAY	Milieux humides	Niveau I	3,0	2,0	8,0	10,0	7,0	5,5
303	Sayisi Dene First Nation	7354	Station de traitement des eaux usées de Sayisi Dene	Milieux humides	Niveau II	4,0	4,0	8,0	4,0	2,0	4,6
304	York Factory First Nation	7351	Étang de York Factory	Milieux humides	Niveau I	3,0	3,0	7,0	1,0	1,0	3,4

Annexe F

Coûts associés au respect des protocoles et aux services d'aqueduc et d'égout

RÉGION : MANITOBA
Janvier 2011

Tableau F : Coûts associés au respect des protocoles et aux services (aqueduc et égout)

N° de la bande	Nom de la bande	Nom de la communauté	Population	Habitations actuelles	Population prévue	Habitations prévues	Majoration pour la zone	Mise à niveau conforme aux protocoles	Mise à niveau par lot, conforme aux protocoles (habitations actuelles)	Services recommandés	Services recommandés par lot (habitations prévues)	E et E recommandés	E et E par lot (habitations prévues)
308	Barren Lands	Brochet	535	83	668	116	1,938	144 500 \$	1 700 \$	4 300 000 \$	37 100 \$	470 000 \$	4 100 \$
266	Berens River	Berens River	2 125	295	3 082	534	1,547	2 708 500 \$	9 200 \$	20 270 000 \$	38 000 \$	1 850 000 \$	3 500 \$
284	Birdtail Sioux	Birdtail Creek 57	377	120	510	164	1,049	125 000 \$	1 000 \$	790 000 \$	4 800 \$	500 000 \$	3 000 \$
267	Bloodvein	Bloodvein	1 076	194	1 505	301	1,386	3 862 000 \$	19 900 \$	12 160 000 \$	40 400 \$	950 000 \$	3 200 \$
261	Brokenhead Ojibway Nation	Brokenhead 4	587	157	804	229	1,037	334 000 \$	2 100 \$	5 700 000 \$	24 900 \$	580 000 \$	2 500 \$
265	Buffalo Point First Nation	Buffalo Point First Nation	43	21	56	27	1,003	37 500 \$	1 800 \$	125 000 \$	4 600 \$	190 000 \$	7 000 \$
301	Bunibonibee Cree Nation	Oxford House	2 514	407	3 301	603	2,232	504 500 \$	1 200 \$	37 910 000 \$	62 900 \$	860 000 \$	1 400 \$
289	Canupawakpa Dakota First Nation	Canupawakpa Dakota First Nation	343	107	357	111	1,049	1 200 000 \$	11 200 \$	2 540 000 \$	22 900 \$	330 000 \$	3 000 \$
309	Chemawawin Cree Nation	Chemawawin	1 305	292	1 754	404	1,147	896 500 \$	3 100 \$	6 370 000 \$	15 800 \$	1 040 000 \$	2 600 \$
276	Cross Lake First Nation	Cross Lake 19	5 869	775	8 115	1 336	1,159	2 120 000 \$	2 700 \$	39 350 000 \$	29 500 \$	2 010 000 \$	1 500 \$
288	Dakota Plains	Dakota Plains	150	38	188	50	0,952	755 900 \$	19 900 \$	1 330 000 \$	26 600 \$	300 000 \$	6 000 \$
295	Dakota Tipi	Dakota Tipi	174	52	199	60	0,952	244 000 \$	4 700 \$	475 000 \$	7 900 \$	290 000 \$	4 800 \$
316	Dauphin River	Dauphin River	201	47	245	58	1,037	170 000 \$	3 600 \$	3 610 000 \$	62 200 \$	170 000 \$	2 900 \$
280	Ebb and Flow	Ebb And Flow 52	1 534	375	2 190	539	1,049	95 000 \$	300 \$	7 990 000 \$	14 800 \$	1 070 000 \$	2 000 \$
264	Fisher River	Fisher River	1 875	452	2 350	570	1,037	55 000 \$	100 \$	5 190 000 \$	9 100 \$	1 110 000 \$	1 900 \$
262	Fort Alexander	Sagkeeng	3 216	656	3 494	725	1,037	4 297 000 \$	6 600 \$	9 250 000 \$	12 800 \$	1 980 000 \$	2 700 \$
305	Fox Lake	Fox Lake	277	60	290	63	1,235	475 000 \$	7 900 \$	545 000 \$	8 700 \$	410 000 \$	6 500 \$
294	Gamblers	Gamblers	73	34	110	52	1,049			930 000 \$	17 900 \$	300 000 \$	5 800 \$
297	Garden Hill First Nation	Garden Hill First Nation	3 993	518	5 141	805	2,071	933 500 \$	1 800 \$	21 940 000 \$	27 300 \$	1 630 000 \$	2 000 \$
296	Gods Lake First Nation	God's Lake	1 557	264	1 796	323	2,232	3 056 000 \$	11 600 \$	23 930 000 \$	74 100 \$	1 020 000 \$	3 200 \$
310	Grand Rapids First Nation	Grand Rapids	767	187	1 099	270	1,147	1 910 500 \$	10 200 \$	9 030 000 \$	33 400 \$	460 000 \$	1 700 \$
263	Hollow Water	Hollow Water	1 197	168	1 717	298	1,037	3 074 500 \$	18 300 \$	15 210 000 \$	51 000 \$	730 000 \$	2 400 \$
286	Keeseekoowenin	Keeseekoowenin 61	497	150	531	161	1,049	765 000 \$	5 100 \$	8 590 000 \$	53 400 \$	810 000 \$	5 000 \$
268	Kinonjeoshtegon First Nation	Jackhead 43	406	76	555	113	1,037	366 000 \$	4 800 \$	9 550 000 \$	84 500 \$	450 000 \$	4 000 \$
271	Lake Manitoba Treaty 2 First Nation	Dog Creek	1 007	207	1 250	267	1,037	345 000 \$	1 700 \$	12 140 000 \$	45 500 \$	630 000 \$	2 400 \$
275	Lake St. Martin	Lake St. Martin	1 393	174	2 015	329	1,037	1 478 000 \$	8 500 \$	19 330 000 \$	58 800 \$	920 000 \$	2 800 \$
260	Little Black River	Black River	827	200	1 182	288	1,037	5 028 500 \$	25 100 \$	13 620 000 \$	47 300 \$	520 000 \$	1 800 \$
270	Little Grand Rapids	Little Grand Rapids	1 213	210	1 522	287	1,700	2 365 000 \$	11 300 \$	11 660 000 \$	40 600 \$	1 310 000 \$	4 600 \$
274	Little Saskatchewan	Little Saskatchewan 48	650	112	898	174	1,037	815 000 \$	7 300 \$	7 860 000 \$	45 200 \$	515 000 \$	3 000 \$
287	Long Plain	Long Plain	2 039	270	2 858	474	0,952	602 000 \$	2 200 \$	8 680 000 \$	18 300 \$	700 000 \$	1 500 \$
302	Manto Sipi Cree Nation	God's River	682	128	880	177	2,232	943 500 \$	7 400 \$	7 670 000 \$	43 300 \$	600 000 \$	3 400 \$
311	Mathias Colomb	Pukatawagan	2 547	325	3 084	459	1,653	5 253 500 \$	16 200 \$	17 390 000 \$	37 900 \$	890 000 \$	1 900 \$
312	Mosakahiken Cree Nation	Moose Lake 31A	1 683	202	2 043	292	1,147			10 030 000 \$	34 300 \$	700 000 \$	2 400 \$
313	Nisichawayasihk Cree Nation	Nelson House	2 600	456	3 495	679	1,235	738 000 \$	1 600 \$	18 640 000 \$	27 500 \$	1 670 000 \$	2 500 \$
317	Northlands	Lac Brochet 197A	918	141	1 179	206	1,938	1 715 500 \$	12 200 \$	14 530 000 \$	70 500 \$	590 000 \$	2 900 \$
278	Norway House Cree Nation	Norway House	5 441	1 153	7 160	1 582	1,159	194 000 \$	200 \$	14 200 000 \$	9 000 \$	4 520 000 \$	2 900 \$
279	O-Chi-Chak-Ko-Sipi First Nation	Crane River	647	134	965	213	1,037	641 000 \$	4 800 \$	7 770 000 \$	36 500 \$	540 000 \$	2 500 \$
315	Opaskwayak Cree Nation	Opaskwayak Cree Nation	3 233	701	4 358	982	1,053	126 500 \$	200 \$	11 640 000 \$	11 900 \$	1 230 000 \$	1 300 \$
318	O-Pipon-Na-Piwin Cree Nation	South Indian Lake Settlement	1 010	205	1 620	357	1,235	557 500 \$	2 700 \$	6 890 000 \$	19 300 \$	1 160 000 \$	3 200 \$
327	Pauingassi First Nation	Pauingassi First Nation	617	88	784	129	1,700	5 486 000 \$	62 300 \$	8 830 000 \$	68 400 \$	760 000 \$	5 900 \$
269	Peguis	Peguis 1B	3 997	756	5 247	1 068	1,037	955 000 \$	1 300 \$	9 350 000 \$	8 800 \$	1 760 000 \$	1 600 \$
272	Pinaymootang First Nation	Fairford	1 531	271	1 908	365	1,037	945 000 \$	3 500 \$	8 530 000 \$	23 400 \$	840 000 \$	2 300 \$
282	Pine Creek	Pine Creek	1 569	211	2 278	388	1,049	91 000 \$	400 \$	16 340 000 \$	42 100 \$	840 000 \$	2 200 \$
277	Poplar River First Nation	Poplar River	1 459	232	1 734	300	1,700	2 301 500 \$	9 900 \$	6 350 000 \$	21 200 \$	1 130 000 \$	3 800 \$
300	Red Sucker Lake	Red Sucker Lake	958	199	1 280	279	2,232	1 925 000 \$	9 700 \$	25 410 000 \$	91 100 \$	780 000 \$	2 800 \$
291	Rolling River	Rolling River 67	664	130	897	188	1,049	275 000 \$	2 100 \$	5 690 000 \$	30 300 \$	990 000 \$	5 300 \$
273	Roseau River Anishinabe First Nation Govei	Roseau River Anishinabe First Nation Government	1 279	197	1 597	276	1,003	109 000 \$	600 \$	5 560 000 \$	20 100 \$	1 010 000 \$	3 700 \$
283	Sandy Bay	Sandy Bay	3 586	537	4 688	812	1,037	89 000 \$	200 \$	23 060 000 \$	28 400 \$	1 150 000 \$	1 400 \$
314	Sapotaweyak Cree Nation	Shoal River 65A	1 137	204	1 513	298	1,147	3 266 000 \$	16 000 \$	6 870 000 \$	23 100 \$	860 000 \$	2 900 \$
303	Sayisi Dene First Nation	Churchill 1	386	122	478	152	1,938	302 000 \$	2 500 \$	3 140 000 \$	20 700 \$	650 000 \$	4 300 \$
307	Shamattawa First Nation	Shamattawa First Nation	1 493	170	2 014	300	1,938	1 924 500 \$	11 300 \$	18 680 000 \$	62 300 \$	390 000 \$	1 300 \$
290	Sioux Valley Dakota Nation	Sioux Valley Dakota Nation	1 316	364	1 539	438	0,929	220 000 \$	600 \$	8 060 000 \$	18 400 \$	590 000 \$	1 300 \$

RÉGION : MANITOBA

Janvier 2011

N° de la bande	Nom de la bande	Nom de la communauté	Population	Population prévue		Majoration pour la zone	Mise à niveau conforme aux protocoles	Mise à niveau par lot, conforme aux protocoles (habitations actuelles)	Services recommandés	Services recommandés par lot (habitations prévues)	E et E recommandés	E et E par lot (habitations prévues)	
				Habitations actuelles	Habitations prévues								
281	Skowman First Nation	Waterhen 45	813	110	1 112	184	1 049	1 491 500 \$	13 600 \$	12 590 000 \$	68 400 \$	560 000 \$	3 000 \$
298	St. Theresa Point	St. Theresa Point	3 509	532	4 536	788	2 071	2 821 500 \$	5 300 \$	39 900 000 \$	50 600 \$	2 010 000 \$	2 600 \$
293	Swan Lake	SWAN LAKE	624	133	764	168	1 049	712 000 \$	5 400 \$	1 820 000 \$	10 800 \$	570 000 \$	3 400 \$
306	Tatakwewayak Cree Nation	Split Lake	2 567	362	3 428	577	1 235	3 845 000 \$	10 600 \$	10 420 000 \$	18 100 \$	1 050 000 \$	1 800 \$
292	Tootinaowazibeng Treaty Reserve	Valley River 63A	690	114	861	156	1 049	712 000 \$	6 200 \$	2 270 000 \$	14 600 \$	870 000 \$	5 600 \$
323	War Lake First Nation	Ilford Indian Settlement	133	23	145	26	1 520					43 000 \$	1 700 \$
299	Wasagamack First Nation	WASAGAMACK	1 662	244	2 119	358	2 232	410 000 \$	1 700 \$	23 280 000 \$	65 000 \$	1 370 000 \$	3 800 \$
285	Waywayseecappo First Nation	Waywayseecappo First Nation	1 296	354	1 559	441	1 049	1 153 000 \$	3 300 \$	10 550 000 \$	23 900 \$	1 420 000 \$	3 200 \$
324	Wuskwi Sipiik First Nation	Wuskwi Sipiik First Nation	191	48	215	56	1 147	2 349 000 \$	48 900 \$	5 610 000 \$	100 200 \$	380 000 \$	6 800 \$
304	York Factory First Nation	York Landing Settlement	420	114	684	202	1 520	1 996 500 \$	17 500 \$	7 880 000 \$	39 800 \$	470 000 \$	2 300 \$